

CARTE COMMUNALE

SAMPOLU



↳ Rapport de présentation

PIECE 1

PRESCRIPTION	DCM APPROBATION	PREFECTURE	
04 /09/2016	13/05/2019	28/06/2019	
Dossier Approbation			

SOMMAIRE

PARTIE 1 Etat initial des lieux et enjeux

- I. CONTEXTE GENERAL
- II. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
- III- POPULATION ET DEMOGRAPHIE
- IV- MARCHE DU TRAVAIL ET ECONOMIE
- V- ESPACE URBAIN ET PARC IMMOBILIER
- VI- CONCLUSIONS DE L'ETAT INITIAL ET ENJEUX

ANNEXES

PARTIE 2 Justifications des choix

- I-LES OBJECTIFS DE LA CARTE COMMUNALE
- II.JUSTIFICATIONS DES CHOIX DU ZONAGE
- III- IMPACT SUR L'EVOLUTION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE DU TERRITOIRE
- IV- LES DOCUMENTS SUPRACOMMUNAUX ET LA COMPATIBILITE DE LA CARTE
- V- PRISE EN COMPTE DES SERVITUDES
- VI- IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT



PARTIE 1

Etat initial des lieux et enjeux

1- Situation et site

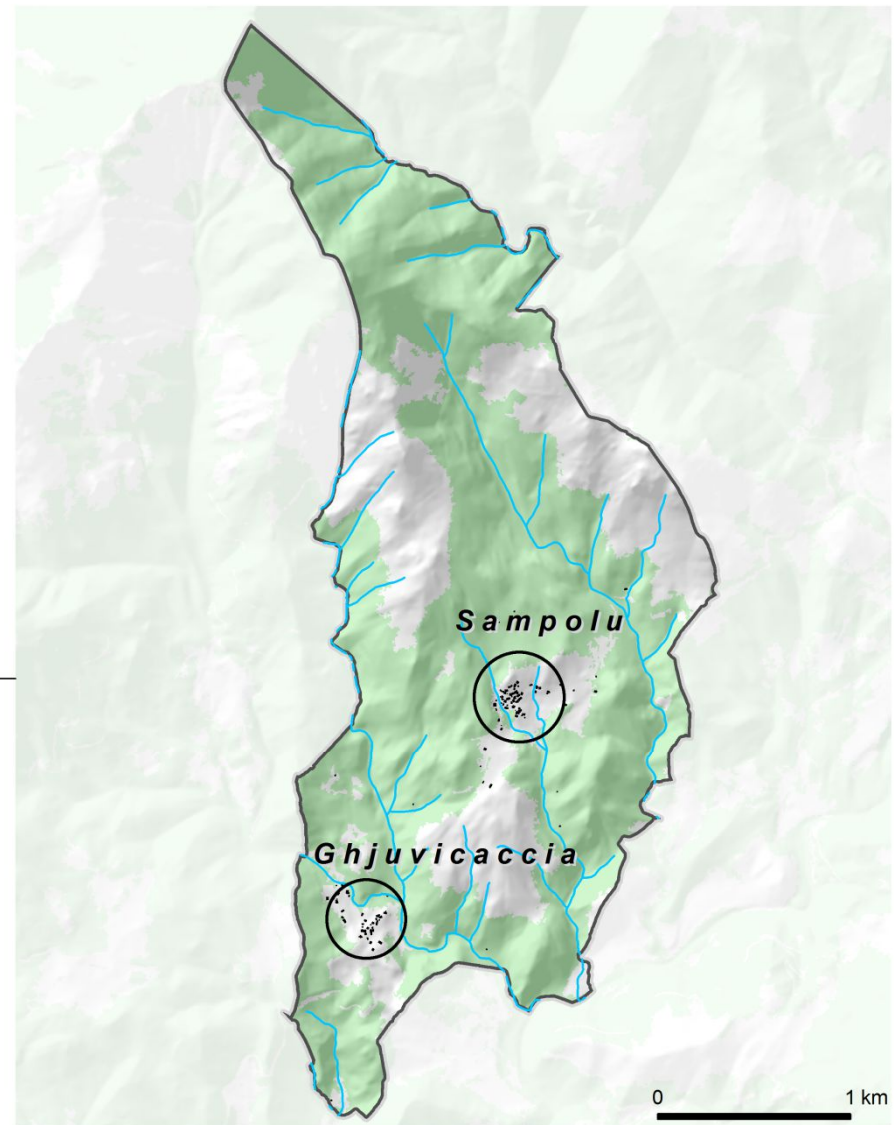
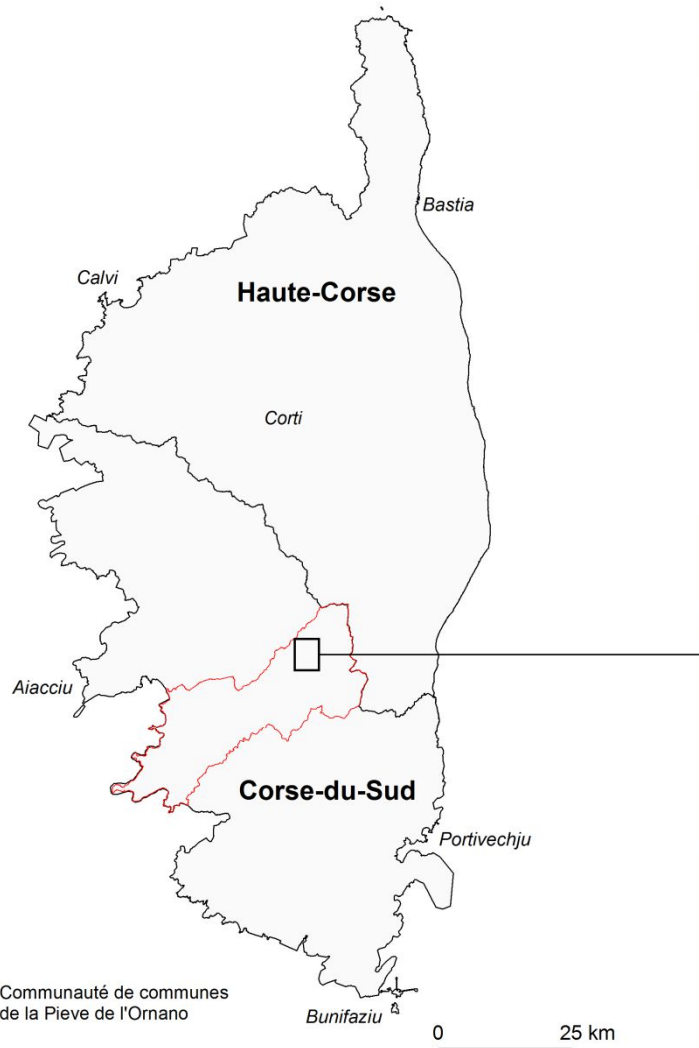
1.1 La situation

La commune est positionnée à l'intérieur de l'île, en plein cœur de la micro-région du Taravu et du Parc Naturel Régional de Corse. De par son aspect très montagneux, elle se caractérise par une forte ruralité, loin de toute urbanisation importante. Cependant, son implantation au milieu des massifs montagneux lui permet de bénéficier d'un avantage attrayant et doit être appréhendée comme un atout dans le projet de développement communal.

Le territoire communal est limitrophe, à l'ouest, de la commune de Tasso (U Tassu), à l'est de la commune de Ciamannacce (Ciamanaccia) et au sud de Zicavo (Zicavu).

I. CONTEXTE GENERAL

Localisation de la commune de Sampolu



Sources : BD Topo IGN, BD Ortho 2013, MNT 10m
Morange Ange-Marie, Santelli Jean-Emmanuel - 2017

1.2 Accessibilité et réseau routier

Sampolu est une commune montagneuse qui reste enclavée dans l'arrière-pays ajaccien. De ce fait, sa position géographique ne lui permet pas d'être directement connectée aux grands axes routiers (à 30 kilomètres de l'axe structurant le plus proche, la RT40, depuis Grosseto-Prugna).

Cependant, le maillage des réseaux secondaires lui donne l'opportunité d'être atteignable depuis plusieurs lieux.

De par l'ensemble du réseau viaire, la commune de Sampolu couvre un large rayon d'accessibilité jusqu'à 75 kilomètres. Via l'utilisation de l'automobile, le pôle urbain d'Ajaccio se situe à 70 minutes, la station balnéaire de Porticcio à 65 minutes et Propriano à 80 minutes.

Trois axes routiers (secondaires) permettent de rejoindre le village de Sampolu et le hameau de Ghjuvicaccia :

- **La départementale D28**, qui fait le prolongement de la D83 (permettant de relier la RT40), dessert les communes de Corrano (Currà) jusqu'à Palneca (Palleca), ainsi qu'au nord de Cozzano (Cuzzà), en passant par Ghjuvicaccia et Sampolu ;

- **La départementale D128**, fait quant à elle, uniquement la jonction de Tasso à Sampolu, sans traverser le hameau de Ghjuvicaccia ;
- **La départementale D228**, arrivant à Ghjuvicaccia depuis le Sud de la commune, constitue la continuité de la D757A qui mène au village de Zicavo et de la D757 qui permet de rejoindre la RT40 depuis le village de Petreto-Bicchisano.

1.3 Le site

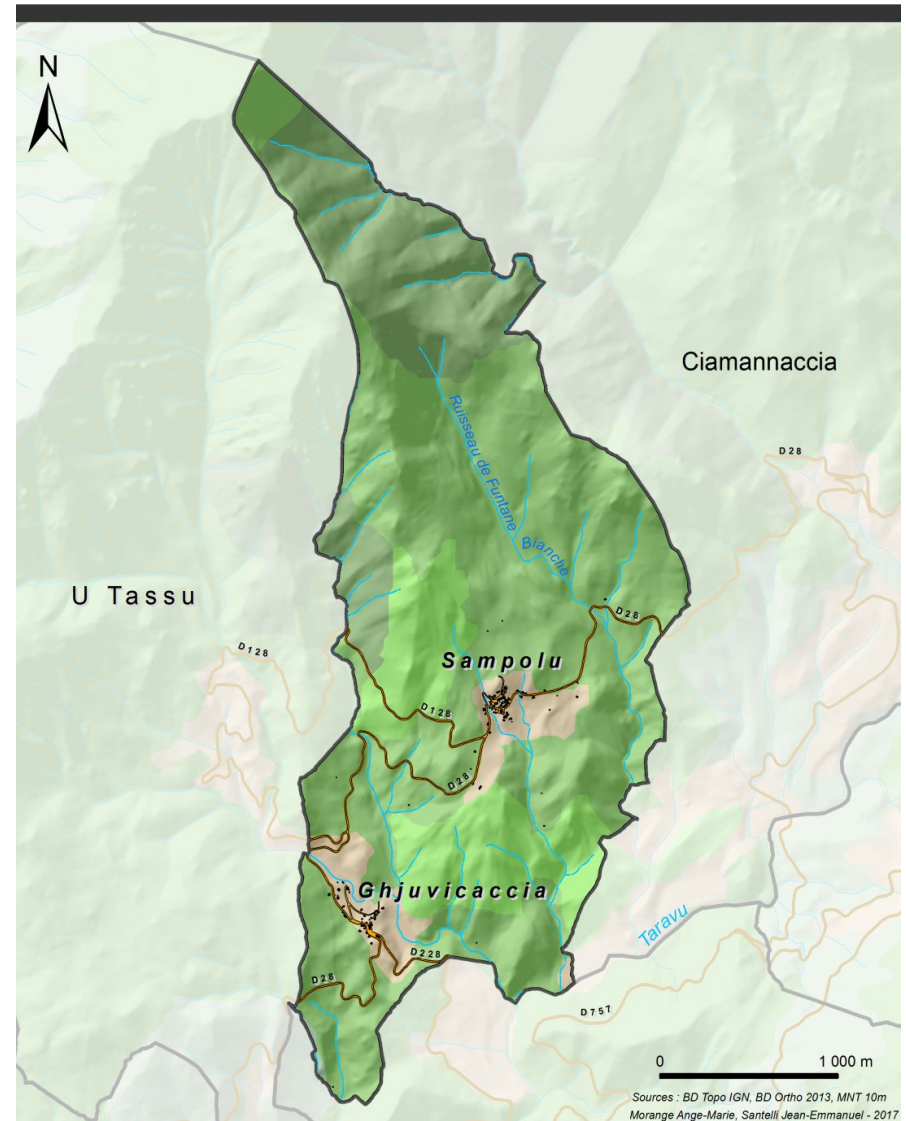
Sampolu est situé dans le département de la Corse-du-Sud de la région Corse. Occupée par une population permanente de 59 habitants (INSEE), le territoire communal qui s'étire sur un axe nord-sud depuis les reliefs de la micro région du Haut-Taravu, autrefois **Pieve du Tallavo**, couvre une superficie de 7,14 km².

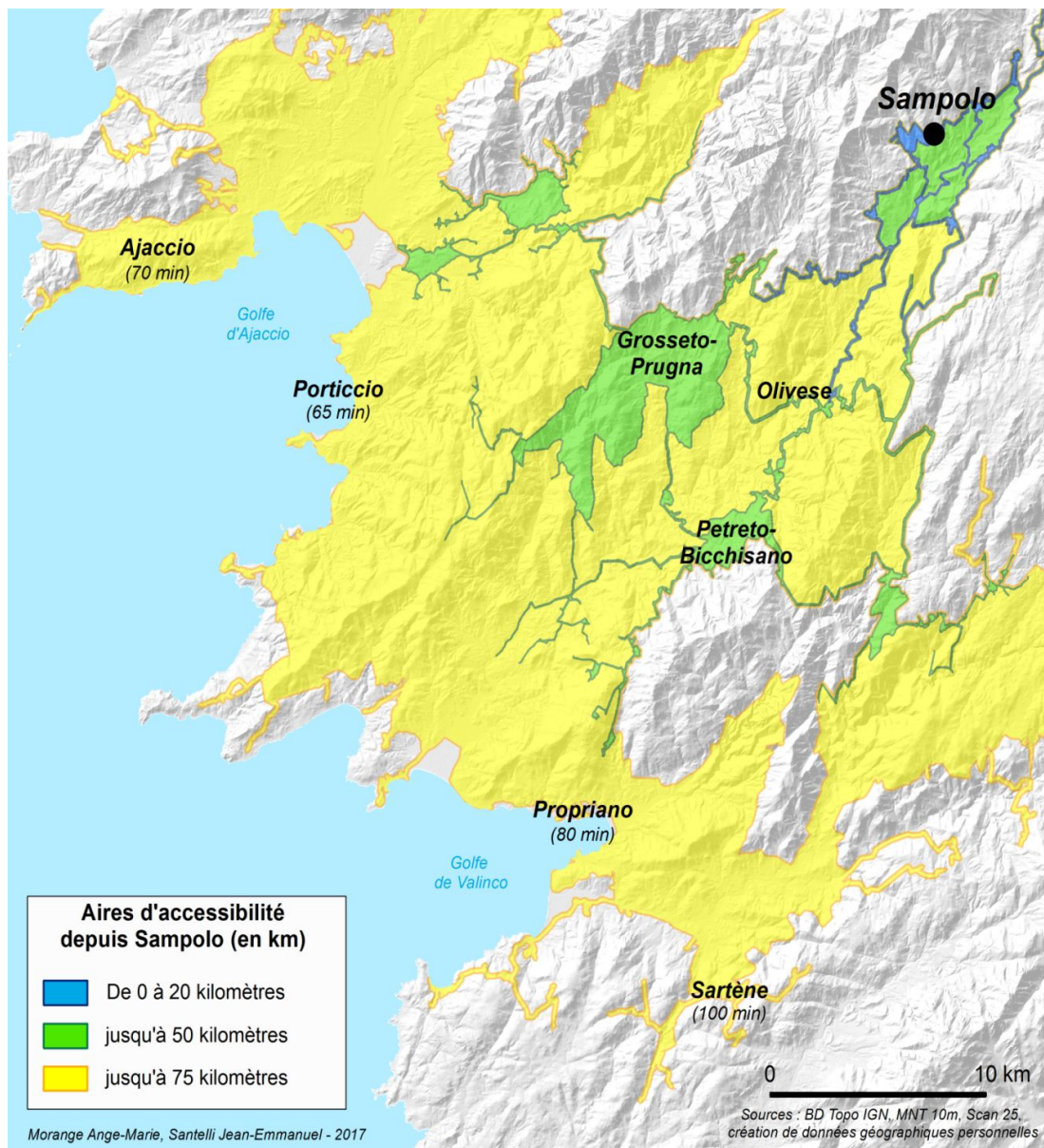
La commune montagneuse de Sampolu se localise sur la rive droite du fleuve du Taravu et son altitude varie de 616 mètres, jusqu'à 1741 mètres d'altitude dont le point culminant est à Punta Niella située entre la commune de Tassu et de Sampolu.

Les deux centralités communales qui se situent à 2,5 kilomètres l'une de l'autre sont :

- **Le village de Sampolu**, situé au cœur de la commune à 844 mètres d'altitude, au milieu d'une végétation abondante de châtaigniers, de pins et de chênes verts ;

- **Le hameau de Ghjuvicaccia**, au sud de la commune, à 654 mètres d'altitude, qui présente les caractéristiques d'un hameau traditionnel Corse.

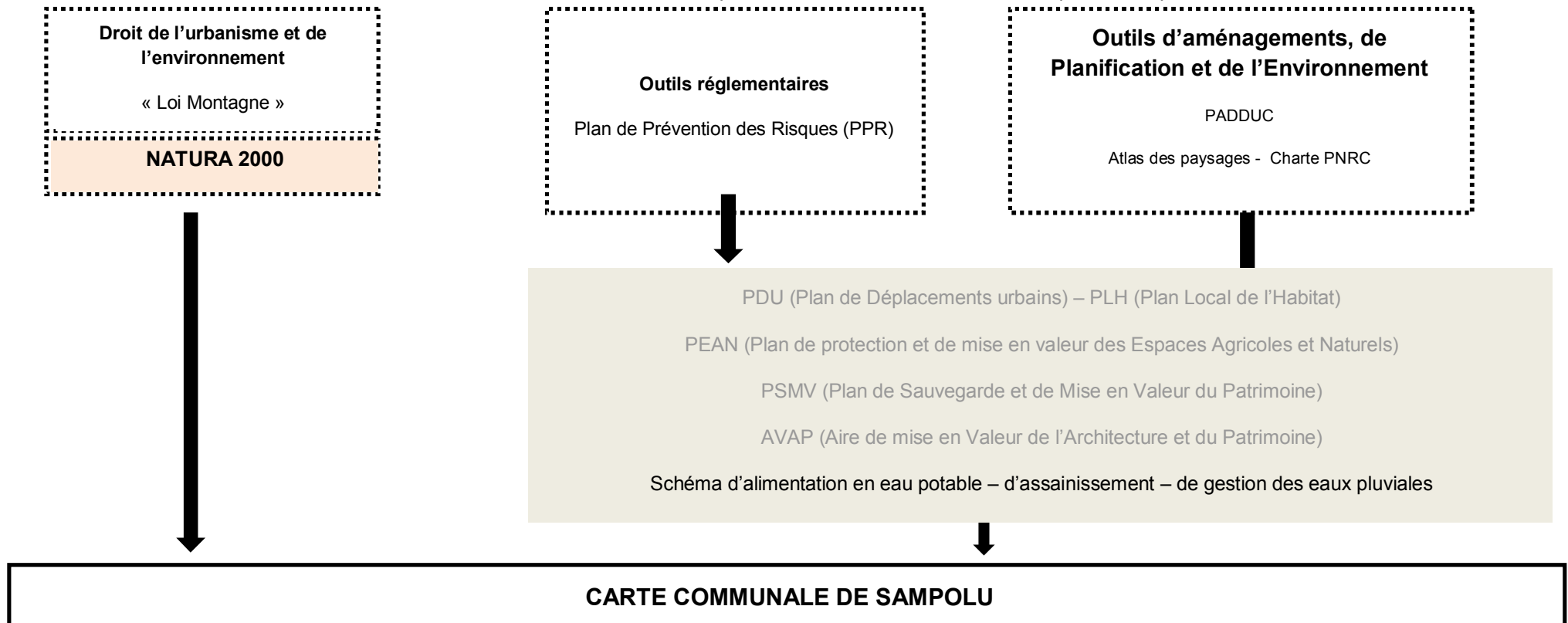




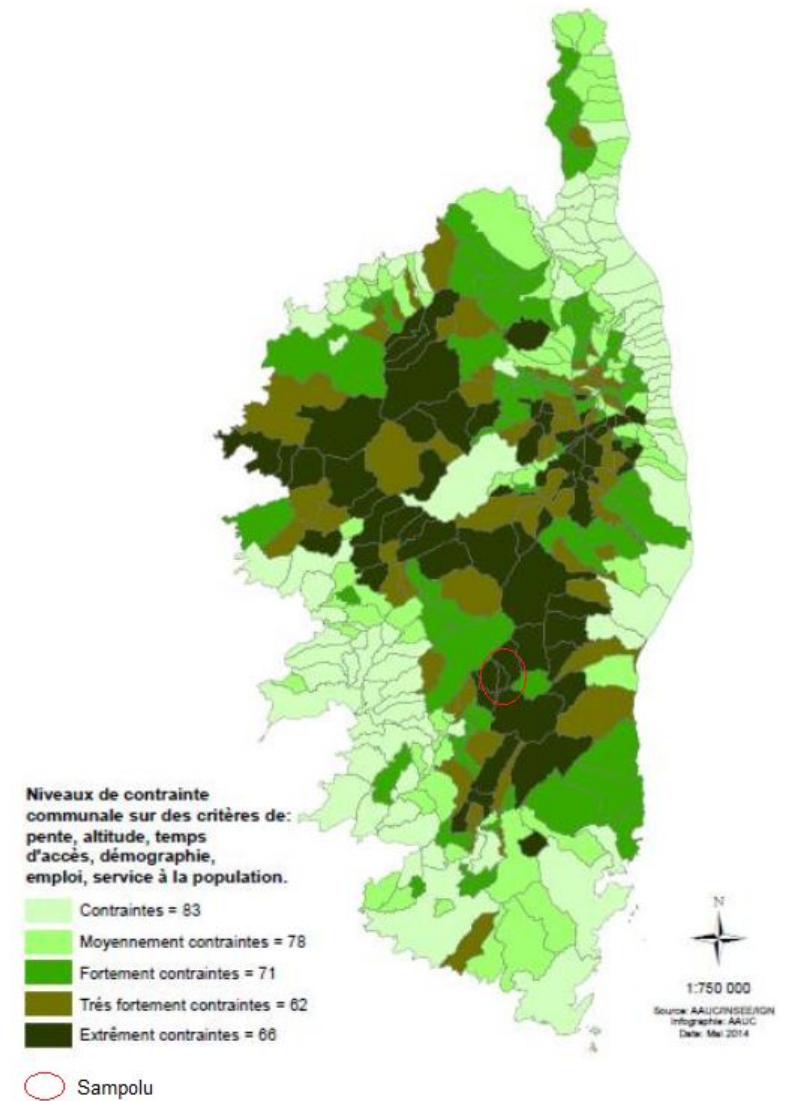
2- Les documents supra-communaux

2.1 Hiérarchisation des documents

Pour des orientations et des objectifs de développement, à l'échelle supra-communale, c'est-à-dire au niveau national, régional, départemental et intercommunal, des plans et des programmes sont fixés en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de planification et de protection de l'environnement. Ainsi, **la carte communale** doit être conforme et/ou compatible avec les documents hiérarchiquement supérieurs.



Le PADDUC met en évidence une typologie de cinq grands types d'espaces territoriaux, avec des niveaux de contraintes plus ou moins élevés. La commune de Sampolu est retrouvée parmi les 66 communes extrêmement contraintes (premier type), c'est-à-dire, les moins peuplées, qui rassemblent 2,3% de la population insulaire. Elles représentent les communes cumulant le plus de contraintes géographiques (pentes les plus importantes, éloignement avec les principales agglomérations), ainsi que le niveau de service à la population le plus faible.



La typologie en 5 grands espaces

2.2 Grands axes du PADDUC

Approuvé en Octobre 2015, le PADDUC fixe les orientations fondamentales en matière de protection et de mise en valeur du territoire sur le long terme. Ainsi, il définit les principes de l'aménagement de l'espace qui en résultent.

C'est un document anticipateur pour le territoire régional, qui évalue les incidences prévisibles du projet d'aménagement sur l'environnement et propose des ajustements afin de les éviter, de les réduire ou bien de les compenser.

La carte communale de Sampolu devra être en conformité avec ce document régional.

Carte 1- Carte de destinations générales

Carte 2 - Carte de synthèse

Carte 3 – Enjeux urbains

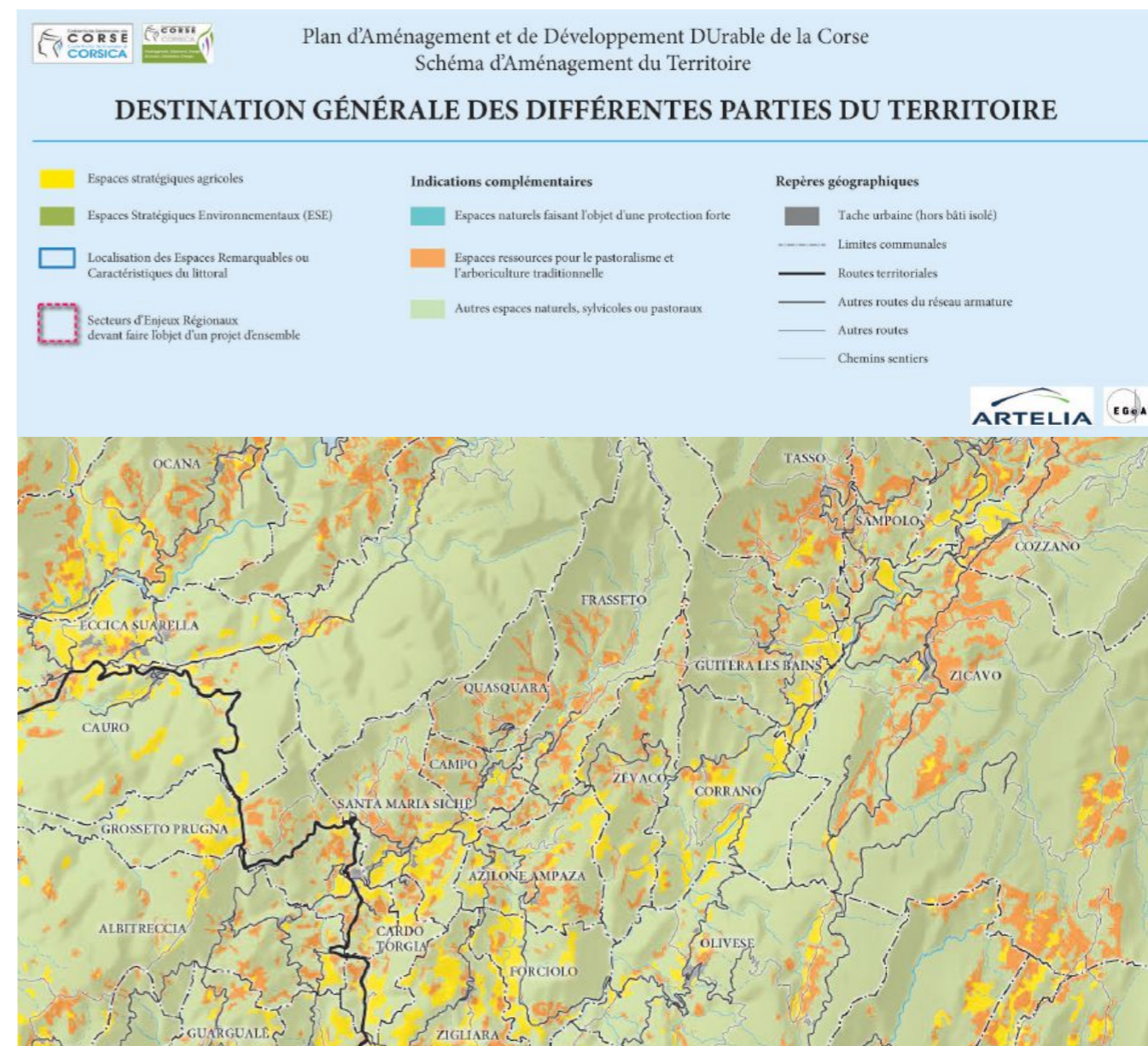
Carte 4 – Enjeux agricoles

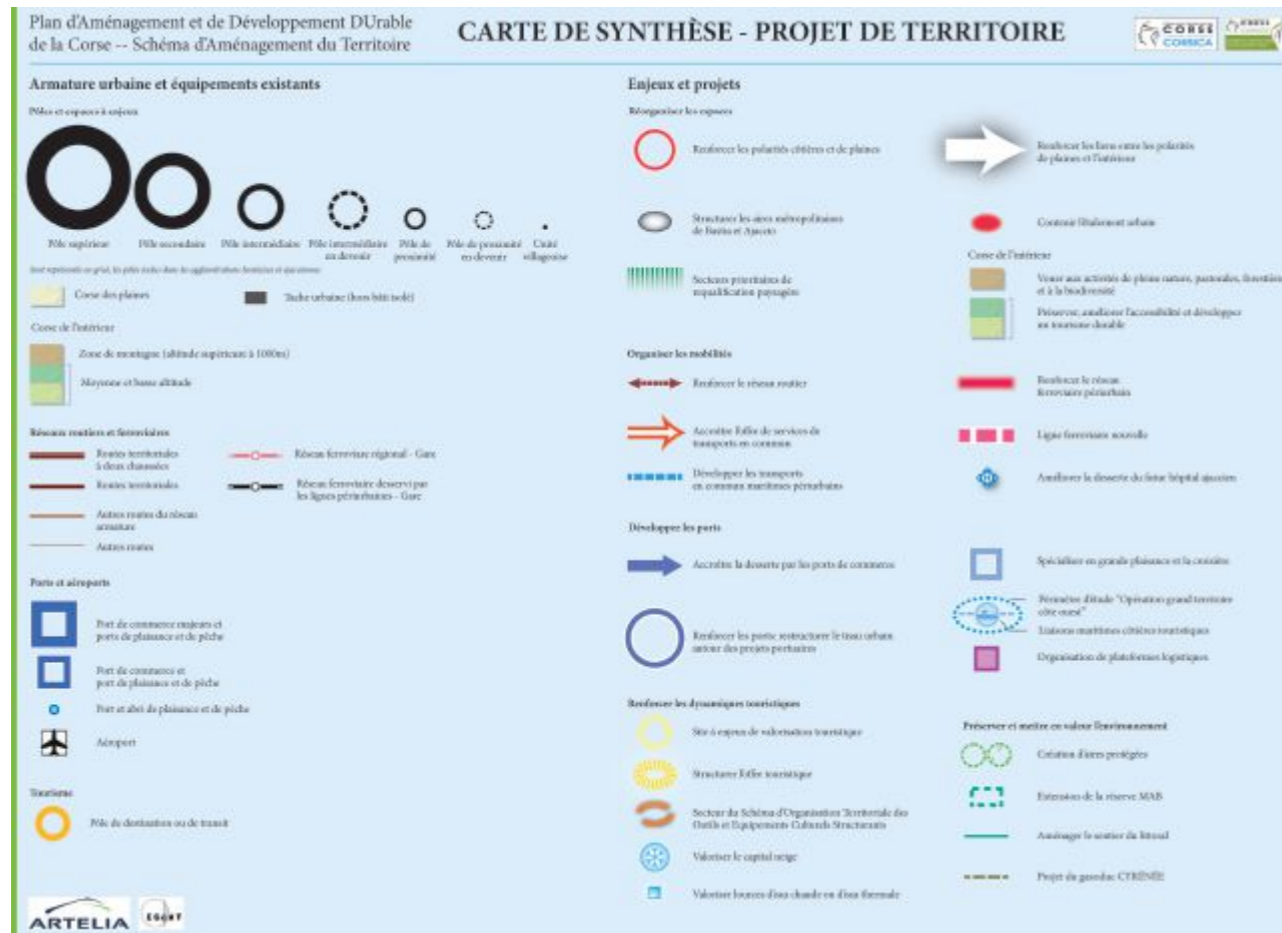
Carte 5 – Enjeux environnementaux

Carte 6 – Pôles culturels

Carte 1 :

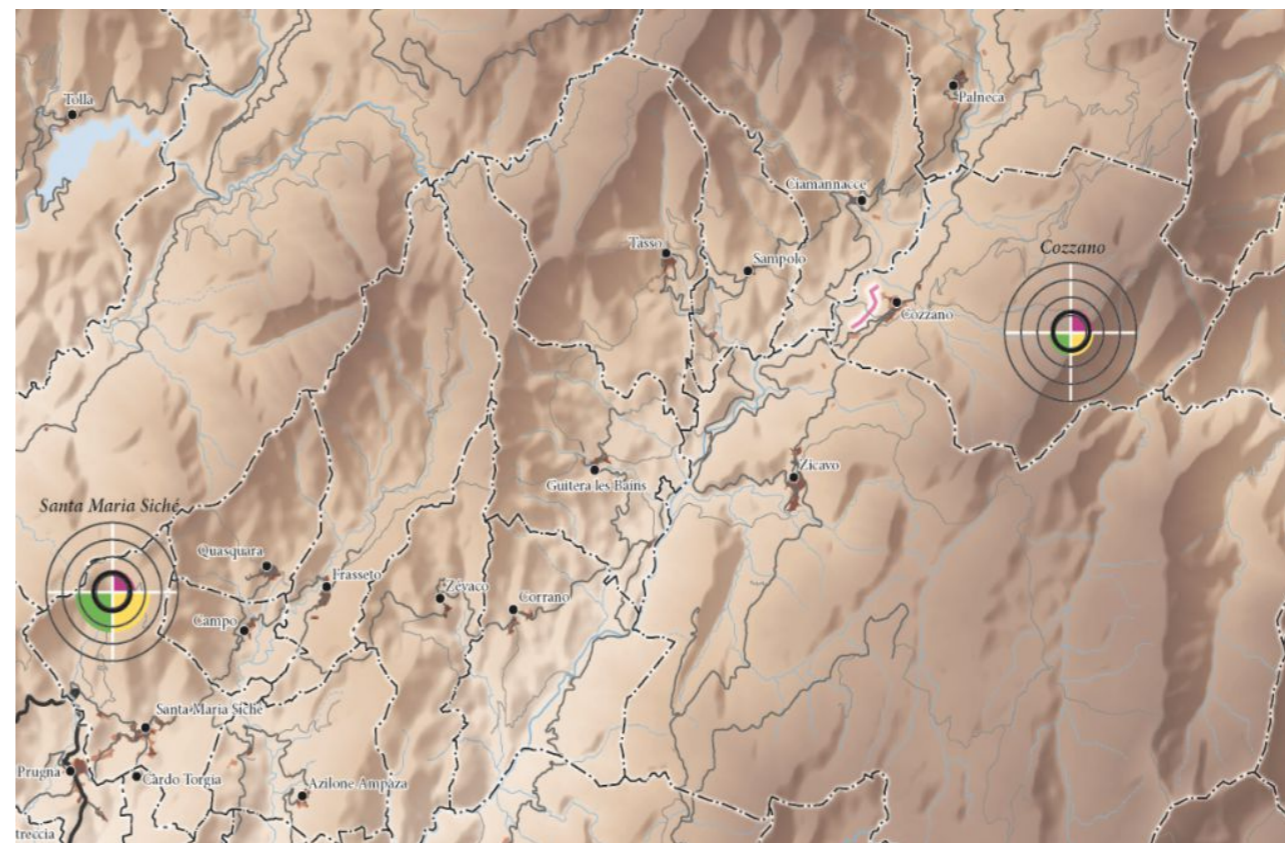
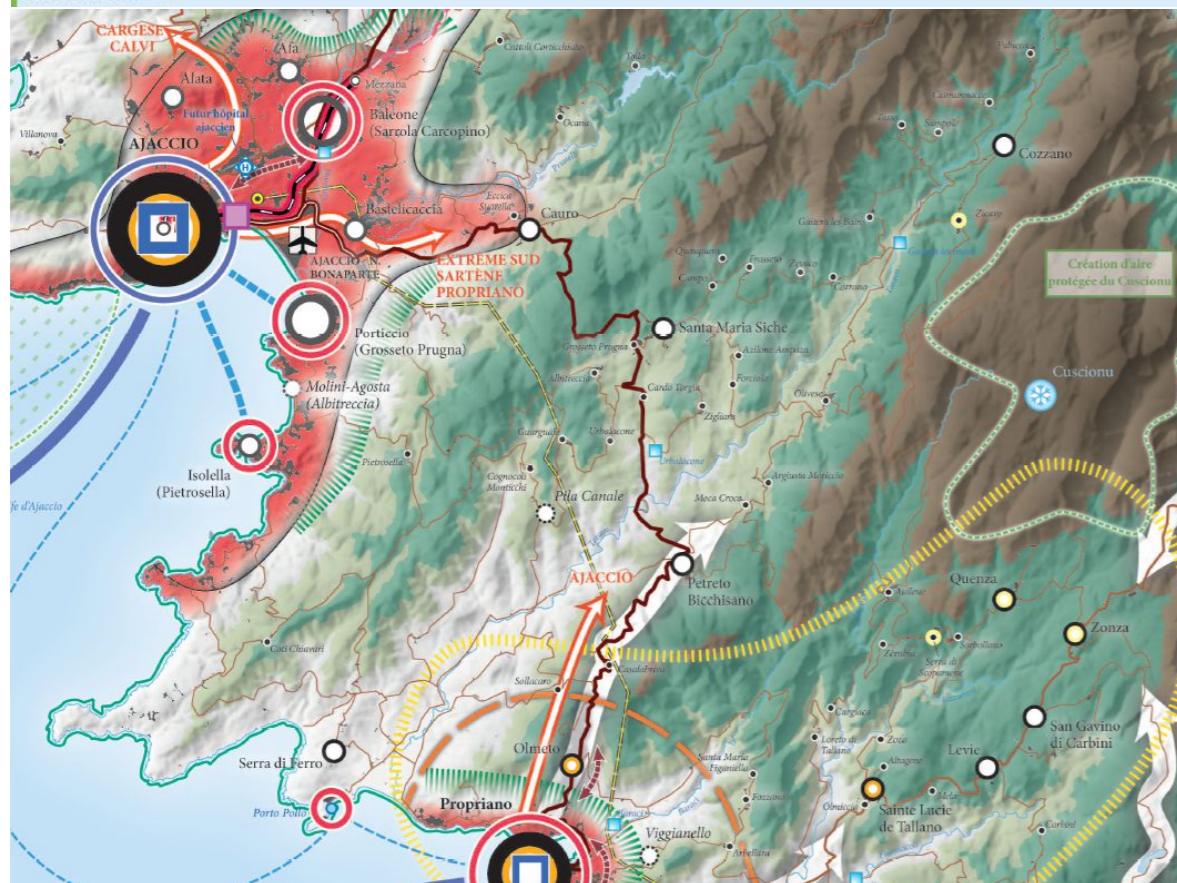
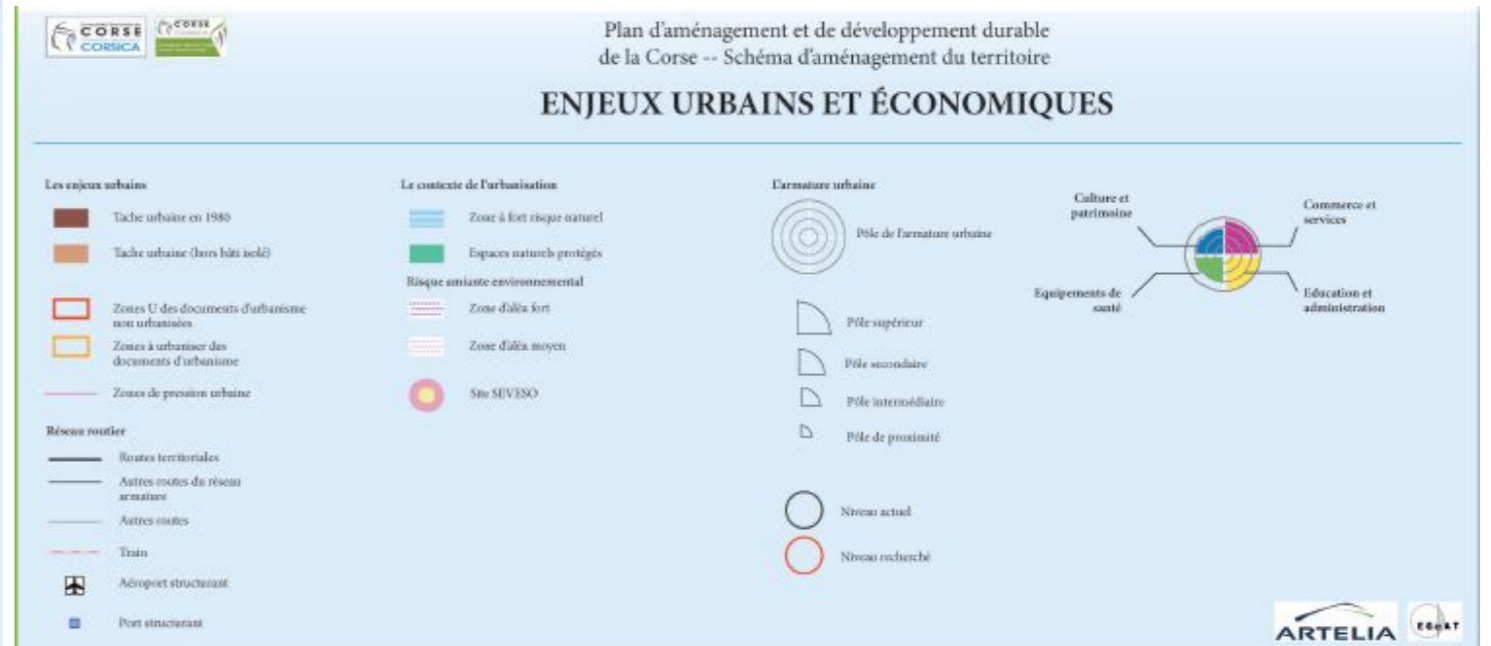
La commune est située dans une vallée à vocation rurale et agricole. Le PADDUC relève cette réalité et fixe des objectifs de valorisation des terres agricoles dites « stratégiques », plutôt rares sur Sampolu. Le caractère pastoral du territoire est par contre bien mis en évidence. (cf. Secteurs économiques – agriculture)





Carte 2 et 3 :

Elles mettent en évidence la hiérarchisation des espaces bâtis (ville et village), selon leur niveau d'équipement. Sampolu est identifié comme une unité villageoise, bénéficiant de la proximité avec Santa-Maria-Siché (pôle de proximité), qui endosse 2 des 4 fonctions identifiées pour les zones urbaines : équipements de santé, éducation et administration



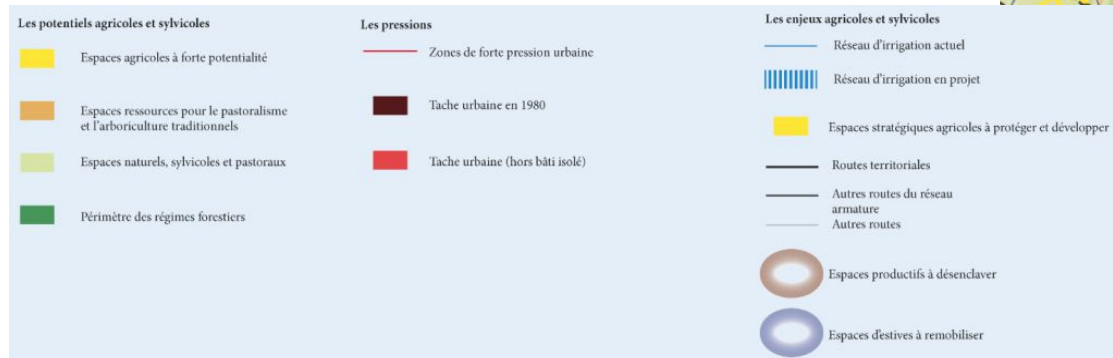
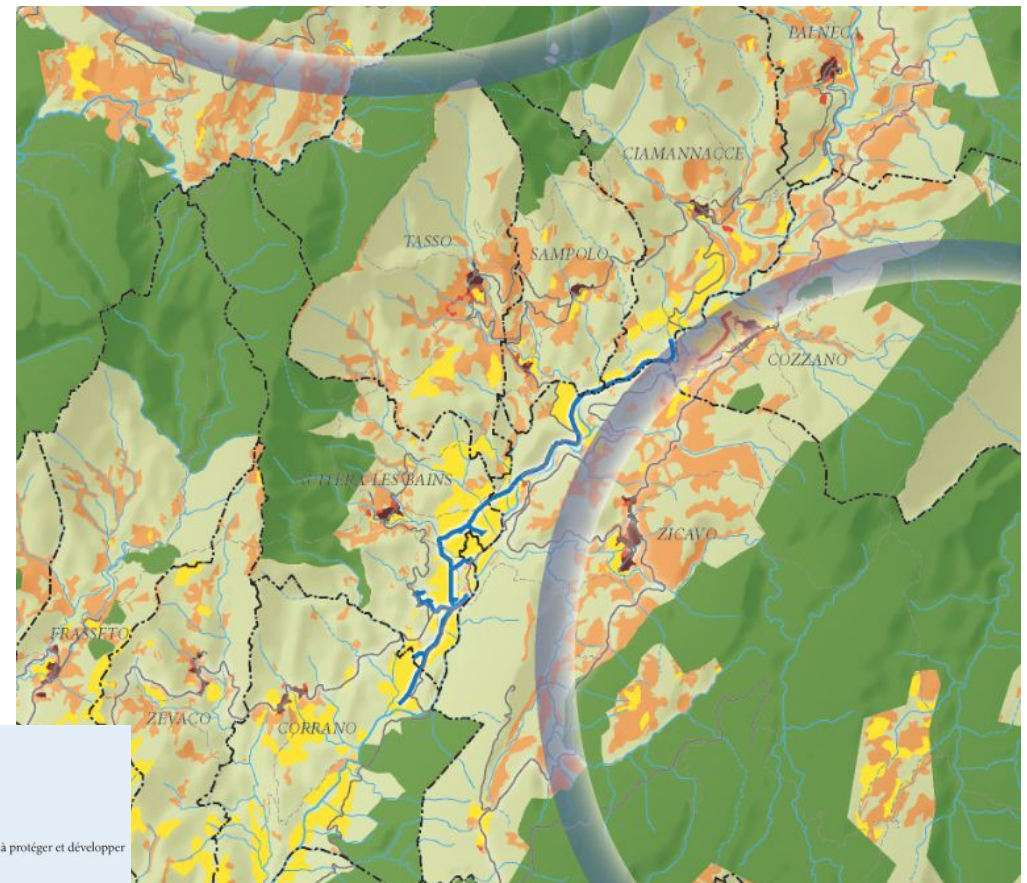
Carte 4 :

Dans ses stratégies et ses orientations de développement, le PADDUC donne une place importante à l'agriculture. Il fixe les catégories de sols agricoles en fonction des différentes potentialités (pourcentage des pentes, occupation du sol, réseau d'irrigation et position géographique) et identifie 105 119 hectares **d'espaces stratégiques agricoles (ESA)** à l'échelle régionale. L'ensemble des espaces agricoles cultivables et à potentialités agronomiques sont classés par le PADDUC en ESA.

« Il appartient aux documents d'urbanisme de les localiser ou de les délimiter (notamment pour les cartes communales), chacun à leur échelle, et de les inclure dans les zones agricoles, en secteur non-constructible pour les cartes communales »¹.

La carte des enjeux agricoles et sylvicoles permet de pouvoir localiser les différents types d'espaces agricoles.

Le PADDUC identifie ainsi **15 hectares d'espaces stratégiques agricoles** sur la commune de Sampolu mais également des espaces ressources pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle.

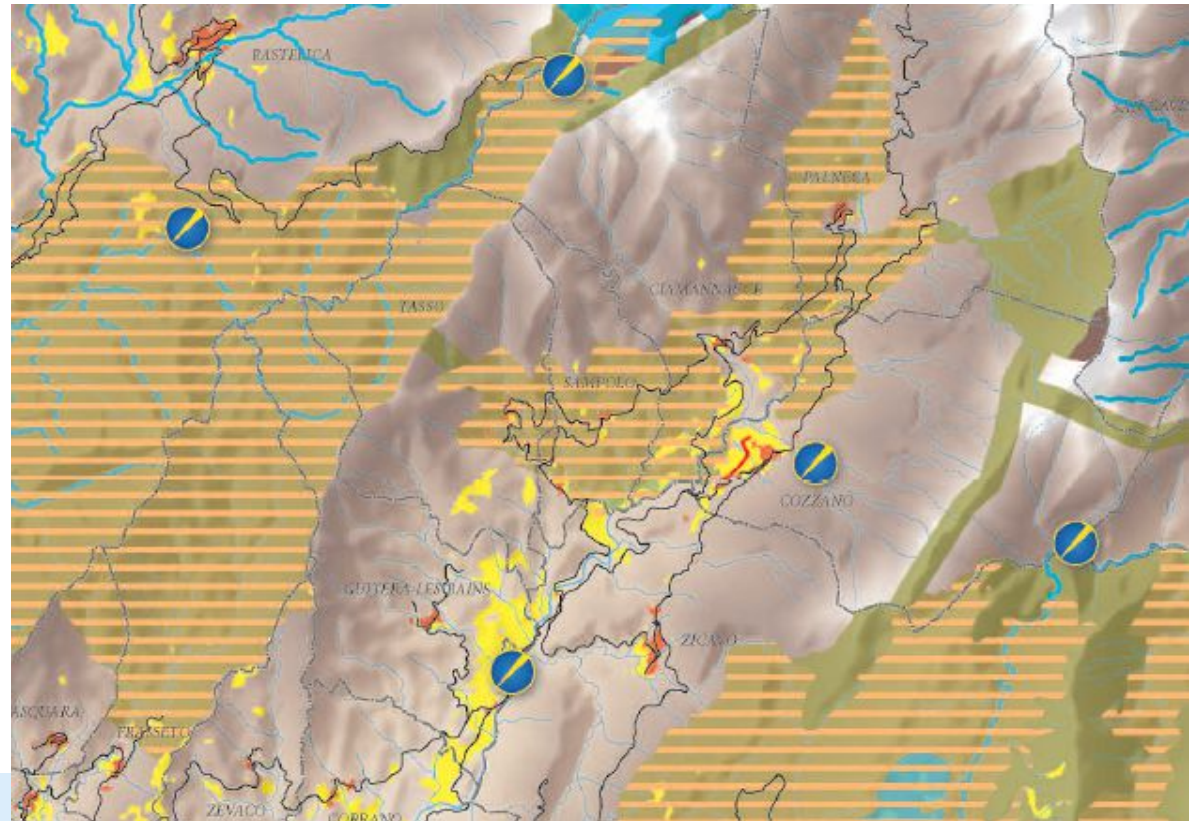


¹ Livret III du PADDUC – Schéma d'Aménagement Territorial

Carte 5 :

La haute vallée du Taravo est non seulement riche de son patrimoine naturel (ZNIEFF) mais **se présente** aussi comme un espace intermédiaire entre deux ensembles naturels majeurs du département, le plateau du Cuscionu et le massif d

u Val d'Ese- Punta Niella. Il est de ce fait, créant les liens fonctionnels (corridors de moyenne montagne) entre ceux-ci, stratégique. Sampolu est directement concerné par ces enjeux environnementaux. (cf. & espaces naturels)



Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse -- Schéma d'aménagement du territoire

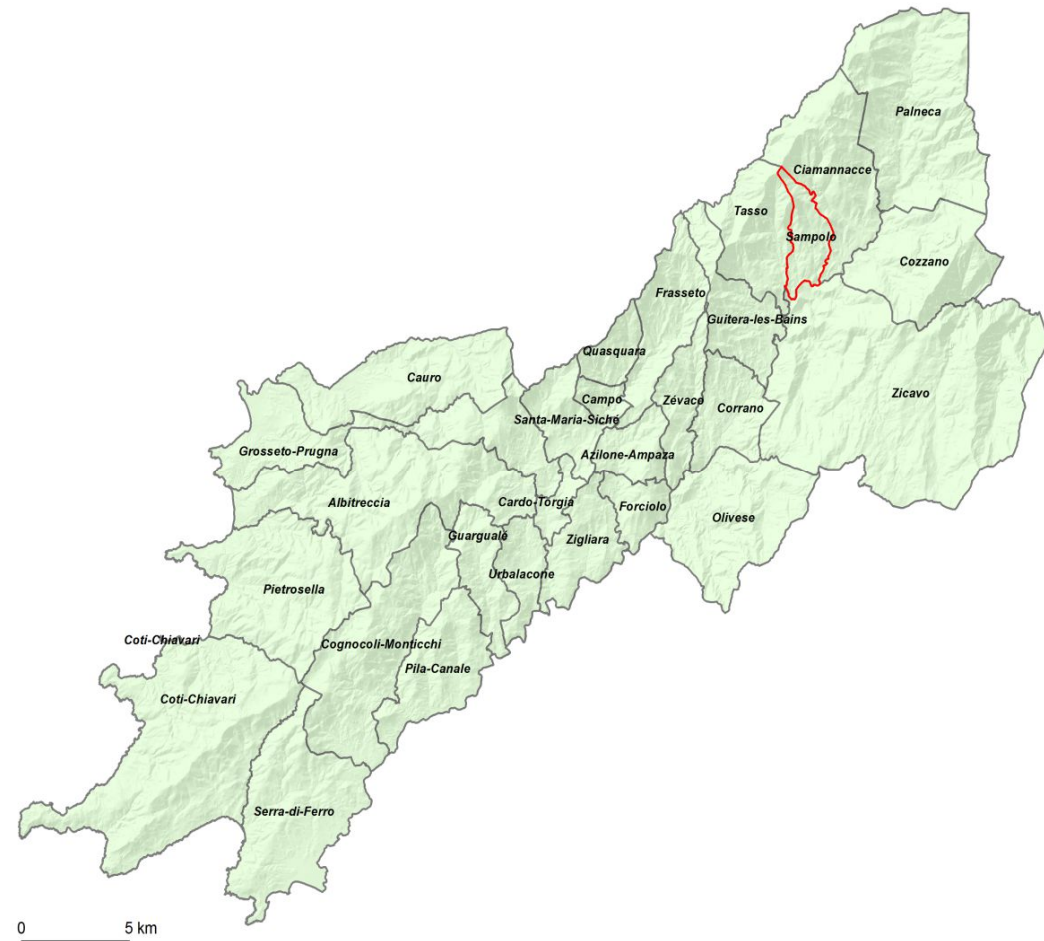
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

<p>Les enjeux de biodiversité et de paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> Réservoirs de biodiversité, sites inscrits et corridors de haute montagne Réservoirs de biodiversité, sites inscrits et corridors de moyenne montagne Réservoirs de biodiversité, sites inscrits et corridors de piémont et vallée Réservoirs de biodiversité, sites inscrits et corridors de basse altitude Réservoirs et continuités aquatiques 	<p>Les enjeux complémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Espace stratégique agricole Potentiel hydroélectrique identifié à concilier avec les enjeux environnementaux ZNIEFF <p>Les protections fortes existantes</p> <ul style="list-style-type: none"> Réserve Naturelle Arrêté de Protection de Biotope (APB) Espaces remarquables ou caractéristiques de la loi littoral Site classé Maîtrise foncière : ENS et sites du Conservatoire du Littoral 	<p>Les pressions</p> <ul style="list-style-type: none"> Tache urbaine (hors bâti isolé) Zone de forte pression urbaine <p>Les espaces stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Espaces stratégiques environnementaux
---	--	---

2.3 Intercommunalité

Anciennement rattaché à la communauté de communes du Taravu (créée en 1996), le territoire de Sampolu est depuis le 1^{er} Janvier 2017, sous l'impulsion de la loi NOTRe du 7 Aout 2015, membre de la communauté de communes de la Piève de l'Ornano.

Le nouveau périmètre de l'intercommunalité regroupe aujourd'hui **28 communes** contre les 19 de l'ancienne intercommunalité du Taravu. Les communes d'Argiusta-Moriccio, Casalabriva, Moca-Croce, Petreto-Bicchisano et Sollacaro sont désormais rattachées à la communauté de communes du Sartenais-Valinco et les quatorze autres plus Cauro ont rejoint la communauté de communes de la Piève de l'Ornano

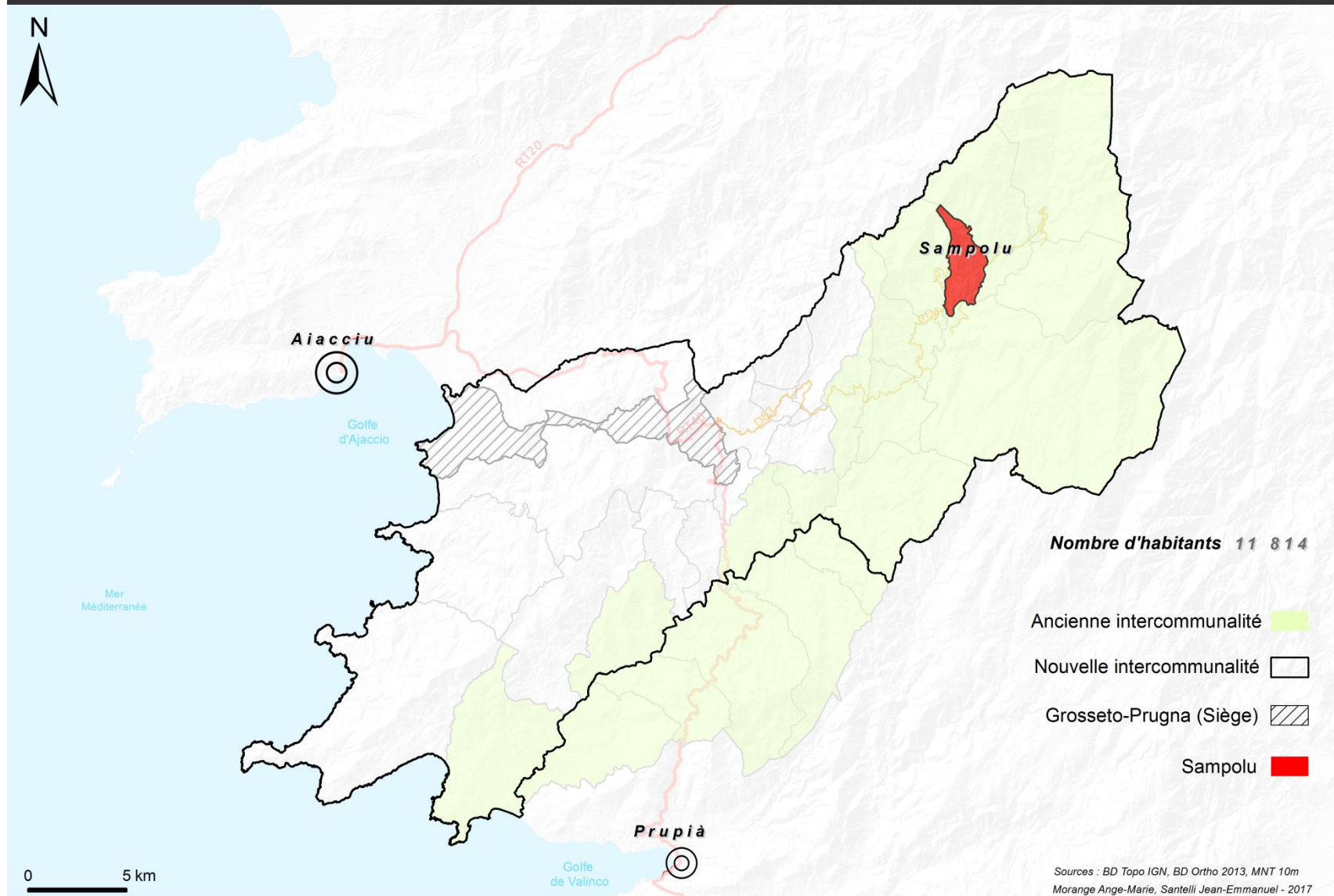


Les compétences de la communauté de communes de la Piève d'Ornano sont les suivantes :

- Mise en place d'un plan de développement durable intéressant l'ensemble de l'intercommunalité ;
- Elaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de développement durable sous forme d'agenda 21 ;
- Elaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;
- Organisation des transports (public et scolaire) ;
- Gestion des ordures ménagères (collecte et traitement des déchets) ; enlèvement des encombrants
- Développement des services publics en zone montagne ;
- Développement et soutien des actions économiques locales ;
- Soutien aux activités productrices d'emplois favorisant l'accueil, la croissance des entreprises et des producteurs locaux ;
- Soutien aux activités forestières agricoles et pastorales ;
- Développement de l'ingénierie et des nouvelles technologies.

Communes	Population	Superficie (km ²)	Densité (hab/km ²)
Grosseto-Prugna	2867	31,56	91
Albitreccia	1617	45,76	35
Azilone-Ampaza	169	7,96	21
Campo	97	3,3	29
Cardo-Torgia	33	3,88	8,5
Cauro	1331	27,9	48
Ciamannacce	132	25,11	5,3
Cognocoli-Montichi	165	35,77	4,6
Corrano	84	12,69	6,6
Coti-Chiavari	763	66,33	12
Cozzano	282	25,59	11
Forciolo	66	6,88	9,6
Frasseto	122	16,61	7,3
Guargualé	130	10,61	12
Guitera-les-Bains	148	14,75	10
Olivese	231	29,64	7,8
Palneca	164	43,81	3,7
Pietrosella	1479	35,23	42
Pila-Cnale	290	18,8	15
Quasquara	53	6,11	8,7
Sampolu	59	7,14	8
Santa-Maria-Siché	450	10,67	42
Serra-di-Ferro	490	32,77	15
Tasso	101	16,77	6,1
Urbalacone	70	8,25	8,5
Zevaco	60	10,04	6
Zicavo	230	93,02	2,5
Zigliara	133	12,85	10

Sampolu dans la communauté de communes de la Pieve d'Ornanu



1- Géologie et géomorphologie

1.1 Géologie

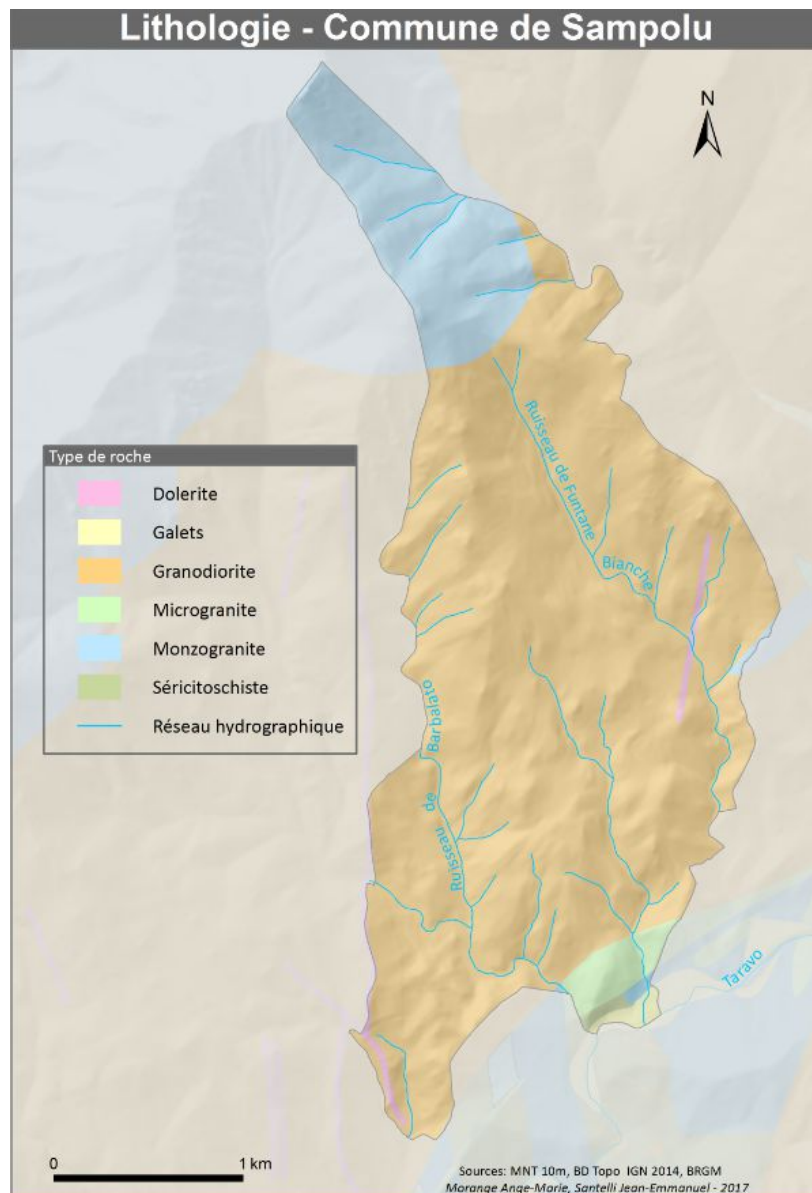
Le système géologique du territoire de Sampolu fait partie de la Corse hercynienne et est orienté Nord-Ouest / Sud-Sud-Est. Il est principalement constitué de roches magmatiques plutoniques, association calco-alcaline essentiellement composée de granodiorites, monzogranites et microgranites.

Les types de sols issus de l'altération des granites ne sont que peu propices à l'agriculture et on les retrouve sur une grande partie du territoire communal. Ils sont généralement siliceux, légers, peu profonds et peu perméables.

Les terres les plus propices à l'agriculture se situent dans la vallée du Taravu (alluvions) à l'extrême sud de la commune.

Hormis l'agriculture, la qualité des sols de la commune va entraîner des contraintes notamment au niveau de leur aptitude en matière d'assainissement selon le degré de perméabilité.

II. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



1.2 Géomorphologie

Le territoire trouve ses limites au niveau ouest au niveau du ruisseau de Barbalato alors qu'à l'est, c'est une ligne de crêtes dominée par Punta di a Vena. C'est donc une succession de dépressions et lignes de crêtes plus ou moins dominantes qui rythment ici la géographie locale. Les altitudes oscillent entre 1786 m. et 500 m. d'altitude en partie aval dans la vallée.

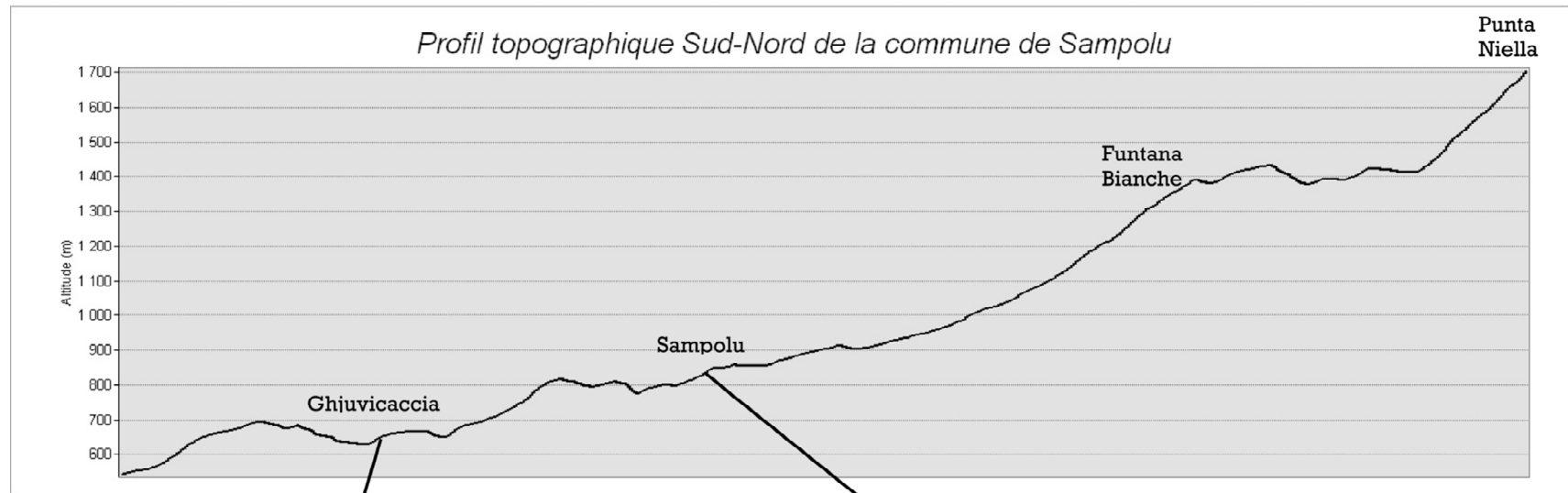
Au sud-ouest de Sampolu, un petit plateau d'altitude crée une véritable ouverture dans un relief accidenté.

Le village est situé à flanc de versant exposé sud, occupe aussi un espace moins accidenté sur la partie aval. Son implantation suit les courbes de niveau ainsi que la RD.

Ghjuvicaccia est également à flanc de versant mais celui-ci plus proche de la rivière s'évase notamment au Nord-est du hameau où les terrains présentent moins de pentes.

Enjeux liés à la géologie et la géomorphologie

- gestions des eaux usées
- accessibilité du territoire notamment pour les activités agricoles et forestières
- pentes à faibles pentes : choix des destinations dans les environs immédiats du village et hameau.



Source: Mathieu Nivaggioni



Source: communes.com

Morange Ange-Marie, Santelli Jean-Emmanuel, 2017

2- Hydrographie et ressource

2.1 Réseau hydrographique

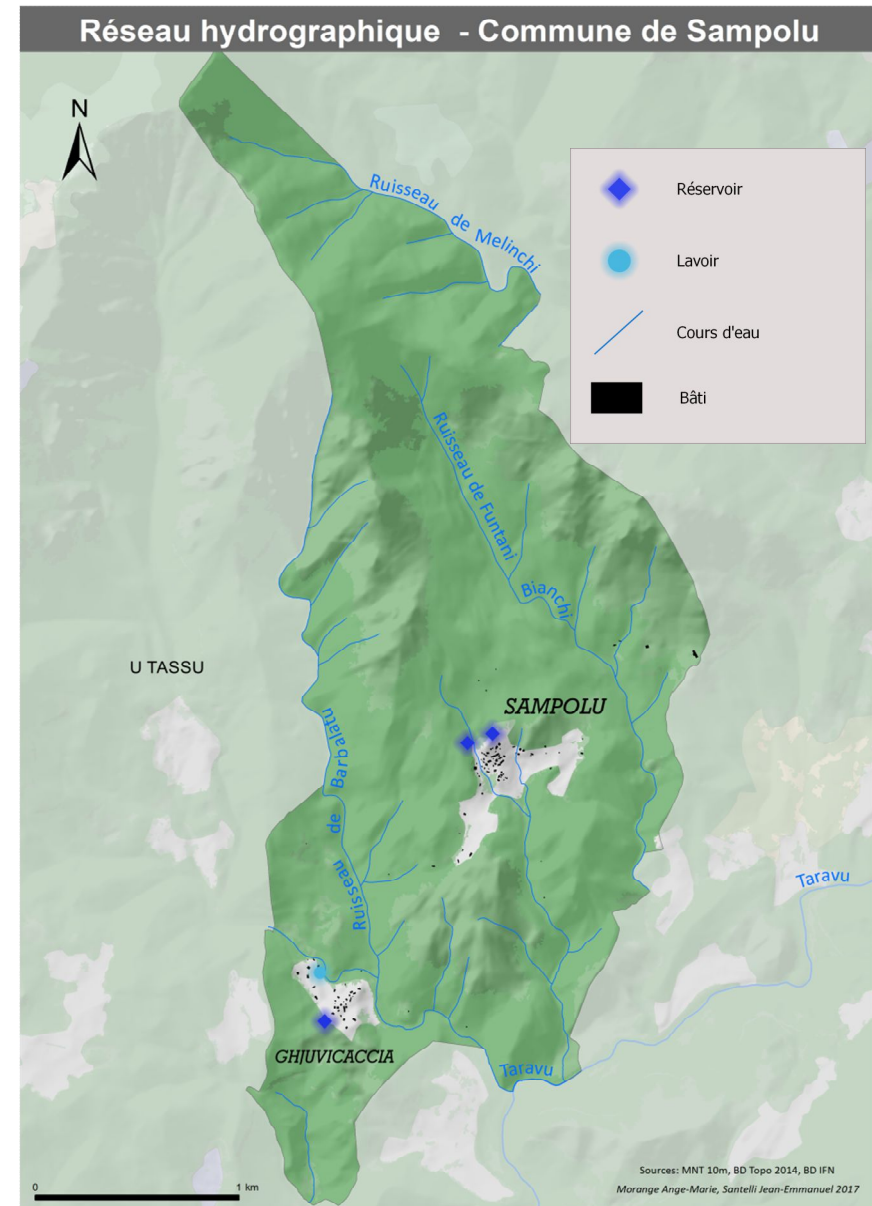
a. Caractéristiques

La commune est située dans le bassin versant du Taravu et son réseau hydrographique est composé de ruisseaux, le fleuve Taravu est également présent sur le territoire puisqu'il constitue la limite entre les communes de Sampolu et de Cuzzà.

Le Taravu est un fleuve qui s'écoule du nord-est vers le sud-ouest sur une distance de 65,4 km, prenant sa source sur le Monte Grossu à 1580 mètres d'altitude sur la commune de Palleca et se jette dans la Méditerranée au niveau du golf du Valincu. Comme tout fleuve soumis au régime méditerranéen, le Taravu est exposé à des risques de crues et d'inondations. Il connaît également des problèmes de qualité de ses eaux, du notamment aux rejets d'eaux usées de la part des communes du bassin versant.

Les 4 ruisseaux qui constituent le réseau hydrographique prennent leur source sur le territoire communal et 2 d'entre eux sont des affluents directs du Taravu et s'y jettent au sud de la commune.

- Le ruisseau de **Funtani Bianchi**, d'une longueur de 4km prend sa source au nord de la commune à environ 1300 mètres d'altitude. Il rejoint le Taravu sur la commune de Ciamannaccia.
- Le ruisseau de **Melinchi**, d'une longueur d'environ 3,4 km prend sa source au nord de la commune sur les pentes de la Punta Niella, vers 1500 mètres d'altitude. Il forme la limite communale entre Sampolu et Ciamannaccia, commune qu'il atteint pour rejoindre le Taravu.
- Le ruisseau de **Barbalatu**, d'une longueur de 4,3 km prend sa source à l'ouest de la commune sur les pentes de la Punta della Rotta à environ 1200 mètres d'altitude. Il forme la limite



communale entre Sampolu et U Tassu et se jette directement dans le Taravu au sud.

b. Qualité des eaux de rivière

Le Taravu présente des eaux en **très bon état** sur les principaux critères à l'aval de Sampolu à hauteur de la station de mesures de Corrano. Sampolu participe à la qualité de ces eaux par le biais des affluents **Bartolato et Funtane Bianche** qui traversent son territoire et qui sont le milieu récepteur des eaux usées traitées. Ces affluents sont également le réceptacle des eaux de ruissellement qui peuvent transporter les polluants issus des zones d'élevage.

La **dégradation des eaux du Taravo** s'est accompagnée d'un arrêté d'interdiction de baignade permanent, interdiction intervenant également sur les affluents. **Le hameau de Ghjuvicaccia rejette directement les eaux usées** dans la rivière, participant à la dégradation globale des eaux de rivières. Ce ruisseau reçoit également les eaux usées du village de Tasso situé en amont.

Pour ne pas aggraver la situation, il convient de ne pas augmenter les volumes d'eaux usées rejetées et de construire un équipement adapté.

Station de Corrano -

État des eaux de la station

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydro-morphologie	Pressions physico-chimiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P											
2008	TBE	Ind	TBE	MOY ①	TBE						TBE		Ind		

Source : siecorse-eaurmc – fiches signalétiques

c. Mesures

L'intercommunalité dans le cadre du SAGE du Taravo entreprend des actions concrètes d'amélioration



Le programme d'actions

Le **Conseil Départemental de Corse-du-Sud** est engagé dans un projet ambitieux visant à préserver et valoriser le patrimoine naturel sur son territoire, notamment les milieux naturels aquatiques et leur environnement, la biodiversité et la ressource en eau douce face à diverses pressions et menaces. À ce titre, il a décidé de porter la labellisation du Taravo. Cette labellisation, qui a permis le classement du Taravo en Espace Naturel Sensible, vise à répondre à la préservation de ce site d'exception mais également à sa valorisation dans le cadre d'un projet territorial de développement durable.

Ainsi un programme d'actions est mise en œuvre sur la base de trois volets :

- **La restauration** : restauration, notamment d'un **point noir de rejet de déchets** identifié sur un affluent à l'amont et **la lutte contre la renouée du Japon** pour laquelle le département a mis en place un protocole expérimental qui a permis l'éradication de près de 90% des stations traitées sur 3 ans.
- **La conservation** : surveillance de la qualité du milieu par le biais d'un monitoring écologique de conservation, suivi de la faune piscicole, valorisation du territoire par l'aménagement de site dans le but de développer l'éducation à l'environnement pour les scolaires et le grand public. Par ailleurs le comité de suivi a souhaité intégrer dans sa réflexion une nouvelle approche de gestion à travers la réalisation d'une **étude écosystémique** qui a pour but de monétiser un certain nombre de services rendus par le fleuve Taravo et d'évaluer la valeur que les habitants de la vallée accordent à la protection de ce dernier.
- **Gouvernance et gestion du projet de labellisation** : Au-delà de l'intégration de parties prenantes au projet (les Communautés de Communes du Taravo-Ornano et du Sartonais-Valinco, la Fédération Interdépartementale des associations de pêche et de pisciculture de la Corse, l'Agence de l'Eau RM&C, le Parc Naturel de Corse, l'Office de l'environnement de la Corse, la DREAL, la DDTM, Agence française pour la biodiversité), et des actions de sensibilisations de type réalisation de films, la gouvernance est menée via une intense concertation auprès des élus locaux, des socioprofessionnelles, des agriculteurs et des propriétaires riverains.

<http://www.rivieres-sauvages.fr/le-taravo/>

2.2 Ressources

a. Caractéristiques

Cette ressource en eau est un atout indéniable, on retrouve des sources sur le relief en amont du ruisseau de Funtani Bianchi et plusieurs réservoirs d'eau sont implantés proche des zones habitées. Un arrêté préfectoral autorise le prélèvement. (cf. Annexes).

La commune dispose d'un double réseau dans les deux villages :

- un réseau d'eau potable
- un réseau d'eau brute destinée à l'arrosage.

	Sampolu	Ghjuvicaccia
ressources	Funtana Bianchi	2 sources (Tasso) Forage
débit		
Qualité		
Périmètres de protection	OUI	
Compteurs	Non	Non

La commune prélève de l'eau brute en rivière pour l'arrosage des jardins si le débit le permet.

a. Adduction d'eau potable

Le réservoir du village de Sampolu est alimenté par la source de Funtana Bianche à 1200 m. d'altitude environ. Elle alimente un réservoir au village qui lorsqu'il est plein, l'eau est dirigée vers le réservoir de Ghjuvicaccia. En effet les deux sources de ce hameau ont été délaissées (source de Bracone et fontaine d'Orziolu).

Des travaux de recaptage ont été menés en 2001 et une proposition de deux périmètres de protections ont été proposés : périmètres immédiats et périmètres rapprochés. L'arrêté préfectoral valide le

En 2017, le réseau d'eau potable a été étendu à Sampolu pour desservir en gravitaire le secteur du lotissement communal :



De manière général, le réseau est en PVC et en bon état.

On ne connaît pas le taux de perte.

	Sampolu	Ghjuvicaccia
Ressources	Funtana Bianche Parcelle : A91 (X :562,1/Y : 4185,2/Z : 1165)	
Débits	1,5 l/s	
Réservoirs		Trop plein du réservoir de Sampolu
Caractéristiques du réseau		
Taux de rendement du réseau - estimée	85%	85%
Consommation l.hab/j (estimée)	150	150
Consommation estimée (250l/j/hab)	7670 m3	
Bilan ressource/consommation		

Source : Rapport du schéma d'assainissement – date ? /mairie / Annexes dossier DUP des captages d'eau potable et leurs périmètres de protection – Geomorphic – 06/2004

Ghjuvicaccia est alimenté par un réservoir d'eau potable d'une capacité de 120 m³.

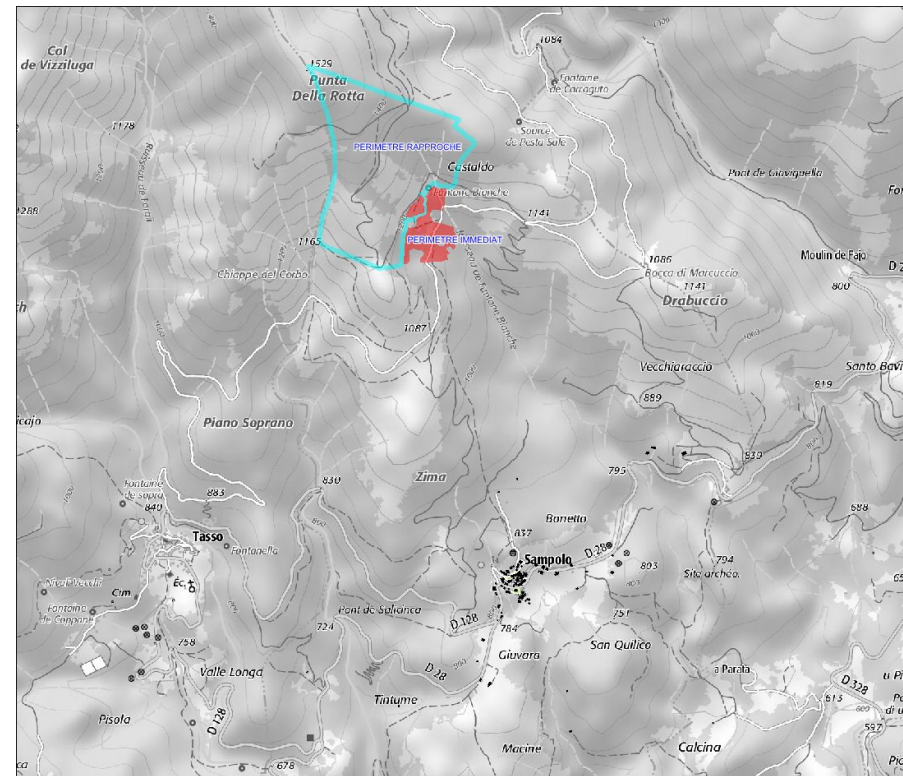
L'eau brute destinée à l'arrosage est ici issue d'une prise directe en rivière.

Un peu plus au nord du village de Sampolu sont également retrouvés deux réservoirs, pour une capacité de 343 m³ pour l'un et de 375 m³ pour l'autre.

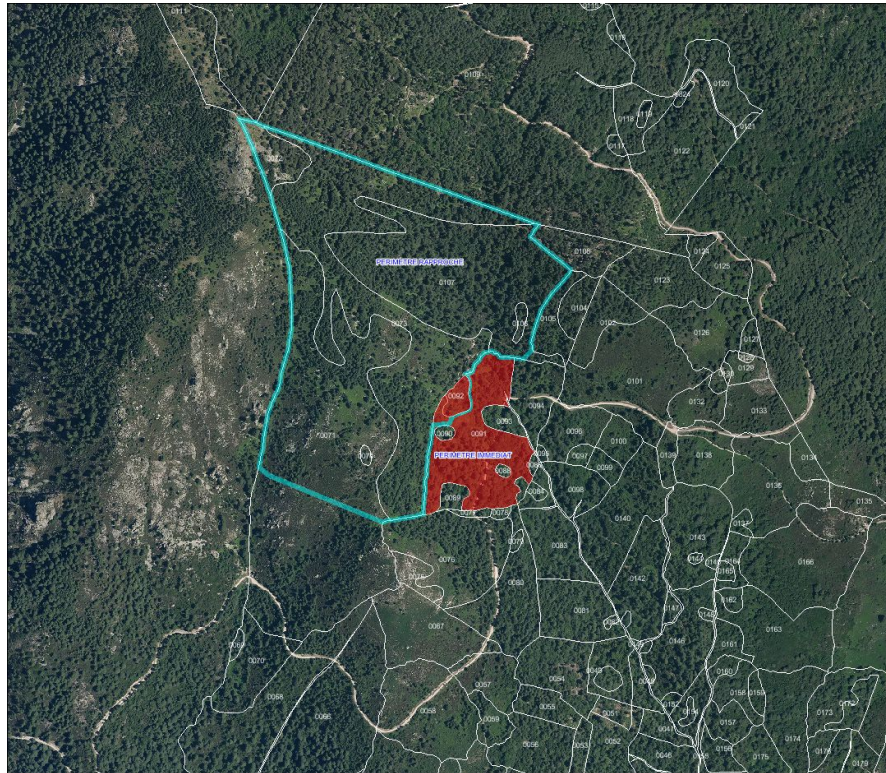
Il n'y a pas de compteurs et chaque habitant contribue à hauteur de 112 euros charges d'eau et d'assainissement incluses.

Les compteurs seront vraisemblablement mis en place en 2020 avec le transfert de compétence à l'intercommunalité.

La commune a sollicité en 2017 un audit auprès de l'office de l'environnement relatif à l'eau sur son territoire afin de gérer durablement cette ressource.



Source : Annexe 3 du dossier de DUP des captages d'eau potable et de leurs périmètres de protection – Géomorphic - 2004



3- Climat local

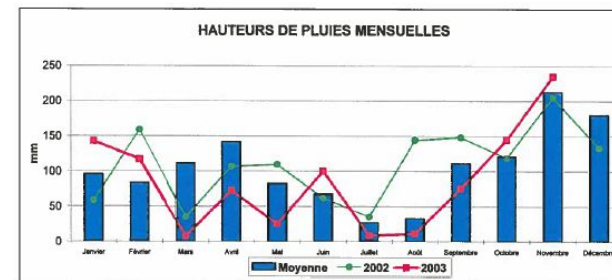
La commune de Sampolu est soumise à un climat de type méditerranéen :

- **Des précipitations importantes en automne et en début d'hiver** (septembre, octobre, novembre, décembre)
- **Des hivers doux et humide, étés chauds et sec** (période de sécheresse parfois importante)

La moyenne annuelle observée à **Sampolu est de 1267 mm de pluie** (moyenne disponible sur la station météo de Sampolu -1991-2002) concentrées en automne notamment en novembre. Ces précipitations peuvent prendre un caractère orageux et la neige peut également faire son apparition en hiver. La proximité du relief peut influencer la durée et la quantité de précipitation surtout en flux de sud-ouest.

Les températures sont typiques du climat méditerranéen mais quelque peu modifiées du fait de l'altitude de la commune. Leurs amplitudes sont assez régulières durant l'année d'après les normales climatologiques annuelles et la température moyenne annuelle est de 16,4°C.

Hormis les vents dominants sur la façade occidentale de l'île qui intervient (Libecciu) dans le climat de la vallée, Sampolu est exposé au vent de vallée et aux brises de pentes qui caractérisent les zones de moyenne montagne.



Aucun enjeu local, mais des anticipations à envisager face aux changements climatiques (sécheresse, chaleur).

4- Couverture végétale

La commune possède un couvert végétal assez riche avec une mosaïque variée composée essentiellement de chênes verts, chênes pubescents, châtaigniers et pins. La forêt prédomine sur le territoire, les versants d'adrets sont davantage peuplés par une alternance de pins de et châtaigniers tandis que les versants orientés à l'ubac sont abondamment peuplés par les feuillus (chênes verts et pubescents).

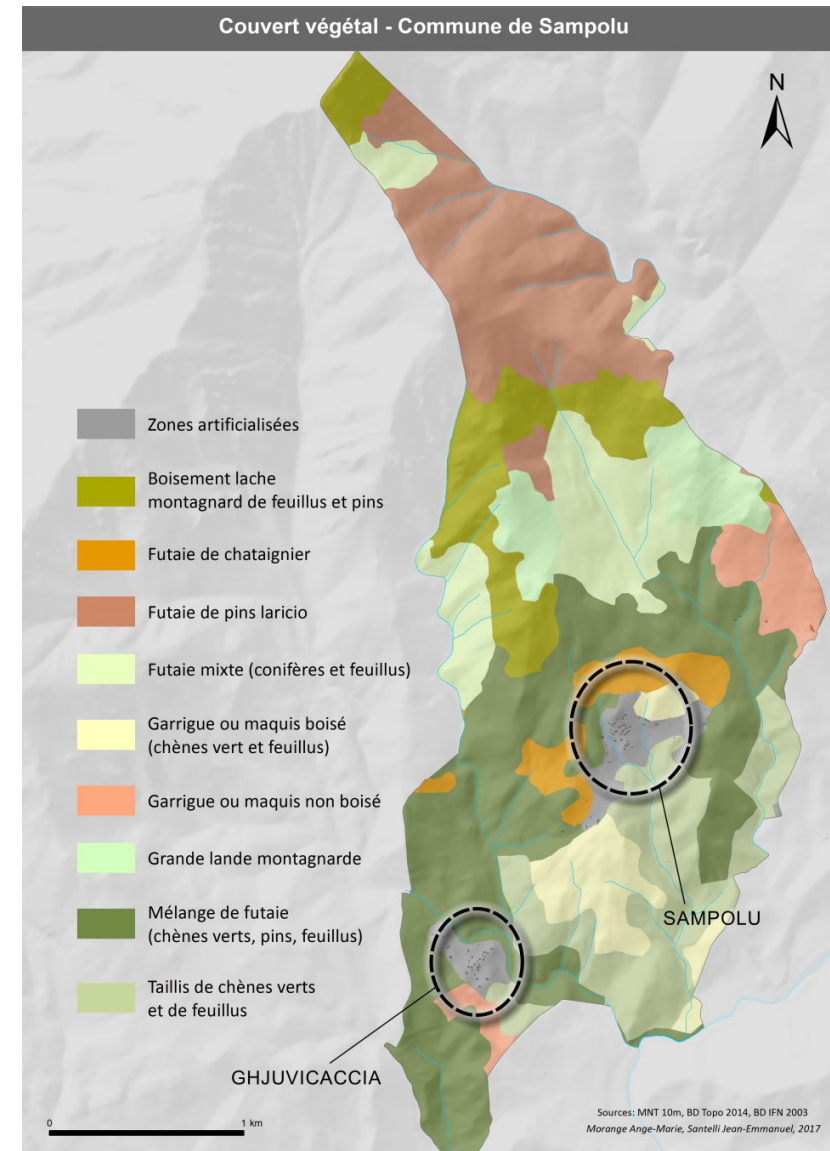
Hormis la forêt, le maquis est également présent sur le territoire sous différents aspects. Le maquis boisé de chênes verts et de feuillus s'observe au sud de la commune entre Sampolu et Ghjuvaccia et du maquis non boisé peuple des espaces à l'est du territoire ainsi qu'au sud-ouest. Au nord ce sont les pins laricci et autres conifères qui prédominent, certains espaces sont également pourvus de feuillus mais en quantité moindre. Les futaies de châtaigniers se trouvent aux abords des zones urbanisées et nourrissent notamment **les élevages porcins** en libre parcours. La châtaigneraie est également exploitée pour **la production de farine, deux séchoirs étant par ailleurs encore actifs**.

Les bords de rivières et de rus sont longés par des ripisylves à aulnes glutineux.

La disparition des pratiques pastorales, le déclin de l'exploitation des châtaigneraies, et de la sylviculture contribue à la fermeture du milieu entraînant un appauvrissement de la mosaïque des habitats naturels, une exposition au risque de feux de forêt accrue et une uniformisation des paysages.

Enjeu

- Introduire le sylvo-pastoralisme durable avec une gestion équilibrée des espaces par des pratiques raisonnées
- Revaloriser les châtaigneraies aux abords des villages – lutte contre les maladies, le cynips
- Améliorer la gestion des forêts privées par le développement d'une filière bois



5- Espaces protégés et inventaires

La commune de Sampolu est directement concernée par :
Deux ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) concernent directement le territoire de la commune, il s'agit de :

- **ZNIEFF de type 1 « Châtaigneraies et chênaies du Haut Taravo » s'étend sur 420 hectares de la commune**
- **ZNIEFF de type 2 « Maquis pré-forestier du Taravo moyen » s'étend sur 49 hectares de la commune**

Par ailleurs les communes voisines, avec lesquels les écosystèmes de la commune sont en interactions, bénéficient d'autres périmètres :

- ZICO - Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux

Il faut également mentionner que la commune de Sampolu est inscrite dans le périmètre du PNRC, qui a pour objectif la protection et la mise en valeur des grands espaces ruraux habités, présentant une grande qualité paysagère et un patrimoine naturel et culturel riche mais fragile.

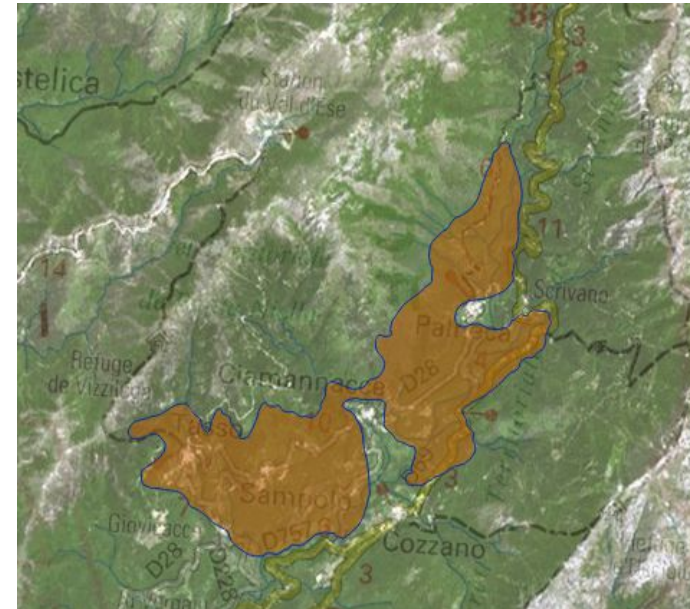
5.1 Les ZNIEFF

Ces secteurs ont été identifiés car ils présentent un aspect écologique particulièrement intéressant. *Dans sa conception, l'inventaire ZNIEFF est donc un outil de connaissance et non une procédure de protection des espaces naturels. Il n'a pas de portée normative, même si ces données doivent être prises en compte notamment dans les documents d'urbanisme ainsi que dans les études d'impact.*²

D'autres ZNIEFF sont présentes dans les communes voisines d'U Tassu, Cuzzà, Palleca, Ciamannacia ou encore Bastelica. Cela démontre la richesse du patrimoine naturel de la « région » et renforce les enjeux de préservation de la biodiversité.

² [Developpement-durable.gouv.fr](http://developpement-durable.gouv.fr)

a. ZNIEFF I – Châtaigneraies et chênaies du haut Taravo - n° 940004159



La zone se situe dans la partie Nord/Ouest de la chaîne montagneuse centrale de la Corse et est comprise entre 600 et 1720 mètres d'altitude. Elle s'étend de Sud en Nord/Est, du Sud du village de Tasso jusqu'au Nord du village de Palneca, en excluant les villages de Tasso et de Sampolu ainsi qu'une petite zone à la pointe du lieu-dit « Drabuccio ».

La zone constitue un vaste espace naturel caractéristique des vallées de moyennes montagnes méditerranéennes. La végétation est dominée par de vastes chênaies caducifoliées à chênes sessiles et chênes pubescents, ainsi que par quelques châtaigneraies et zones de boisement d'if. On note également la présence de ripisylves assez développées sur certains secteurs, longeant les différents ruisseaux et le Taravo.

La série de végétation s'étale de l'étage mésoméditerranéen au supraméditerranéen. Ce dernier étage est largement dominant sur la zone.

La géologie est typique de la Corse hercynienne et le sous-sol est essentiellement composé de granitoïdes calco-alcalins.

CORINE BIOTOPE	
41.9	Bois de Châtaigniers
44.6	Forêts méditerranéennes de Peupliers, d'Ormes et de Frênes
45.31	Forêts de Chêne verts
45.8	Bois de Houx



Son périmètre atteint presque 2000 ha sur plusieurs communes. Sur Sampolu, elle couvre le secteur du village et ses environs aval et amont.

Les principales activités repérées sur cet espace sont l'élevage et le tourisme vert.

Cette ZNIEFF constitue un territoire de prédilection pour :

- **2 espèces déterminantes** : discoglosse corse et épervier d'Europe.
- **63 autres espèces** : 1 amphibien, 4 mammifères, 17 oiseaux, 2 reptiles, 36 angiospermes (dont 2 endémiques strictes), 1 fougère, 2 gymnospermes.
- **16 espèces à statut** : 2 amphibiens, 3 mammifères, 9 oiseaux, 1 reptile, 1 angiosperme.

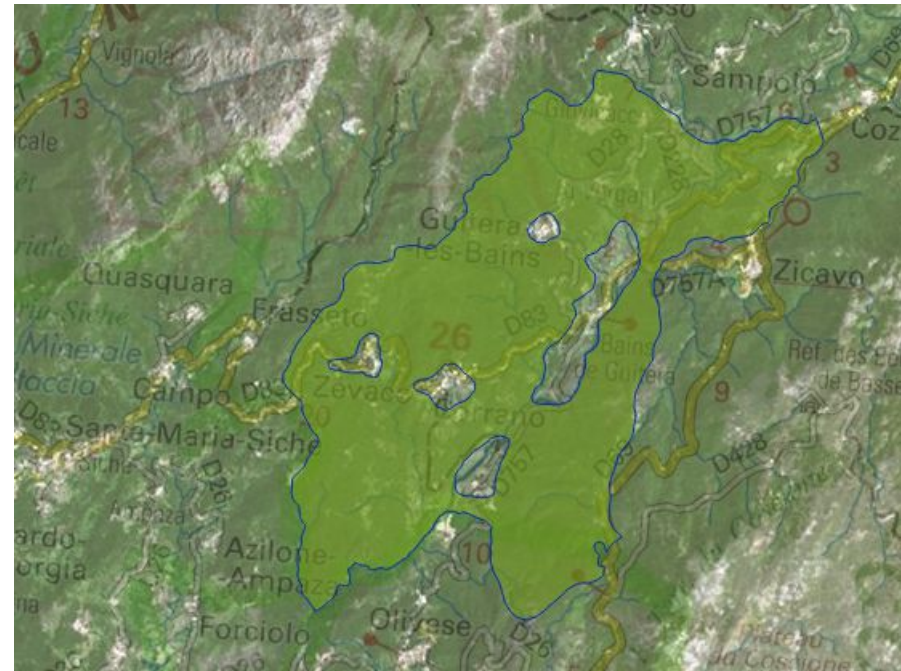
(voir fiche annexe)

Dans les habitats forestiers, l'habitat du châtaignier et les passereaux sont très présents. Les rapaces apprécient les lisières ouvertes en prairies. Dans les environs du village, les espaces de jardins favorisent la présence de certaines espèces en conservant notamment des zones fraîches (arrosage, espace ouverts, rus).

b. ZNIEFF II Maquis pré-forestier du Taravo moyen n° 940004163

Son périmètre atteint presque 4229 ha sur plusieurs communes. Sur Sampolu, elle couvre le secteur aval couvrant la partie sud du hameau de Ghjuvicaccia et les versants à l'amont et l'aval. Il se justifie par la présence d'espèces faunistiques et floristiques sur des espaces privés mais aussi la forêt domaniale.

Les principales activités repérées sur cet espace sont l'élevage et le tourisme vert.



Ce très vaste ensemble naturel s'étend sur une quinzaine de kilomètres de longueur dans la moyenne vallée du Taravo. Autrefois, toute la vallée était cultivée, aujourd'hui les terres sont abandonnées, la culture du châtaignier s'est restreinte au haut Taravo, et celle de la vigne et de l'olivier s'est cantonnée à la basse vallée, cette zone intermédiaire a été délaissée par l'homme à l'exception de quelques prairies qui occupent encore les bords du fleuve.

Sur cet espace, le chêne vert domine très largement dans la strate arborescente. Il était d'ailleurs utilisé au 19^{ème} siècle pour fabriquer du charbon de bois. Il est présent dans la zone sous la forme de hauts taillis ou de jeunes futaies. Il est accompagné par une strate arbustive à base d'arbousier, de bruyère arborescente et de frêne.

Le fleuve et ses principaux affluents sont bordés par une ripisylve à aulnes glutineux.

La grande richesse de cette haute vallée du Taravo est l'eau, qui est omniprésente sous diverses formes : fontaines, canaux d'écoulement, petits torrents et ruisseaux. De plus, l'une des rares sources thermales chaudes de Corse se trouve à Guitera.

CORINE BIOTOPE

45.31

Forêts de Chêne verts

- **2 espèces déterminantes** : discoglosse corse et épervier d'Europe.
- **52 autres espèces** : 1 amphibien, 4 mammifères, 19 oiseaux, 2 reptiles, 25 angiospermes, 1 fougère,
- **16 espèces à statut** : 2 amphibiens, 3 mammifères, 11 oiseaux, 1 reptile, 1 angiosperme.

5.2 ZICO - Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux

Cette Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) se trouve à l'extrême nord de la commune, en limite avec les communes d'U Tassu et de Ciamannaccia. Cette ZICO « Forêts domaniales de Corse » est également présente dans la vallée du Taravu notamment sur les communes de Cuzzà et de Palleca. **Elle n'impacte pas directement le territoire communal.**

Ces zones n'ont aucune portée juridique mais constituent l'inventaire scientifique préliminaire aux Zones de Protection Spéciales (ZPS) intégrées au réseau Natura 2000.

Dans l'espace proche de Sampolu, des protections du milieu naturel sont effectives notamment sur les communes de Bastelica, Ciamannaccia, U Tassu, Guitera ou encore Palleca et Zicavu.

Ces protections font parties du réseau Natura 2000 « Habitats, faune et flore » et forment le SIC « Massif du Rinoso » et le SIC « Plateau du Cuscione et massif de l'Incudine ».

Ces zones ont des caractéristiques faunistiques, floristiques et paysagères importantes avec la présence de :

- pozzines
- lacs d'altitude
- de cours d'eau de grande qualité
- une population de truite corse macrostigma de souche pure
- pins laricci
- par et pelouse à Nard
- végétations rupicoles
- population de cerf corse
- mouflon corse
- espèces endémiques (faune et flore)

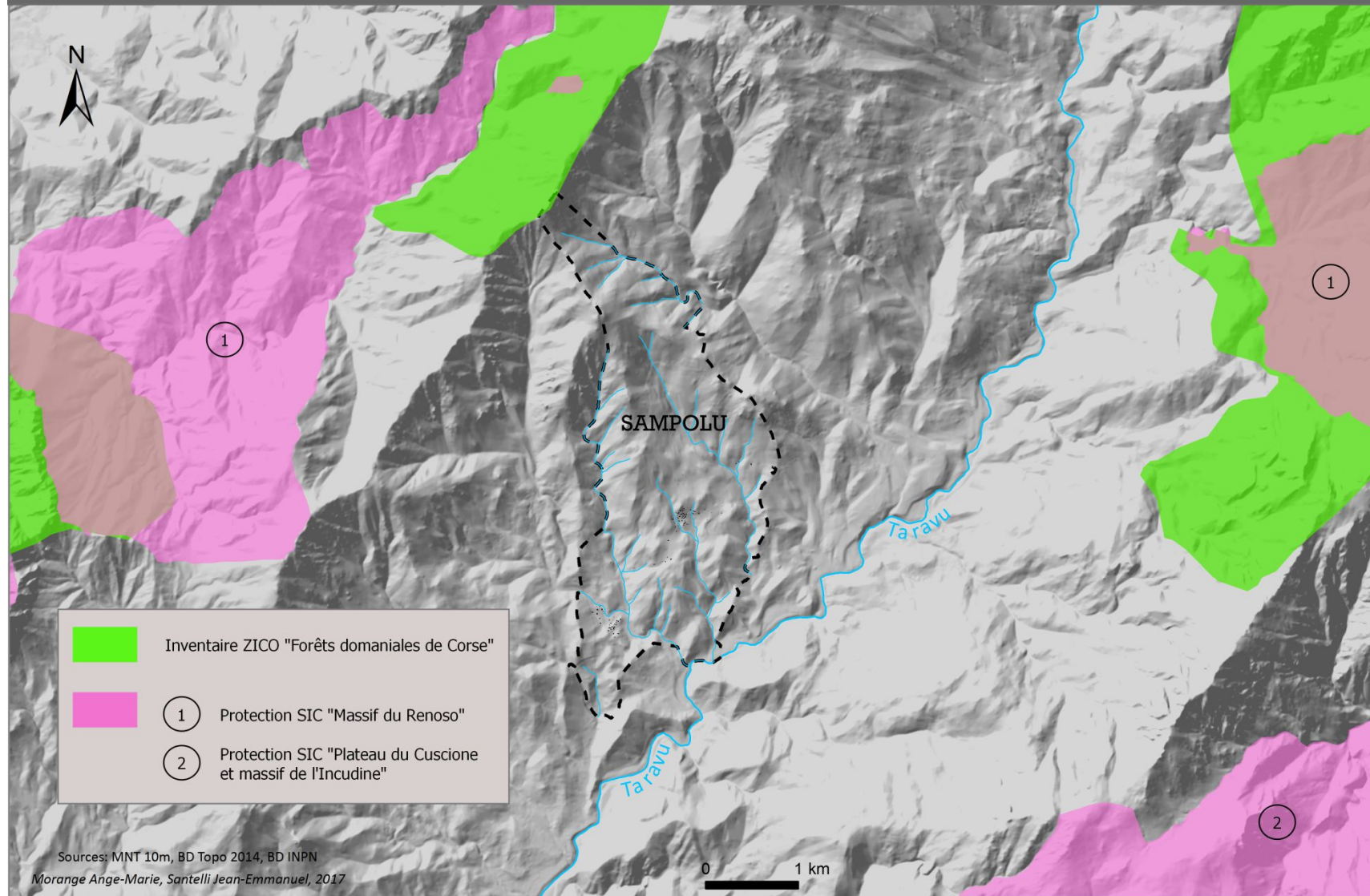
La présence de ces inventaires et protections dans l'espace proche de la commune démontre de nouveau la richesse du milieu naturel et la nécessité de la préserver.

Par leur localisation en distance, par le relief qui s'interpose entre elles et les zones à enjeux, ces espaces sensibles ne sont pas affectés par les projets communaux en cours de la commune.

Enjeux sur les milieux naturels sensibles.

- Conserver les caractéristiques du milieu qui favorisent la présence des espèces identifiées dans la ZNIEFF
- Sensibiliser aux impacts environnementaux des projets d'urbanisation, de projets agricoles ou de la seule présence humaine : pollutions lumineuse, bruits, cloisonnement des milieux (clôtures...).

Inventaire ZICO/Protections du milieu naturel



5.3 La trame verte et bleue

a. Définitions

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

- **Continuités écologiques**

Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (articles L.371-1 et R.371-19 du code de l'environnement).

- **Réservoirs de biodiversité**

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

- **Corridors écologiques**

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions

favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement).

- **Cours d'eau et zones humides**

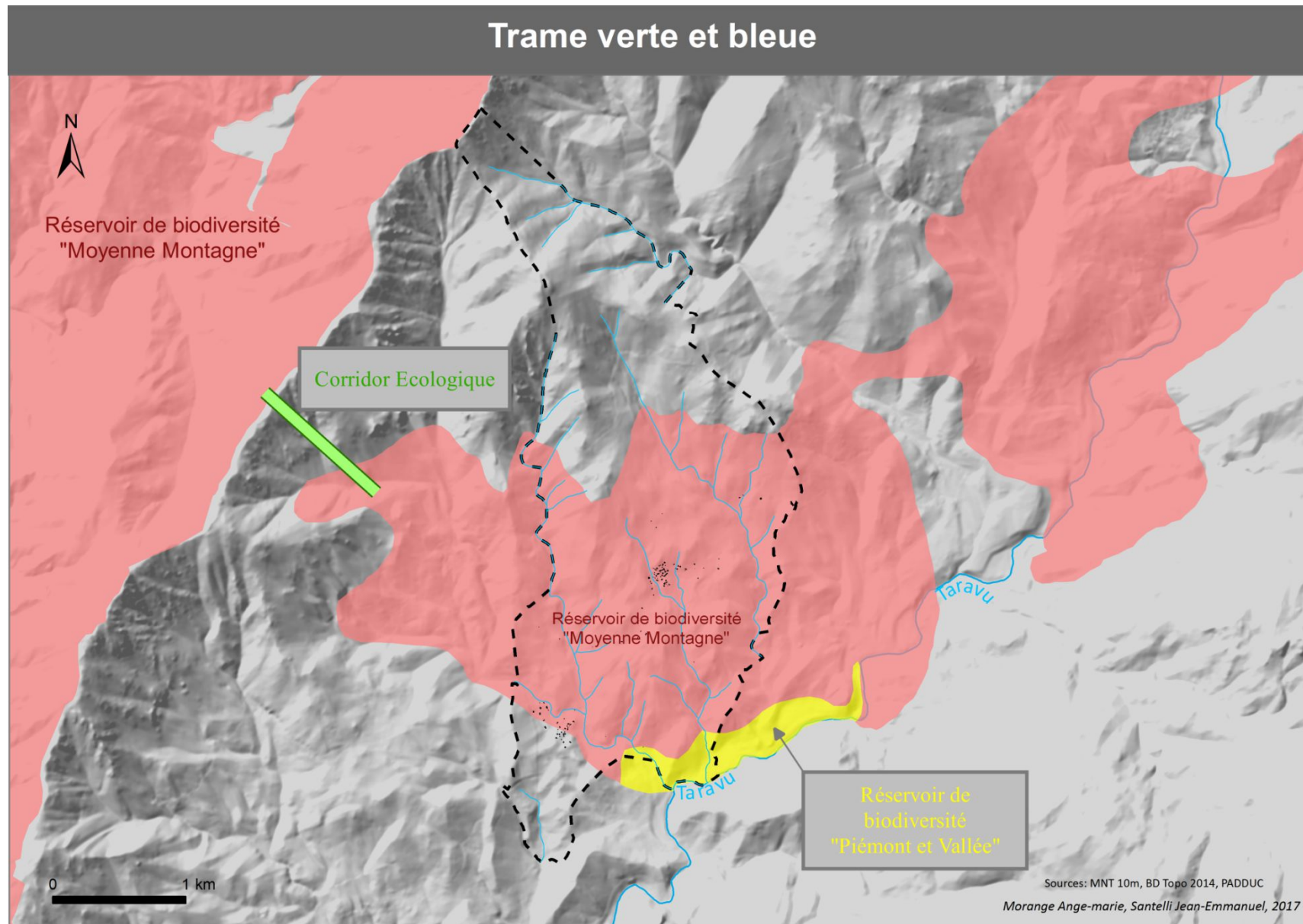
Les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux classés au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux importants pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Les zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.

b. Trame verte et bleue sur le territoire communal de Sampolu

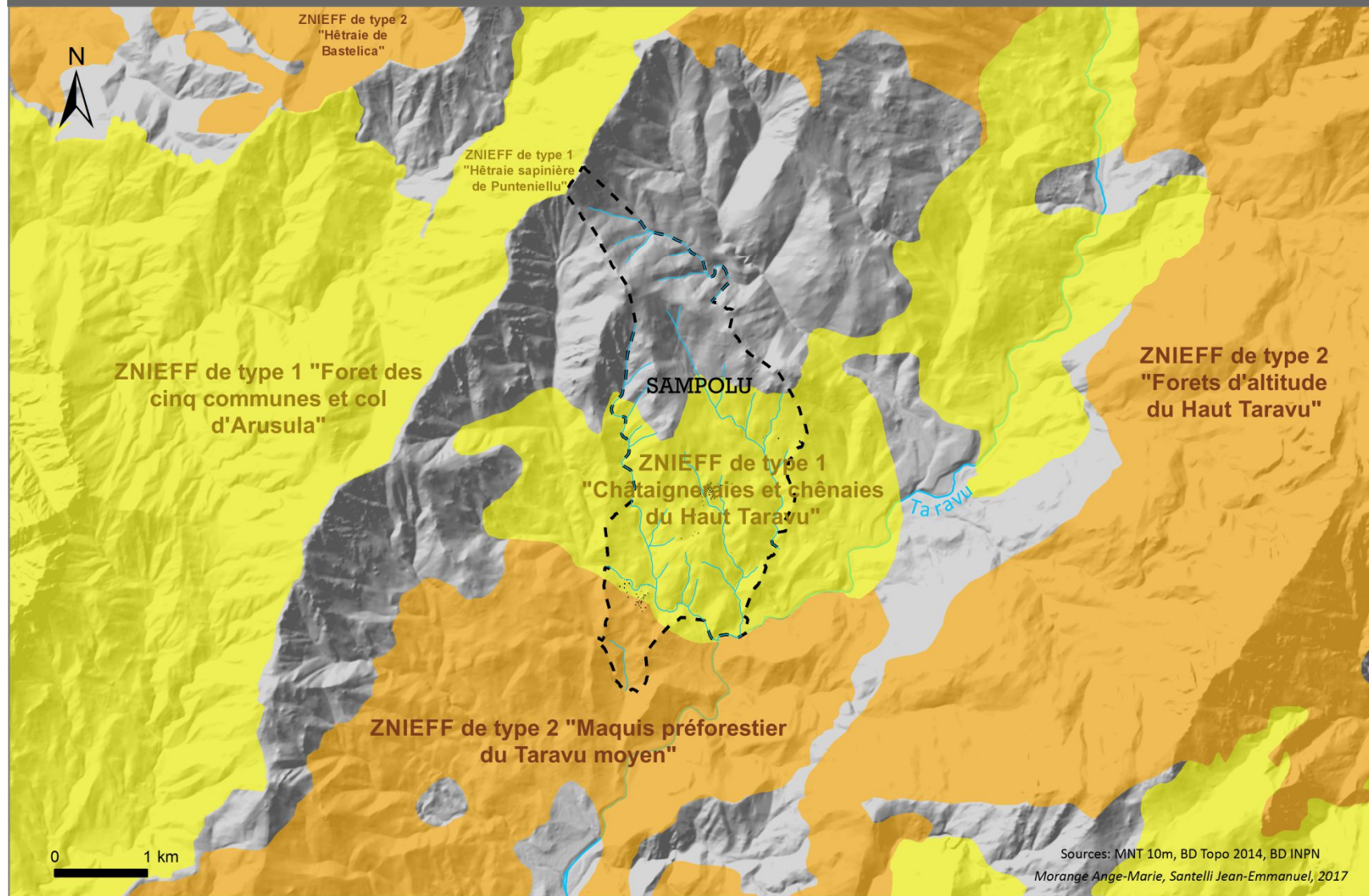
Au niveau régional, **5 sous-trames** ont été distinguées pour la prise en compte des grands types de milieux « naturels » et « semi-naturels » des étages et des paysages présents au sein du territoire corse³. Les différentes sous-trames retenues pour la trame verte et bleue de Corse sont :

- Sous-trames « Basse altitude » (0-100m)
 - Sous-trames « Piémonts et vallée » (100-600m)
 - Sous-trames « Moyenne montagne » (600-1800m)
 - Sous-trames « Haute montagne » (+ de 1800m)
 - Sous-trames « Milieux humides et aquatiques »
- Sur la commune, 2 sous-trames sont représentées :

³ Annexe 5 « TVB » du PADDUC



Inventaires du milieu naturel



La sous-trame « Piémonts et vallées » (100-600m) : l'étage mésoméditerranéen (excepté pour la partie inférieure à 100 mètres) la représente. Celle-ci s'étend de 100m à 600m d'altitude, ce qui représente 366 462 hectares, soit 41,6% du territoire corse. Cette sous-trame permet de conserver les connectivités entre les vallées et est majoritairement composée, selon la typologie Corine Land Cover (2006), de milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (55%) et de forêts (30%). Sur la commune elle couvre environ 14 hectares de territoire à travers un réservoir de Biodiversité, au sud proche du Taravu.

La sous-trame « Moyenne montagne » (600-1800m) : les étages, supraméditerranéen, montagnard et une partie de l'étage subalpin y sont regroupés. Celle-ci se retrouve entre 600m et 1800 mètres d'altitude et correspond à la limite altitudinale des boisements. Cette sous-trame est ainsi essentiellement composée, selon Corine Land Cover (2006), de forêts (43%), de milieux à végétation arbustive et/ou herbacées (36%) et d'espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation (20%). Le réservoir de Biodiversité de cette sous-trame sur la commune couvre environ 406 hectares.

6- Risques Naturels

6.1 Risques incendies

Les incendies de forêts constituent un risque naturel ou assimilé dont la puissance dépend étroitement des conditions météorologiques. La récurrence importante rappelle à tous l'origine humaine comme cause principale de ce phénomène.

De nombreux facteurs font de la Corse un milieu favorable aux incendies :

- un relief accidenté;
- la présence de végétation combustible sur 80 % du territoire qui constitue un facteur favorable à la propagation sur de grandes surfaces;

- la sous-exploitation agricole du territoire qui favorise le développement de la biomasse combustible;
- un climat méditerranéen caractérisé par des épisodes venteux fréquents, forts ou très forts, et une forte sécheresse, induisant une végétation extrêmement réactive au feu.
- S'ajoutent d'autres facteurs qui complexifient les conditions d'intervention :
- une urbanisation désordonnée voire diffuse, qui complique l'action des secours en raison de la multiplicité des points sensibles à défendre;
- le débroussaillage réglementaire pas toujours bien appliqué;
- un tourisme de pleine nature en développement;
- des dessertes routières, ne permettant pas, aux services d'incendie et de secours, d'intervenir en toute sécurité, dans les nombreuses zones urbanisées;
- une faiblesse des ressources en eau de certaines zones handicapant les opérations de lutte.

Ces facteurs font de la Corse la seule région où la totalité des communes est concernée par le risque d'incendie de forêt.

a. Contexte communal

Sur les 10 dernières années, la base de données Prométhée, indique un total de 7 incendies ayant affectés 7200 m².

Malgré ce bilan très positif, la biomasse disponible est très importante et les conditions climatiques de plus en plus sensibles avec les déficits pluvieux récurrents ces dernières années. Bien que la vallée soit fraîche et humide, le risque est réel.

Forêt	11/03/2007	2A	Sampolo	0,0500	-
Forêt	12/02/2008	2A	Sampolo	0,1200	Involontaire (particulier)
Forêt	07/09/2008	2A	Sampolo	0,0010	Malveillance
Forêt	18/03/2010	2A	Sampolo	0,0050	Involontaire (particulier)
Forêt	12/03/2015	2A	Sampolo	0,0350	Travaux (Particuliers)
Forêt	14/04/2016	2A	Sampolo	0,5000	Travaux (Particuliers)
Forêt	17/10/2016	2A	Sampolo	0,0050	-

b. Rappel des dispositifs de protection

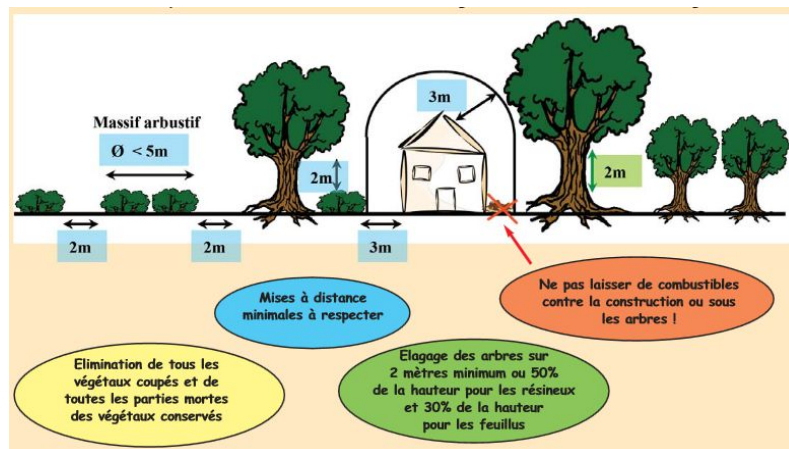
La réalisation d'un document d'urbanisme permet d'encadrer plus régulièrement les périmètres dans lesquels doivent s'opérer les débroussailllements légaux indispensables à la protection des biens et des personnes.

Toute nouvelle zone urbanisable doit être desservie par des voies ayant les caractéristiques suivantes :

- une largeur minimale de chaussée carrossable d'au moins 4,5 m
- une pente inférieure à 15%
- une hauteur libre de 4 m
- une aire de stationnement et de retournement dans les voies sans issues

Des poteaux incendie normalisés (60m³/h pendant 2 heures) peuvent être imposés à moins de 200 m. de distance du bâtiment le plus éloigné et accessible par un cheminement sans obstacle.

Dans des cas particuliers l'avis du SDIS sera requis.



Qui débrousaille et où ?

Cas 1 : zones urbaines d'un POS/PLU et lotissements

Le propriétaire du terrain a la charge du débroussaillage sur la **totalité de sa parcelle**, qu'elle soit bâtie ou non bâtie...

... + 50 mètres à partir des murs de sa construction s'il est en limite.

Cas 2 : zones naturelles d'un POS/PLU ou communes non dotées de document d'urbanisme

Le propriétaire de la construction a la charge du débroussaillage sur une profondeur de 50 mètres à partir des murs de celle-ci...

... que les parcelles lui appartiennent ou pas.

Source : DDTM- Corse du Sud

Incendies :

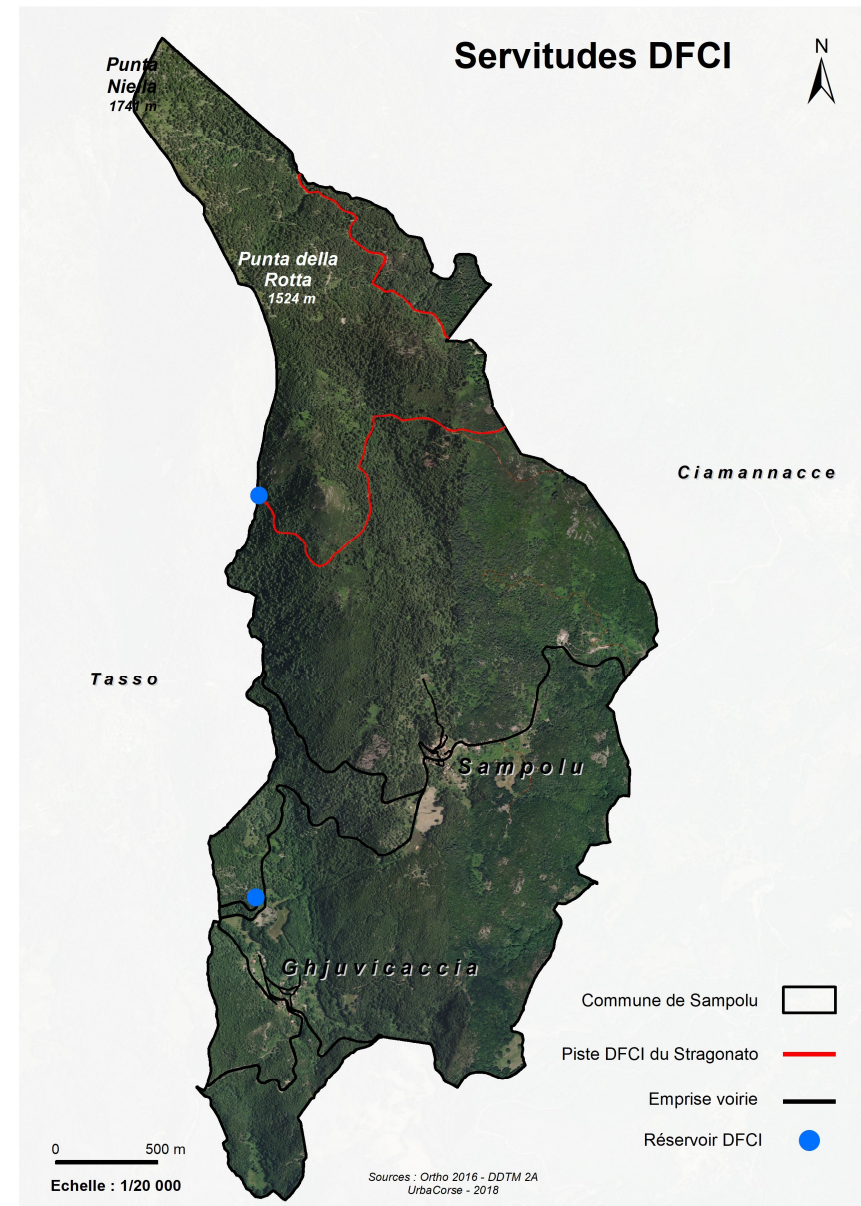
- favoriser la gestion sylvo-pastorale et le retour au pastoralisme pour ouvrir le milieu afin de réguler la biomasse combustible et réduire sa continuité.
- grouper l'habitat et mise en place du débroussaillage légal

c. Servitudes DFCI

La commune de Sampolu n'est pas dotée d'une carte d'aléa feux de forêt. Cependant au dépend des essences naturelles retrouvées dans la forêt communale (110 hectares), particulièrement sur la partie nord du territoire, telles que les pins laricio, une pression incendiaire élevée a été observée au début des années 2000 (essentiellement d'origine pastorale).

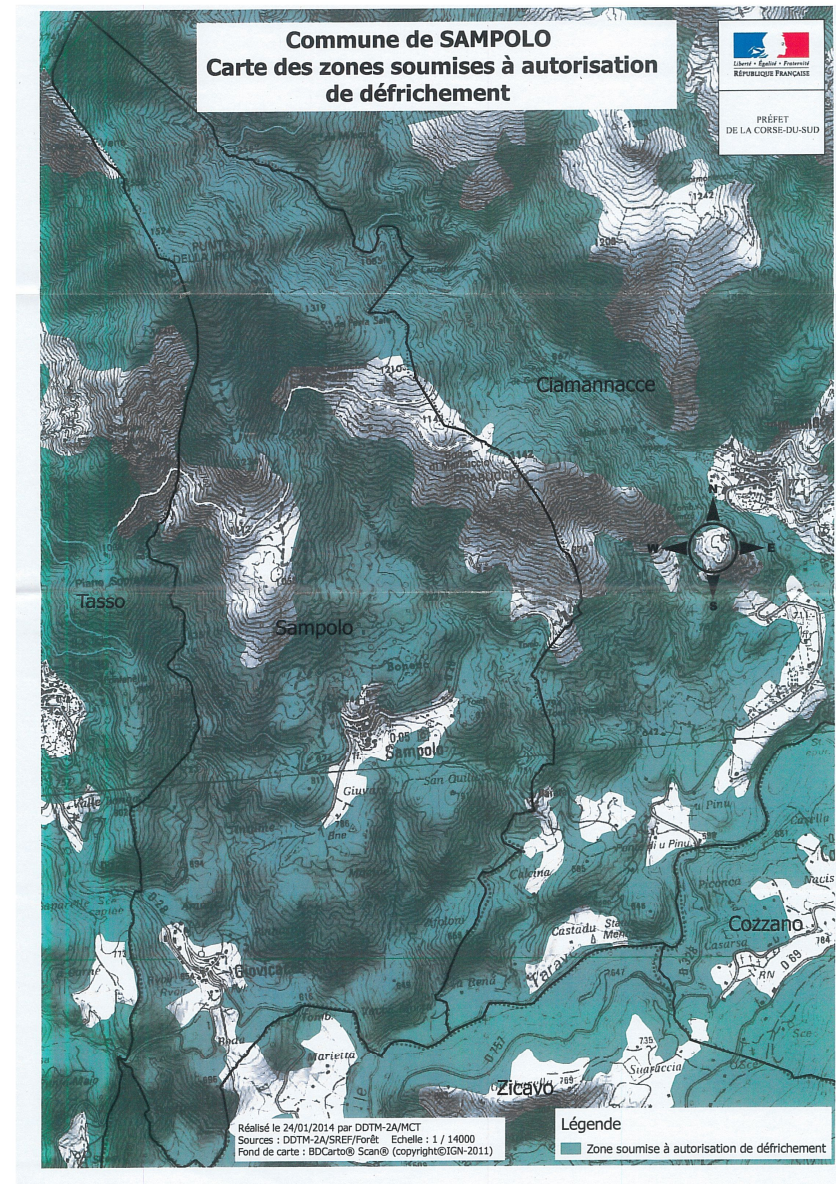
De ce fait, 3 ouvrages DFCI sont recensés dans le plan local de prévention des incendies « Montagne-Rizzanese » sur la commune de Sampolu, approuvé le 22 juillet 2011 (voir carte « Servitudes DFCI ») :

- la piste DFCI dite Stragonato, en tant que servitude de passage et d'aménagement au profit des communes de Ciamannacce, de Tasso et de Sampolu ;
- Réservoir DFCI (en maçonnerie ouvert de 60m³) existant au lieu-dit Barbalato, référencé SLO01 ;
- Réservoir DFCI (citerne métallique fermée de 30m³) existant au lieu-dit Chiappa, référencé SLO03.



d. Défrichement

Les parcelles boisées situées dans le périmètre de la carte communale sont soumises au débroussaillage légal. Le défrichement reste soumis à autorisation dès lors que les parcelles sont boisées telle que l'indique la carte ci-dessus.



6.2 Risques inondations et gestion des eaux pluviales

a. Taravo

Le territoire communal effleure le lit du Taravo à son extrémité sud sur une longueur d'à peine 360 m, dans un espace à vocation naturelle et agricole.

Le lit moyen identifié est exposé à l'aléa inondation mais cette partie du Taravo n'est pas couverte par un AZI ou un PPRi à ce jour.

La zone ne revêt aucun enjeu. Elle reste inconstructible dans tous les cas.



Type d'unité hydrogéomorphologique: Lit moyen

b. Réseaux secondaires

Bien que la commune ne soit pas directement concernée par ce risque, les effets de torrencialités caractéristiques de la méditerranée peuvent affecter tous les rus et talwegs. Ainsi, les constructions s'implanteront **obligatoirement à une distance minimale de 15 m. par rapport aux berges des cours d'eau** afin de limiter le risque lié aux débordements en cas de phénomènes pluviométriques exceptionnels.

Cette disposition permet également de protéger les berges des cours d'eau qui participe au maillage des couloirs écologiques à toutes les échelles du bassin versant et de réduire le risque de pollution accidentelle.

c. Eaux pluviales

Le taux d'imperméabilisation du territoire de Sampolu est très faible au regard de l'emprise des espaces artificialisés.

Ceux-ci sont principalement caractérisés par :

- l'emprise des voies dont les ruelles
- l'emprise des constructions et leurs abords (terrasses)

L'évacuation des eaux pluviales sur les espaces publics se fait naturellement en absence de système de collecte des eaux pluviales. Elles suivent les voies naturelles, les bas côté de la RD en s'écoulant vers les ruisseaux les plus proches ou s'infiltrant naturellement dans le sol. La présence de terrains en terrasses dans les environs facilite cette infiltration.

La densité de la couverture végétale dans les versants environnants limitent les volumes d'eaux pluviales en favorisant l'écoulement progressif, l'infiltration, et par la même occasion les effets d'érosion des sols.

La réalisation du lotissement communal n'a pas exigé de dispositif de collecte.

Le réseau d'eaux pluviales de la commune est localisé au niveau des deux lieux de vie : Sampolu et Ghjovicaccia.

Pour le premier, dense et disposé en pente, les surfaces imperméabilisées correspondant autant aux emprises des constructions privées qu'à celle des espaces publics (ruelles, placettes, voies). Les jardins sont situés en périphérie. Les eaux pluviales sont captées en amont par deux avaloirs qui dirigent par un réseau souterrain les eaux vers le talweg situé à l'est mais également vers le bas du village en longeant le bâtiment communal.

A mi-hauteur le réseau est en surface pour rejoindre le premier au niveau de la route départementale.

En périphérie du village et dans le quartier bas, les eaux s'écoulent naturellement suivant la route départementale et elles s'infiltrent dans les jardins en terrasses.

A Ghjuvicacce, le réseau est pratiquement inexistant, les maisons avec jardins étant les très présentes, les eaux s'infiltrent naturellement. On notera cependant deux collecteurs qui récupèrent les eaux au niveau de la route départementale pour rejeter dans le ruisseau de Foroli.

Le nouveau quartier réalisé autour du stade sur une parcelle communale n'a pas prévu de réseau d'eaux pluviales du fait de la taille importante des parcelles. Les surfaces imperméabilisées correspondront à la voie.

Recommandations :

L'imperméabilisation des parcelles doit être limitée pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales.

La récupération des eaux issues des toitures pour des usages d'arrosage est à préconiser pour limiter les rejets sur la parcelle.

Les rejets directs dans le milieu naturel ne sont pas autorisés.

La modification des voies d'écoulement naturel est interdite afin de ne pas aggraver la situation à l'aval comme à l'amont.

Des noues sont à prévoir sur les grandes parcelles ou aux abords des projets publics afin de favoriser une infiltration progressive des eaux de surface tout en assurant l'insertion paysagère des ouvrages destinés à l'eau pluviale. L'aménagement du stade en zone bâtie exigera une prise en compte des eaux pluviales sur la parcelle de manière adaptée afin de limiter les rejets sur la route départementale.

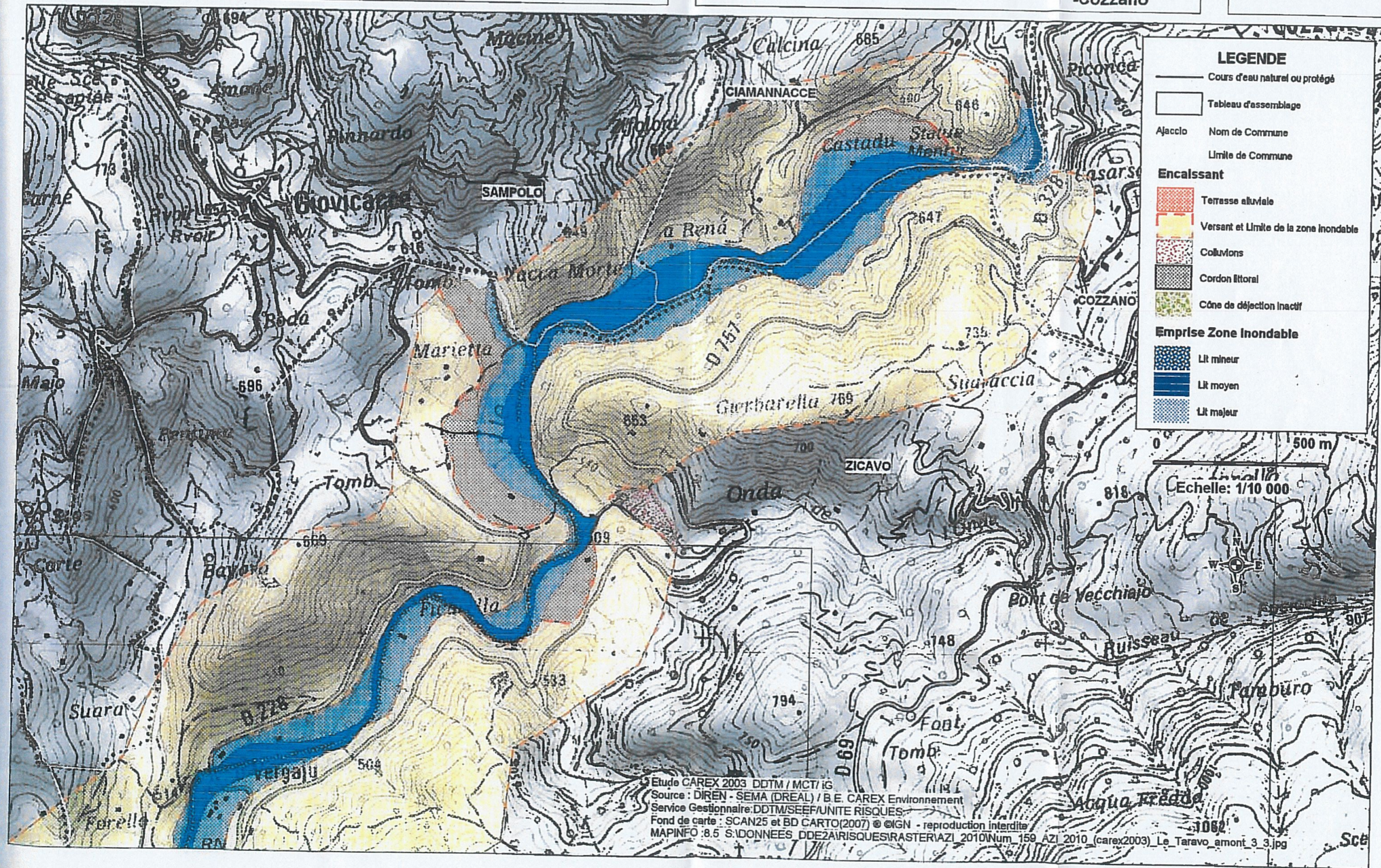


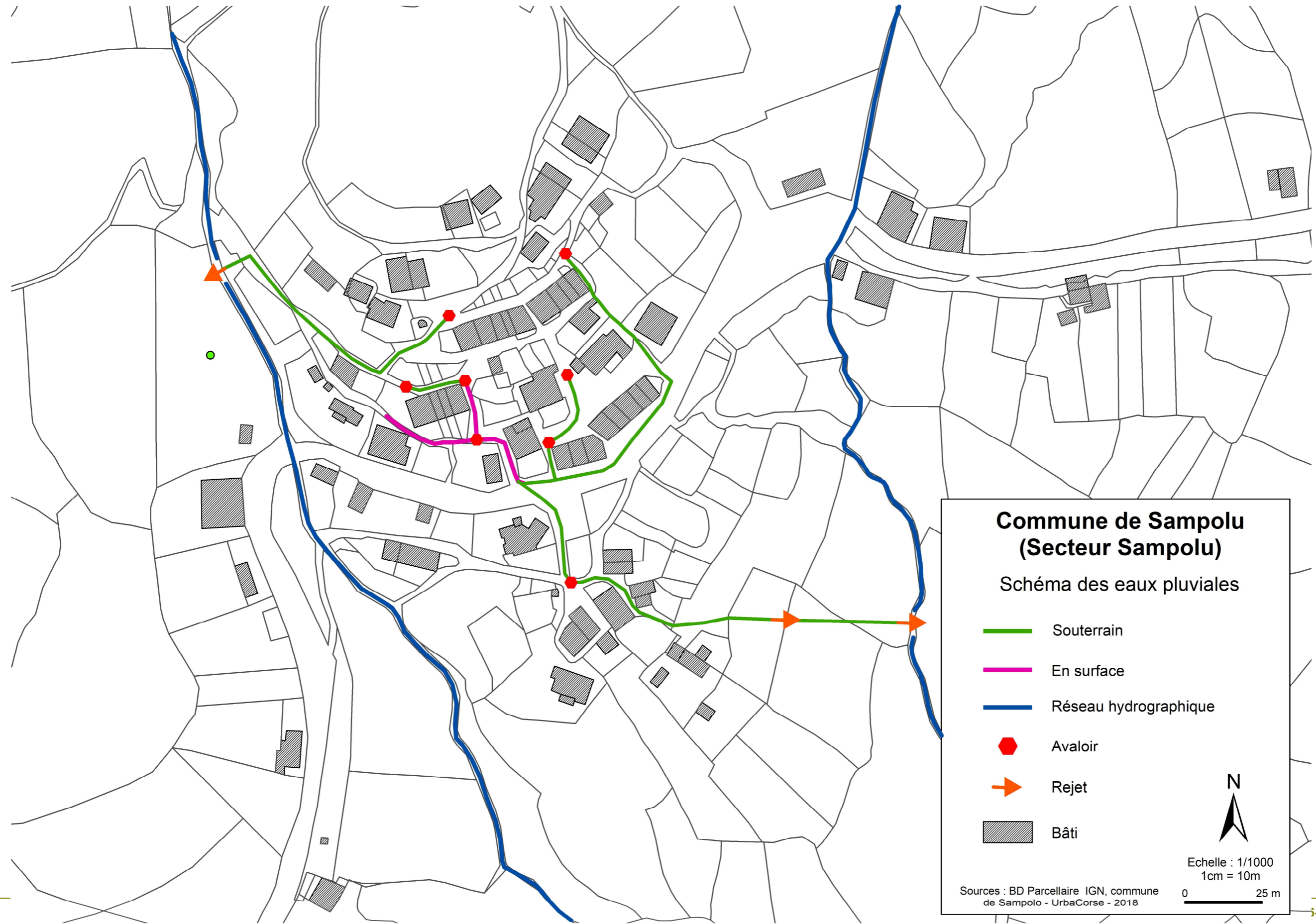
ATLAS DES ZONES INONDABLES
Cartographie géomorphologique
Département de la Corse du Sud

N° 159
Le Taravo amont
(3/3)

Communes:
 -Zicavo
 -Sampolo
 -Ciamannacce
 -Cozzano






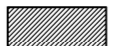
DIREN
 Etude (CAREX 2003)





Commune de Sampolu (Secteur Sampolu)

Schéma des eaux pluviales

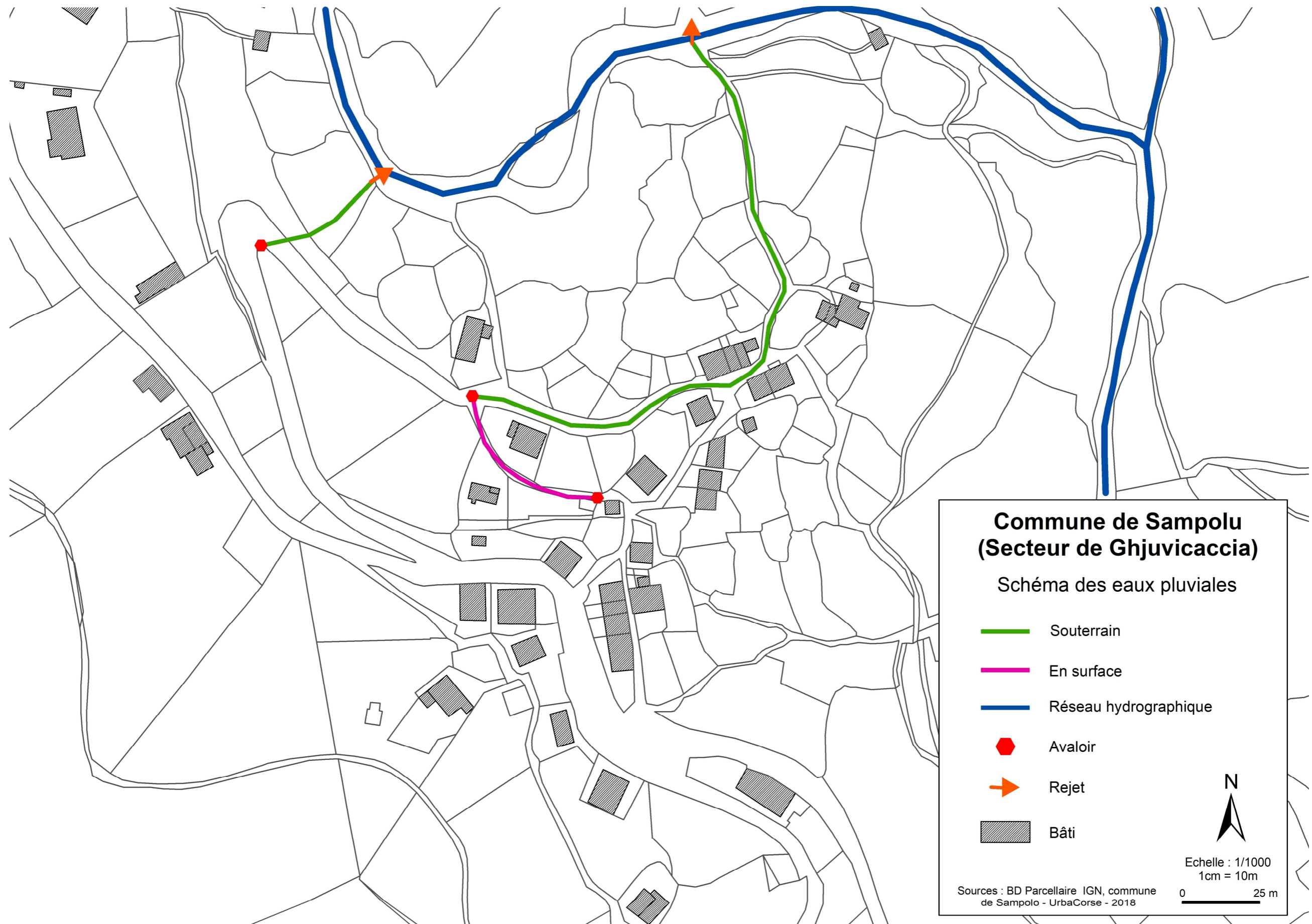
-  Souterrain
-  En surface
-  Réseau hydrographique
-  Avaloir
-  Rejet
-  Bâti



Echelle : 1/1000
1cm = 10m



Sources : BD Parcellaire IGN, commune de Sampolu - UrbaCorse - 2018



6.3 Risques mouvements de terrain et chutes de blocs

Les mouvements de terrain se manifestent par un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Ils résultent d'une susceptibilité géologique, fréquemment aggravée par l'action de l'eau et de l'homme. Le risque de mouvements de terrain englobe les mouvements rapides (éboulements rocheux, coulées boueuses et glissements de terrain), présentant généralement des dangers pour les personnes, et les mouvements dits lents (retrait-gonflement des argiles).

Les dossiers départementaux des risques majeurs présentent le niveau d'aléa synthétique par commune.

Une cartographie a été réalisée à l'échelle communale (1:5 000 à 1:10 000), notamment au fur et à mesure de l'élaboration des documents d'urbanisme, sur les secteurs jugés prioritaires. Sur ces zones, l'estimation qualitative, et si possible quantitative, des enjeux (humains, structurels et économiques) doit permettre de préciser la vulnérabilité des sites et de hiérarchiser le niveau de risque associé. Cette évaluation garantit à terme l'optimisation des investissements publics en matière de prévention et de protection contre ces risques et fournit des éléments objectifs pour la prise en compte de ceux-ci dans l'aménagement.

Dans la mesure où nous ne disposons d'aucune étude d'aléas sur le territoire de la commune (donc pas de fichiers DDTM/SIG) il appartient à la commune d'établir l'absence d'interaction entre les zones potentiellement exposées à ce type de risque et les zones constructibles.

Le village de Sampolu s'est implanté à flanc de versant entre deux replats naturels. Il est longé à l'ouest par un ru sporadique sans activité torrentielle. Il est surplombé par un versant dont la pente moyenne oscille entre 15% et 20% composé d'un couvert végétal dense et quelques clairières. Il n'y a pas de masses rocheuses apparentes.

Il n'y a pas de risques avérés liés à des mouvements de terrain et chutes de blocs.

Le village de Ghjuvicaccia est quant à lui, implanté sur un coteau densément boisé présentant des pentes de l'ordre de 30% dont la ligne de crêtes est évasée, avec de faibles pentes. Ce petit plateau a une vocation agricole. **Il n'y aucune masse rocheuse apparente. L'affluent tu Taravo qui s'écoule à l'aval du village, ne présente pas de torrencialité érosive majeure compte tenu de l'état de la couverture végétale des rives.**

Toute évolution de la carte donnera lieu à un avis complémentaire des services concernés tel que cela a été fait lors de la présente révision.

Sampolu n'est pas concerné dans les zones habitées par des risques de mouvements de terrains et chutes de blocs.

6.4 Risque sismique

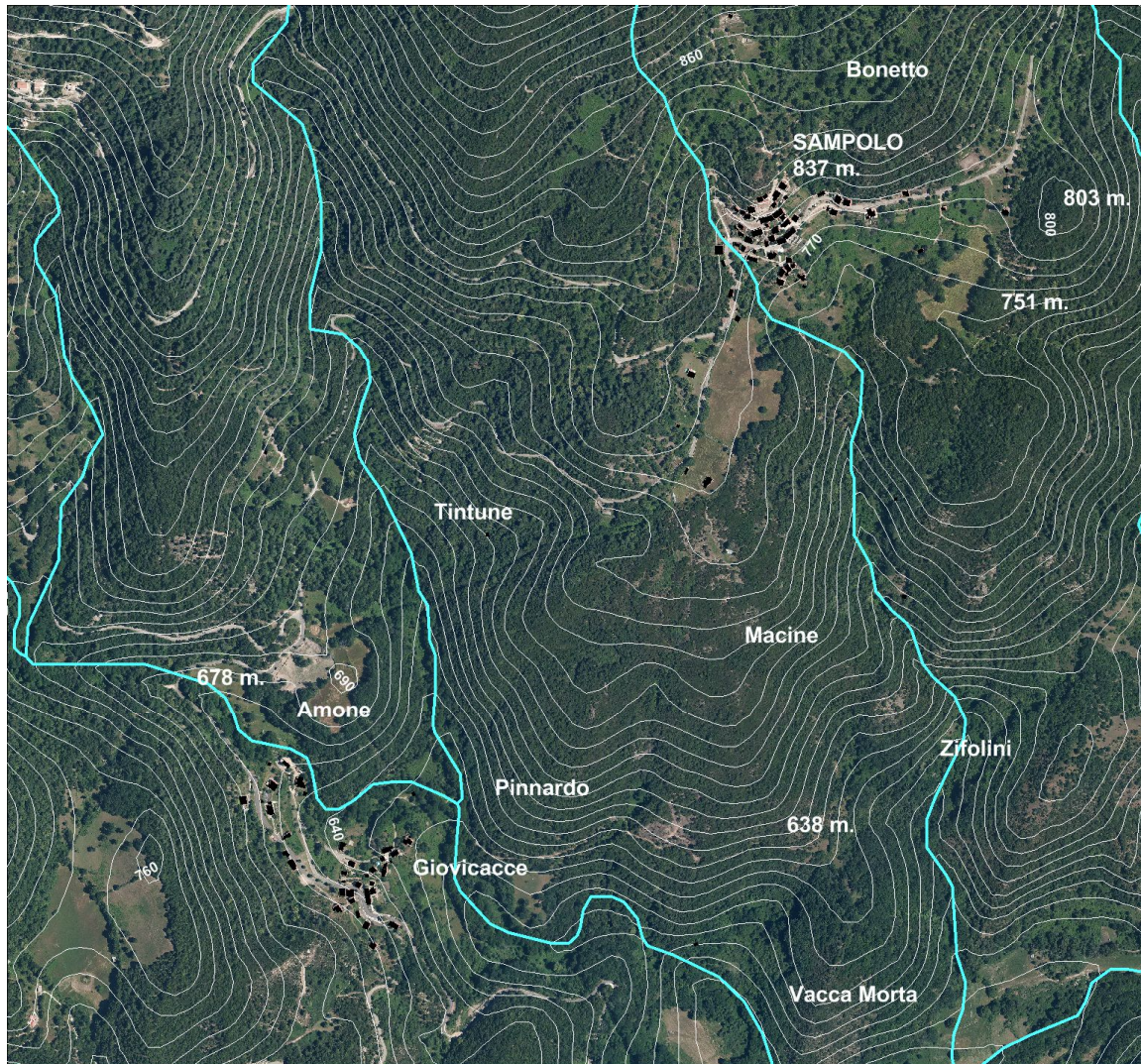
Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes :

- *une zone de sismicité 1 où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal (l'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible);*
- *quatre zones de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.*

La Corse est intégralement située en zone 1. Le risque sismique y est classé comme « négligeable mais non nul »

Sampolu n'étant pas concerné par des masses rocheuses notamment dans les environs des lieux de vie, il n'y a donc pas d'enjeu.

Courbes de niveau (isolignes 10 m.) et réseau hydrographiques aux abords de Sampolu et Ghjuvicaccia



Source : orthophotos 2013 courbes de niveau et hydrographie – AAUC – DDTM 2A

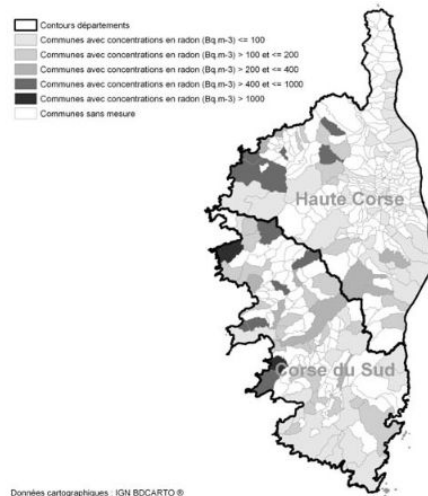
6.5 Radon

Comme toutes les régions granitiques, la Corse est exposée au risque radon et plus particulièrement la Corse-du Sud qui est le département dont l'activité en radon est la plus importante de France. Ce gaz inodore et incolore dont la densité est sept fois plus importante que l'air constitue la principale source de radioactivité naturelle en Corse.

La commune de Sampolu figure parmi les communes qui ne sont concernées par aucune mesure.

Il n'y a pas d'enjeu à ce titre.

Figure 2 - Répartition des communes en fonction des concentrations en radon, campagne 1995/1996, Corse



Source : extrait de "Le radon en Corse : évaluation de l'exposition et des risques associés. Institut de veille sanitaire - Fev.2006

7- Gestion des déchets

6.1 Déchets ménagers

a. Gestion : de la collecte au traitement

La Pieve de l'Ornano a l'entière compétence sur la gestion des déchets.

Elle a fixé les objectifs suivants :

- La réduction des quantités de déchets
- L'enfouissement et l'accroissement de la valorisation des déchets

La collecte

Elle s'opère de la manière suivante :

Hors-saison : 3/fois/semaine

Haute-saison : 5 fois/semaine

Les encombrants :

La **collecte régulière des objets encombrants** : 2 fois/mois

Ces objets sont emportés à la recyclerie de Moca-Crocce

Site de traitement

Les déchets collectés sont acheminés sur le site de Viggianello.

b. Contexte communal

Volumes produits

En absence de données communales, la production de déchets est évaluée à partir des ratios régionaux issus du **Plan de Prévention et de gestion des déchets non dangereux de la Corse – 2013** :

En comparaison avec les ratios nationaux 2009, le ratio de production d'OMR de la Corse est de 415 kg/habitant équivalent (hab. éq.). Cette valeur est supérieure de plus de 30% de la moyenne nationale¹ (316 kg/hab. éq.).

A l'exception de la collecte des DEEE, particulièrement performante en Corse (plus de deux fois la moyenne française), les ratios de collecte des matériaux sont de 25% à 45% plus faibles que sur le continent.

La part de DMA potentiellement valorisable est supérieure à 70% et **une fraction valorisable très importante est présente dans les OMR, les déchets résiduels de déchèterie et les encombrants.**

Le territoire communal produit environ :

Population permanente : $59 \times 415 \text{ kg/hab/an} = 24,5 \text{ tonnes}$

Population semi-permanente : $20 \times ((415 \text{ kg/hab/an})/2) = 4,15 \text{ tonnes}$

Population saisonnière : $236 \times 70 \text{ kg/hab/an} = 16,50 \text{ tonnes}$

Soit un total estimé à environ : **45 tonnes de déchets ménagers par an.**

A cela s'ajoute les encombrants.

Le territoire dispose de **2 points de collecte** dans les deux villages.

Dans le cadre des objectifs du plan régional qui se déclinent à l'échelle des intercommunalités, le renforcement du tri sélectif à la base est une des priorités.

En zone rurale, la mise en place du compostage individuel est une des actions à mettre en place.

La commune bénéficie du dispositif de l'intercommunalité. C'est dans ce cadre que la commune de Cauro propose un site pour le dépôts et la gestion des gravats, véritable problématique locale.

Autres déchets

Eaux usées : une STEP en état de fonctionnement à Sampolu / une STE à l'étude à Gjuvicaccia - cf. &6.2 -

Boues : aucune donnée disponible

Déchets de chantiers : nombreux dépôts sauvages entre Tasso et Gjuvicaccia

c. Propositions et projets

En vue des prochains projets communaux, le tri à la source de ces déchets de chantier peut faire partie du cahier des charges dans le marché des travaux.

Compte tenu de la taille réduite du village, de son environnement, la mise en place du compostage est facile à mettre en place soit à titre individuel soit dans un espace collectif. Ce tri à la source permet de réduire considérablement le tonnage d'ordures ménagères et de favoriser une valorisation des déchets sans mise en place de structure de grande envergure plus coûteuse pour la collectivité et les contribuables.

6.2 Eaux usées

a. Rappels

La commune a transféré cette compétence à l'intercommunalité.

La gestion des eaux usées constitue un enjeu majeur dans la lutte contre les pollutions des sols et des eaux de surfaces.

Le SDAGE développe cette problématique que les documents de planification doivent obligatoirement intégrer notamment en anticipation de l'évolution urbaine et démographique du territoire.

Par ailleurs, **l'arrêté préfectoral du 22 mai 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre et de gestion applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge de pollution organique inférieure ou égale à 12 kg/jour de demande biochimique en oxygène (DBO5)** précise les conditions de mise en œuvre de l'assainissement individuel à l'égard des parcelles voisines et cours d'eau.

Le zonage constructible doit veiller à la compatibilité entre cet arrêté et les possibilités de bâtir.

Disposition 2A-04

Améliorer le fonctionnement des ouvrages et promouvoir l'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif ou l'assainissement d'un faible nombre de logements par une unique filière autonome (assainissement collectif de proximité avec filières rustiques de faible dimensionnement) est reconnu comme une filière d'assainissement à part entière. Il est préféré à l'assainissement collectif dans les zones de petits rejets dispersés dès lors que les conditions (coût, géologie, absence de zones sensibles...) y sont propices.

Aussi, dans le respect des arrêtés des 7 mars et 27 avril 2012 relatifs aux conditions de mise en œuvre de l'assainissement non collectif, les schémas d'assainissement examinent les conditions du recours à l'assainissement non collectif et préparent la définition des zones d'assainissement non collectif prévues à l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales.

Le SDAGE encourage les collectivités en charge des services publics d'assainissement non collectif en application du III de l'article L.2224-8 du code général des collectivités territoriales à exercer cette compétence à l'échelle intercommunale afin de mutualiser les compétences techniques et financières nécessaires à la bonne réalisation de ces missions.

b. Dispositifs d'assainissement

L'espace communal est entièrement raccordé à un réseau d'assainissement individuel et collectif sur Sampolu et Ghjuvicaccia.

- **L'assainissement collectif**

Il est constitué par un réseau de collecte et de transport des eaux usées vers un ouvrage public d'épuration.

La grande majorité des habitations de la commune sont raccordées au réseau d'assainissement collectif mais seules les eaux usées de Sampolu

sont traitée par une STEP. Le réseau a été étendu récemment vers le lotissement communal. De ce fait le zonage d'assainissement sera révisé en guise d'actualisation. La partie aval de la RD reste en assainissement individuel.

La STEP de Sampolu va faire l'objet des travaux suivant à court terme :

- maîtrise foncière sur l'emprise de l'accès (convention de passage)
- travaux ponctuels pour réduire les eaux parasites et sur l'ouvrage pour améliorer la qualité de traitement
- travaux réguliers d'entretien (extraction des boues)

La police de l'eau admet les raccordements supplémentaires prévus dans le cadre de la carte communale.

A Ghjuvicaccia, le projet de faisabilité de STEP est en cours auprès de l'intercommunalité et prévoit un dispositif de type « roseaux » envisagé pour 2022.

- le terrain propriété de la commune a été transféré à la communauté de communes

Les dispositifs individuels sont admis de manière transitoire en attendant la mise en place de la STEP.

La mise aux normes des dispositifs d'assainissement individuel qui ne seraient pas conformes est rendue obligatoire en cas de vente du logement concerné.

Dans le cadre du projet de carte communale, la révision du zonage d'assainissement s'impose donc.

	STEP DE SAMPOLU	STEP DE GHJUVICACCIA
Date de construction	1993	-
Capacité	140 EH / 21 m ³ /j	-
Type	Décanteur-digesteur	-
Milieu récepteur	Boneto	
Collecteurs	Type séparatif/gravitaire	Type séparatif
Matériaux	PVC/fibro-ciment (5,5%)	PVC/fibro-ciment (50%)
Diamètres	150 mm/200 mm	100/150/200/250 mm
Longueur du réseau	1727 ml	790 ml
Taux de raccordement	90%	90%
Volumes EU estimées hiver/été (rendement réseau 80%)	3m ³ /j 16m ³ /j	3m ³ /j 11m ³ /j
Etat du réseau	Bon - dépôts	Branche sud ancienne surdimensionnée – dépôt
Eaux usées	Volumes à traiter : 24m ³ /j 85% eaux parasites – fortes dilutions des polluants Eaux usées réelles : 3,5 m ³ /j	Volumes à traiter : 4m ³ /j 20% eaux parasites – réseaux surdimensionnés – baisse des MEST-phosphore Eaux usées réelles : 3,2m ³ /j (rejets de 146l/j/hab)
Travaux prévus	Résolution des anomalies sur les eaux parasites Mise aux normes Extensions des réseaux	

Source : Rapport Schéma d'assainissement – date ?

>> **Etat des lieux juillet 2016**

Réseau	Diagnostic de réseau réalisé par le bureau SIEE en 2004. Deux chasses de réseau sont présentes. Une est fermée, l'autre débite de manière continue.
Entrée	Ce jour, le prélèvement en entrée station était caractéristique d'un effluent dilué (présence d'eau claire parasite de temps sec à rattacher principalement à la chasse).
Poste de relevage	Absence de poste de relèvement.
Prétraitements	Présence d'un dégrilleur statique.
Biologique	Station équipée d'un décanteur digesteur.
Clarificateur	Absence de clarificateur.
Boues	Les boues ne peuvent être soutirées que par camion hydro-cureur si la route d'accès en terre est praticable. Ce n'est plus le cas depuis plusieurs années et plus aucun soutirage n'est à signaler depuis 2006 ou 2007. A cette époque M.ERCOLI (prestataire de services) intervenait avec une pompe. A noter qu'il n'existe pas de lit de séchage sur la station pour réceptionner les boues liquides.
Mesures / Autosurveillance	Un bilan 24 H est à prévoir tous les deux ans sur cette station.
Millieu naturel	L'effluent épuré se rejette dans le ruisseau de Boneto.

	SAMPOLU	GHJUVICACCIA
Nombre de maison en assainissement autonome	3	1

<p>La route en terre n'est pas praticable par un véhicule utilitaire et encore moins pour un camion hydro-cureur. Cela fait près de 10 ans que les boues de fond du décanteur digesteur n'ont plus été soutirées.</p> <p>En cette période de l'année, le décanteur digesteur reçoit essentiellement de l'eau claire parasite provenant en continu de la chasse de réseau fuyarde.</p> <p>L'entretien de l'ouvrage est sérieux et suivi.</p> <p>Le SATESE conseille toujours de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifier le fonctionnement de la chasse de réseau et de modifier le réglage de son alimentation à 1 litre par minute soit environ 1,5 m3/j. - rendre carrossable la route d'accès au décanteur digesteur. - construire un lit de séchage de boues de 6 m * 4 m * 0,5 m utile à côté du décanteur digesteur et clôturer l'ensemble. <p>Ce lit de séchage ne serait pas nécessaire si dans le cadre de la construction d'une station d'épuration sur le hameau de Giovicacce il pouvait-être prévu un système permettant de réceptionner les matières de vidange de camions hydro-cureurs et de les traiter progressivement aux heures les plus creuses de la journée.</p> <p>Par la suite il faudra évacuer annuellement 12 m3 de boues liquides du décanteur digesteur de la station de Sampolu vers la station de Giovicacce.</p> <p>Nota: dans le cadre de la mise en place de son SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif); les résidus des fosses septiques de particuliers (à vidanger en moyenne tous les 5 ans) de la commune pourraient également être traités sur la station future de Giovicacce.</p>

● **L'assainissement autonome**

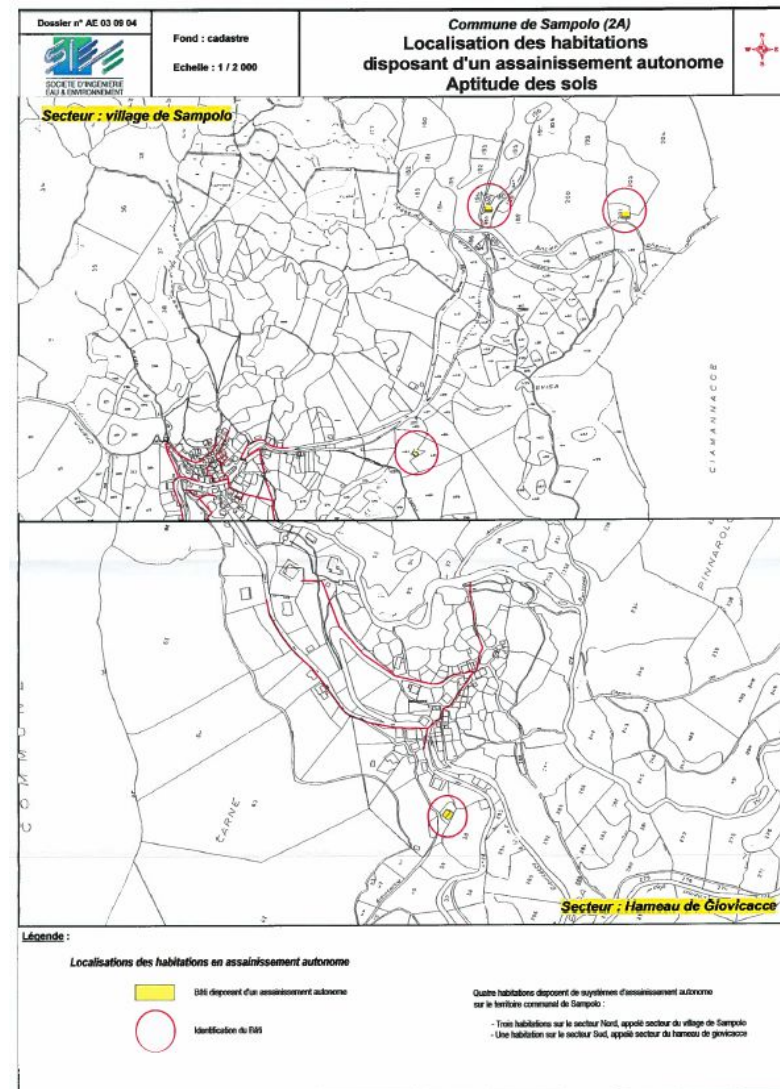
L'assainissement autonome (individuel), recouvre les habitations à l'extérieur des deux unités villageoises. Ce type d'assainissement se caractérise par l'ensemble des filières qui permettent d'éliminer les eaux usées d'une habitation individuelle, en principe sur la parcelle portant l'habitation, sans transport des eaux usées, mais par le stockage et le travail d'une fosse septique.

La commune de Sampolu est occupée par des sols granitiques, peu perméables et donc très peu adaptés à des systèmes d'assainissements autonomes, rendant une qualité d'absorption insuffisante.

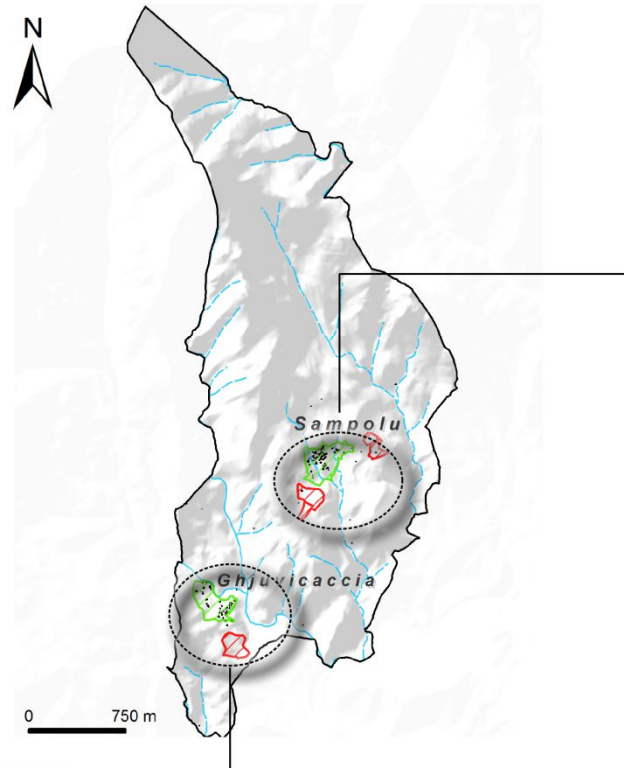
c. Traitement des boues







- **STEP de Sampolu**
 - Les boues sont extraites une fois par an.
 - Aucun dispositif de séchage.
 - Estimation des volumes de boues produites : **nc**

- **Recommandation :**
 - créer une plateforme de séchage notamment avec la nouvelle STEP de Ghjuvicaccia.

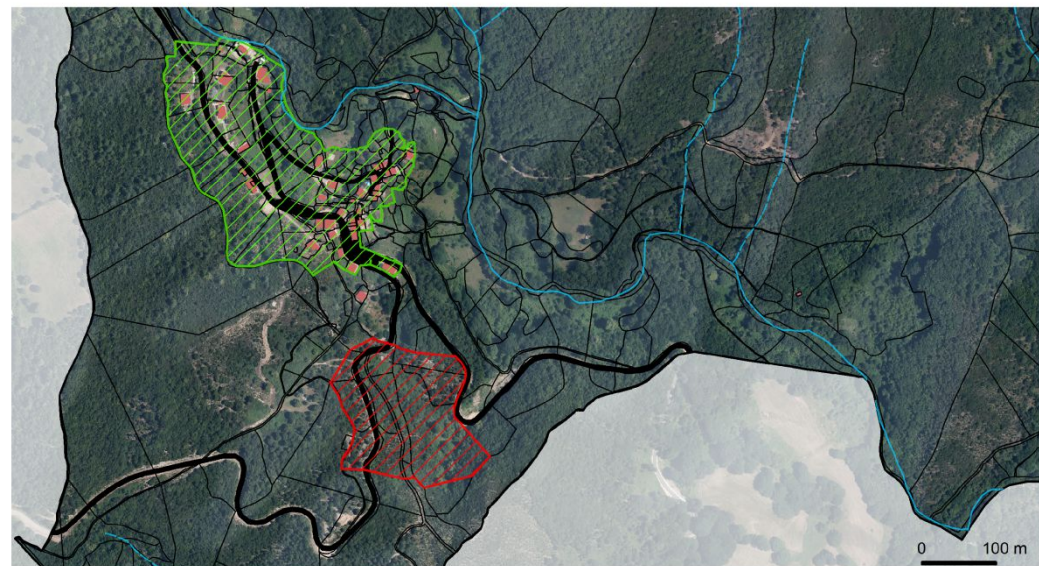
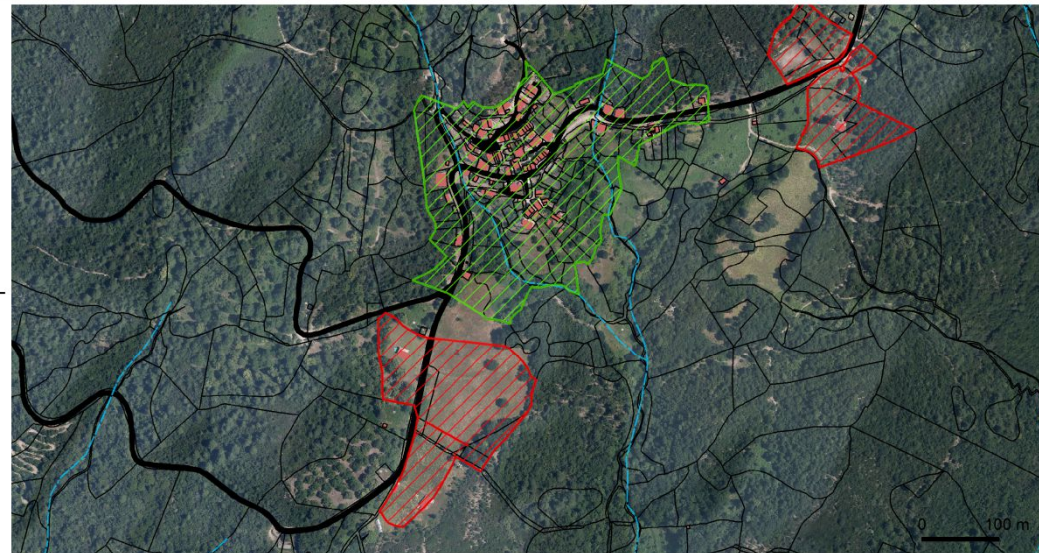


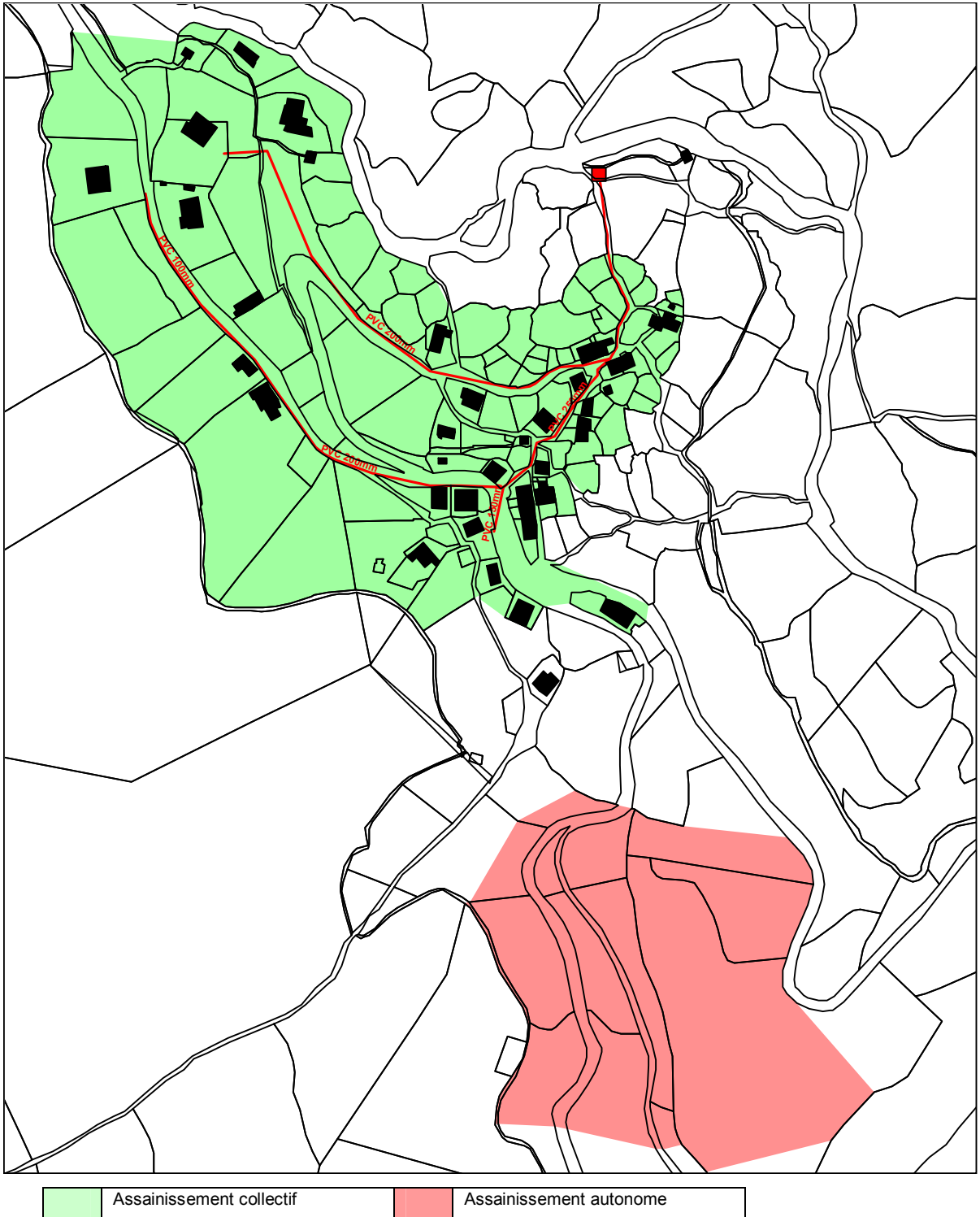
Zonage d'assainissement de la commune de Sampolu



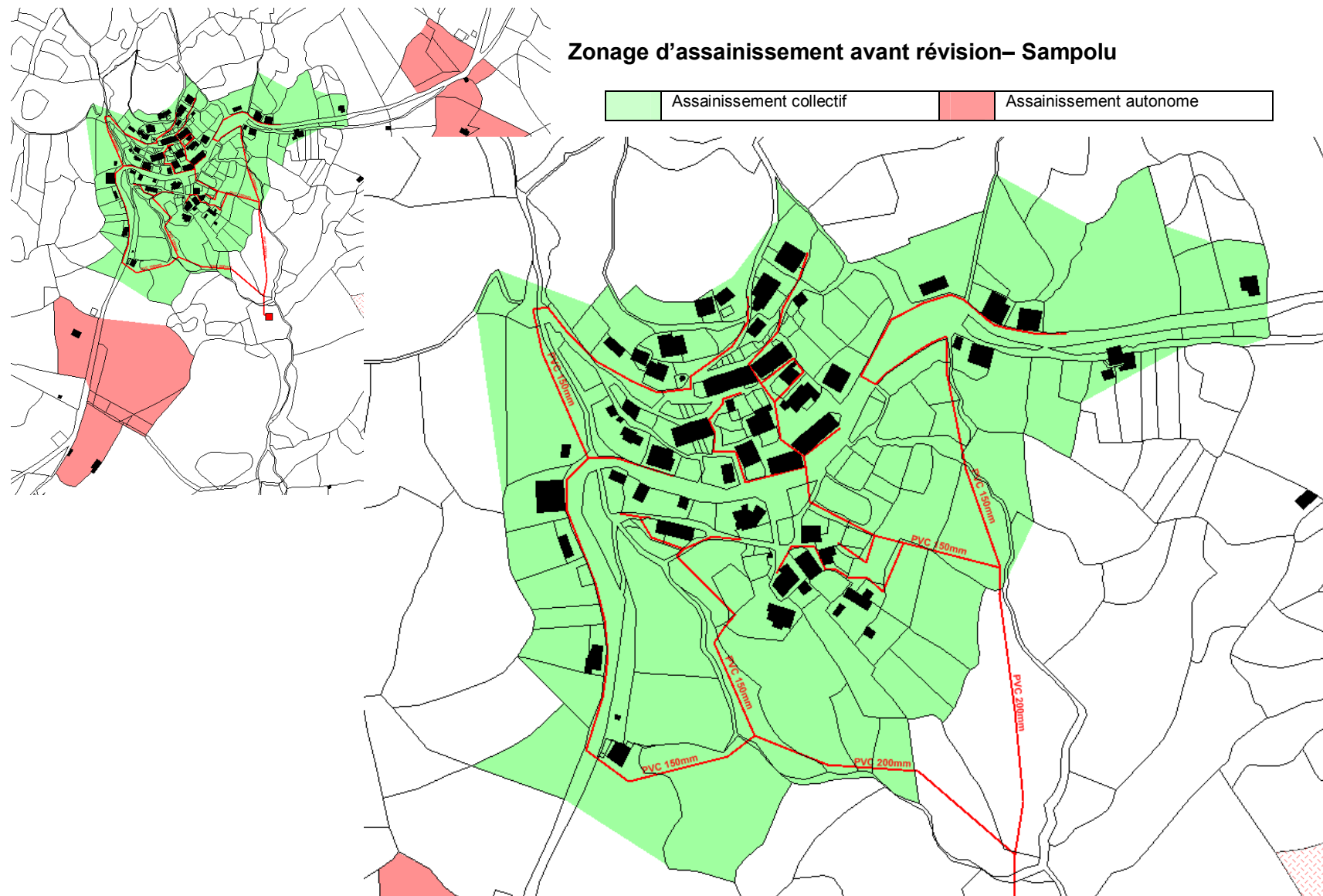
-  Zonage collectif
-  Zonage individuel (autonome)
-  Surface routière
-  Bâti
-  Parcellaire
-  Réseau hydrographique

Sources : BD Topo IGN, BD Ortho 2013, MNT 10m
Morange Ange-Marie, Santelli Jean-Emmanuel - 2017

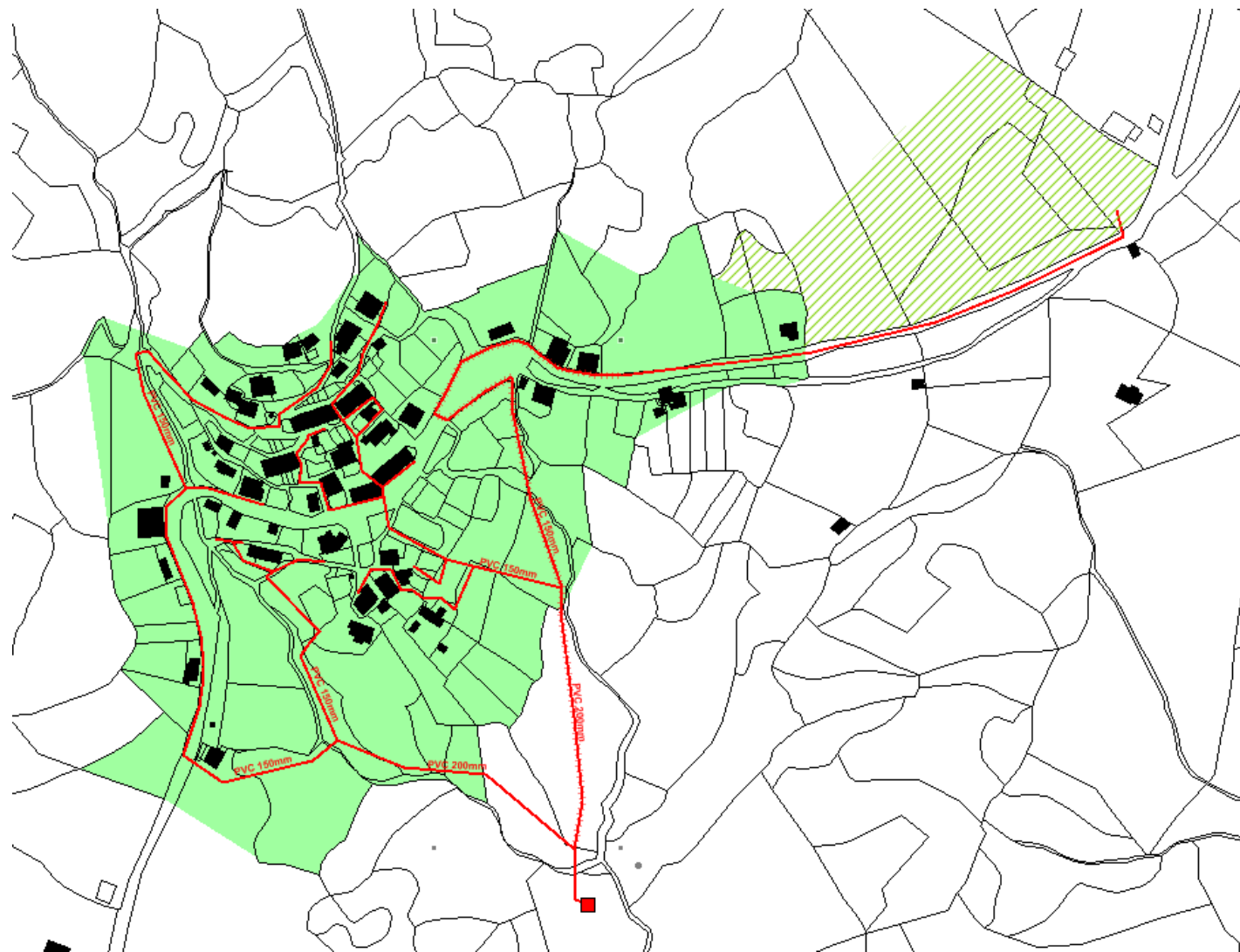




Zonage d'assainissement avant révision - Ghjuvicaccia



Projet de révision du Zonage d'assainissement : extension



8- Paysages

La loi n° 2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été promulguée le 8 août 2016.

Ces objectifs se conjuguent avec les orientations fixées par le PADDUC.

Des enjeux paysagers à prendre en compte

Il existe des enjeux paysagers au confluent du grand paysage et de l'urbanisation qui recouvrent une dimension régionale, justifiant leur insertion dans le PADDUC.

Les paysages construits par l'agriculture, l'urbanisation, les modes de production sont révélateurs de mode de vie. Aussi, en prônant une démarche de requalification paysagère globale pour venir réparer ou redessiner des lignes de forces du paysage, il s'agit de mener une réflexion sur la stratégie à engager pour créer ou conforter un attachement au territoire et améliorer la qualité du cadre de vie.

Livret I – Diagnostic p.103

RAPPEL DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PADD

- ▶ Identifier les secteurs sur lesquels l'impact de l'urbanisation récente sur le grand paysage cause des dommages pénalisants pour maintenir le cadre de vie des résidents, les moyens d'une économie productive et l'attractivité touristique de l'île. *(Livret II – 2.PADD, OS. 12.2)*
- ▶ Venir réparer ou redessiner des lignes de forces du paysage. *(Livret II, - 2 PADD, OS. 12.2 – p. 232)*
- ▶ Favoriser l'intégration paysagère y compris dans la poursuite de l'urbanisation. *(Livret II – 2 PADD, III.C et III.D)*

Source : PADDUC - Livret IV – SAT – page 104

Ainsi, les documents de planification s'attacheront à analyser les enjeux paysagers pour une requalification ou une préservation de l'existant en intégrant les grandes lignes de forces.

L'atlas paysager participe en Corse à la compréhension des paysages, et apporte des pistes de réflexion qui peuvent entre autres être abordées à l'échelle de la carte communale.

Dans le cadre de ce document MH Stefanaggi, paysagiste d.p.l.g apporte son concours dans des orientations précises retranscrites notamment dans le cahier de recommandations et d'orientations paysagères qui accompagnera le zonage de la carte communale.

8.1 Sampolu dans le paysage de la vallée du Taravu

La vallée du Taravu présente plusieurs séquences paysagères d'amont en aval, du massif du Rinosu (nord-est) jusqu'à la rive nord du golf du Valincu (sud-ouest). Le fleuve Taravu arrose le bassin versants sur près de 63 kilomètres sur un tracé modeste qui parfois se resserre en défilés notamment entre Livesi et I Bagni di Vuttera.

Les villages et les hameaux se sont établis le long des pentes façonnées par le cours du fleuve, en vis-à-vis de part et d'autre de la vallée. Ce sont pour la plupart des **villages typique de montagne autour des 600 mètres d'altitude, perchés sur des promontoires rocheux et les habitations sont disposées autour d'un noyau historique. Le fleuve quant à lui sert de fil conducteur entre les différents étages de la vallée, dont les paysages végétaux contrastés dénotent l'influence de l'altitude et les nuances du climat méditerranéen.**⁴

La vallée se découpe en 6 unités distinctes (découpage page suivante) d'amont en aval :

- la haute vallée du Taravu,
- les versants de Cruscaghja-Istria,
- les bassins d'Ornano-Panicali,
- les vallons d'Ornano,
- les coteaux et plaines du Taravu
- les vallons du Cupabia.

⁴ Atlas des paysages de la Corse

La commune de Sampolu fait partie de l'unité de la haute vallée du Taravu qui englobe Palleca, village le plus en amont et descend jusqu'à Zevacu.

Les villages de cette unité et Sampolu sont caractérisés par des densités de bâti importantes qui montrent que la région était très peuplée au début du 20^{ème} siècle. Le paysage est marqué par les activités agricoles et surtout le pastoralisme avec des élevages porcins, ovins et bovins.

La végétation est variée avec beaucoup d'espaces forestiers composés de feuillus principalement. Le chêne pubescent prédomine jusqu'à la limite de l'étage supraméditerranéen et il est relayé en plus haute altitude par des hêtraies et des forêts de pins. On retrouve également des châtaigneraies proches des zones urbanisées qui nourrissent notamment des élevages porcins en libre parcours.

Ces différents types de végétation créent une mosaïque et un cadre naturel dans lequel s'inscrit le paysage rural des villages et de leurs abords, typique de la moyenne montagne corse.

Le principal vecteur de découverte est la RD28 qui traverse les deux unités villageoises.

La route offre des ambiances champêtres aux abords des prairies et châtaigneraies et forestières ailleurs. Les points de vue sont rares du fait d'une végétation dense.

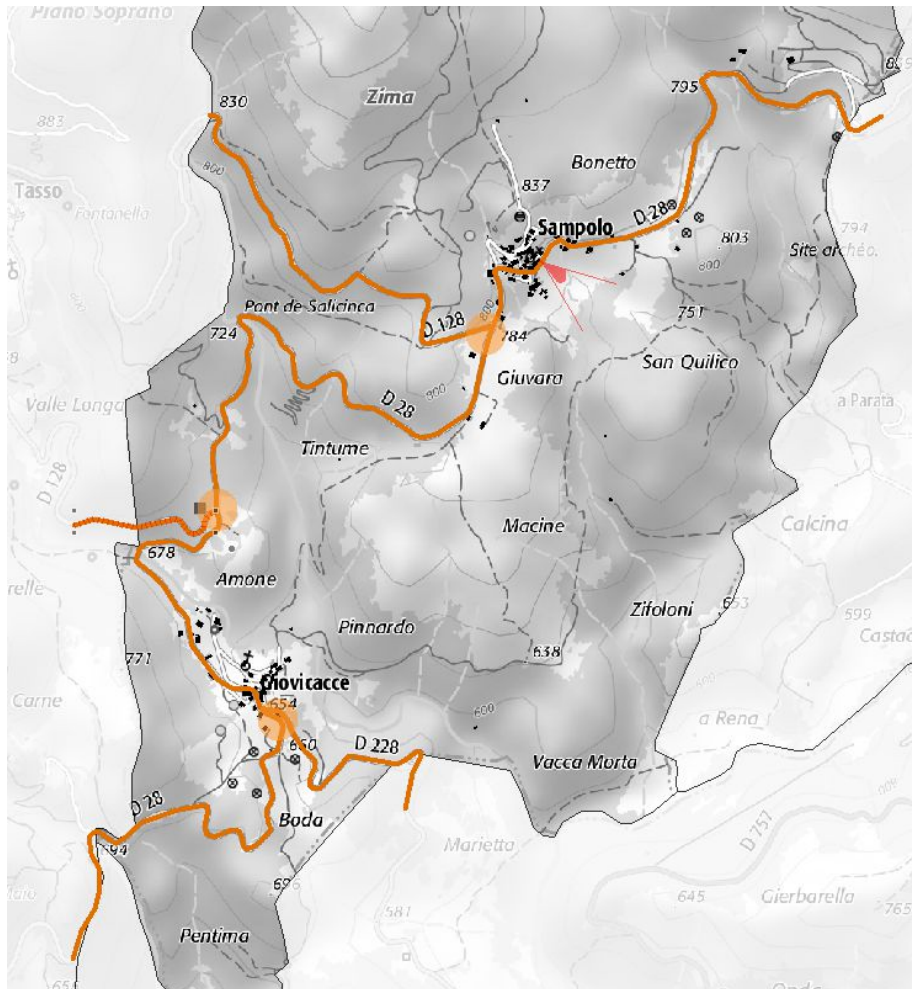


Point de vue : Paysage du Haut-Taravù depuis la RD69



Les 2 versants de part et d'autre du fleuve Taravù

Sources : Atlas des paysages de la Corse, DREAL Corse

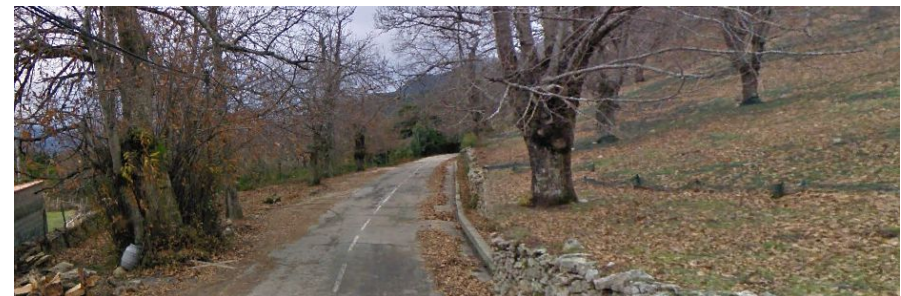
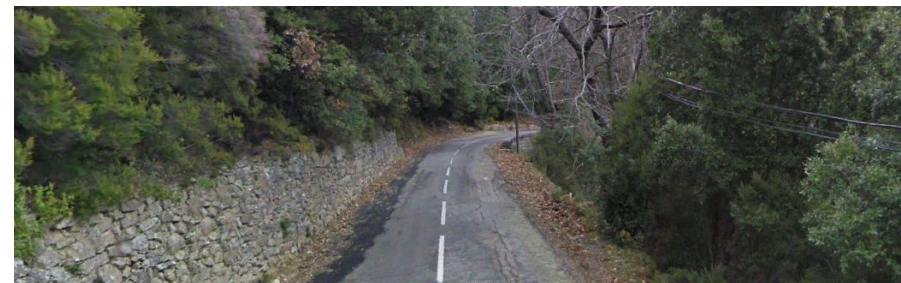


Le réseau départementale sillonne le massif à flanc de versant offrant tantôt des ambiances forestières tantôt des ambiances agricoles. Les carrefours qui annoncent la présence de villages voisins rythment aussi ce

voyage dans la vallée. Ils méritent d'être renforcés pour devenir des portes d'entrées des territoires communaux.

Ce paysage routier de qualité

Les ambiances routières



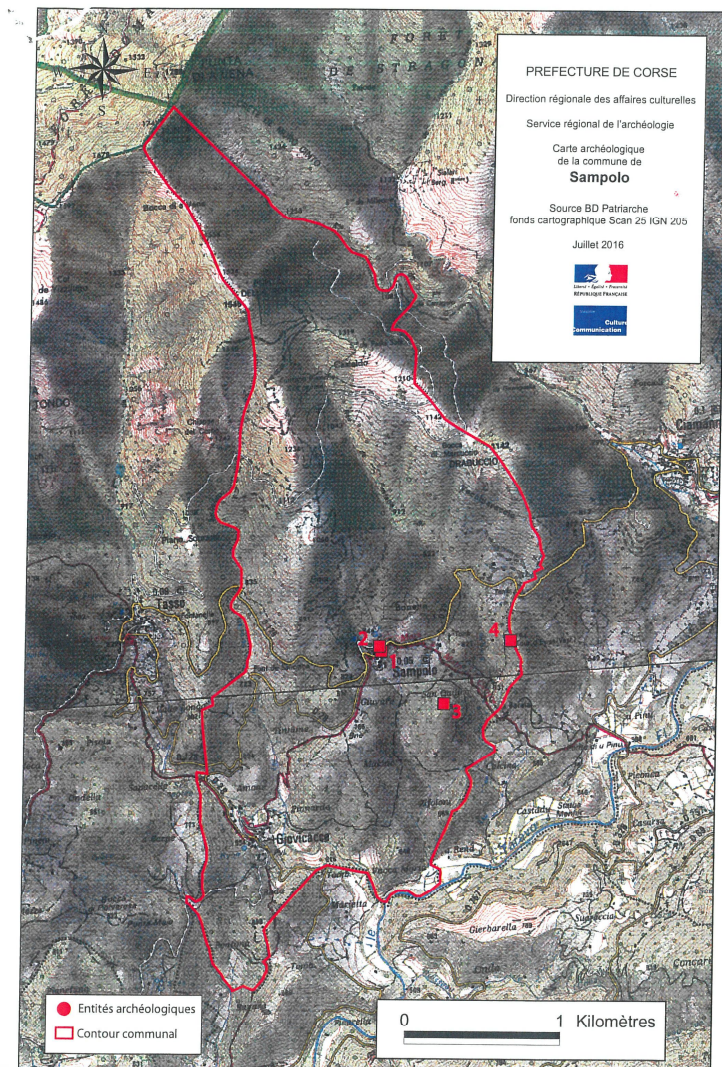
8.2 Paysage archéologique

La commune de Sampolu possède des vestiges archéologiques répertoriés sur le territoire à travers 4 sites (entités).

Le Service Régional de l'Archéologie de la D.R.A.C rappelle que les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrage ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance, affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises qu'après accomplissement des mesures de détection et, le cas échéant, de conservation ou de sauvegarde par l'étude scientifique conformément au code du patrimoine livre V, titre II.

La carte archéologique doit être consultée pour avis sur tous les projets de travaux susceptibles de porter atteinte au sous-sol sur les sites suivants :

- 1. Maison de notable (période moderne)
- 2. Maison Casanova (période moderne)
- 3. Eglise San Chirgu
- 4. Tour d'Evisa



8.3 Eléments paysagers aux abords de Sampolu et Ghjuvicaccia

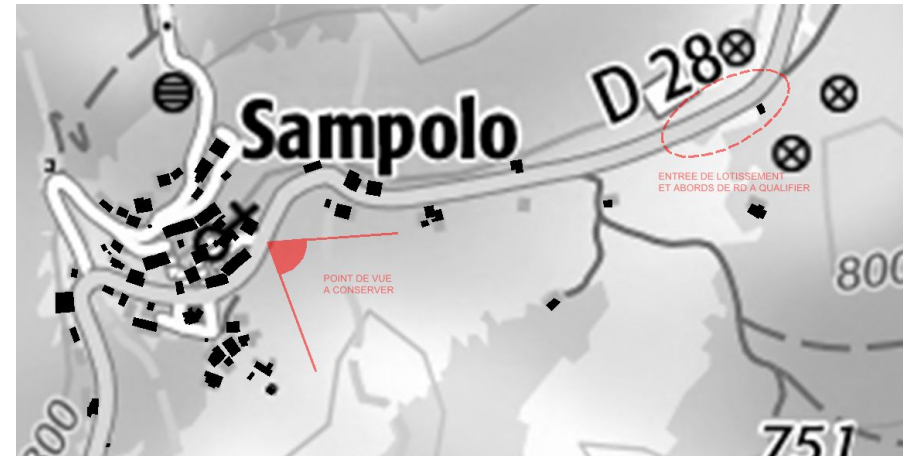
a. Sampolu, village à flanc de versant

Surplombant la vallée, le village dispose de vue dégagée. La traversée est marquée par un joli point de vue, fenêtre ouverte sur les massifs du versant opposé dominé par la Punta di l'Usciolu.

Les espaces publics sont soignés autour de la mairie mais également au cœur de celui-ci. La pierre locale est très présente dans ce paysage bâti tant dans les maisons, les murs de soutènement, les murs de délimitations des parcelles. Elles apportent une tonalité aux villages typique de la région : un aspect minéral en contrastes avec l'environnement végétal.

Le village se caractérise également par la présence de nombreux jardins potagers en son sein comme en périphérie.

Le projet de lotissement communal, excentré de celui-ci à l'est, n'a pas de co-visibilité avec le village. Cependant il va annoncer l'arrivée dans celui-ci. Il conviendra donc de porter une attention toute particulière à la qualité du traitement de ses abords mais aussi de sensibiliser les propriétaires à choisir des clôtures, des volumes et des couleurs adaptées au site.



>> point de vue à conserver par des choix de hauteurs de constructions adaptées ou d'implantations.

b. Ghjuvaccia

Véritable unité villageoise, cet espace à l'instar de Sampolu se caractérise par un paysage bâti traditionnel dominé par le granit dans une ambiance agricole marqué par la proximité des châtaigniers et quelques jardins potagers.

Le milieu environnant se referme ici également limitant les perspectives lointaines.

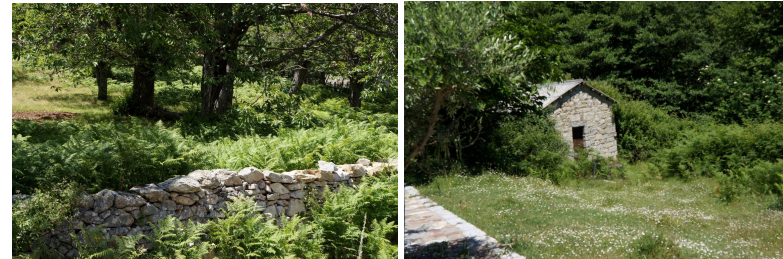
Les espaces publics plus rares sont soignés notamment aux abords du lavoir rénové en 2015. L'église de Sta Marie Assunta détachée des maisons marque une singularité alors que généralement les églises occupent l'espace central des villages.

Le bas du village est marqué par la présence d'une ripisylve d'aulnes glutineux denses qui est à préserver.

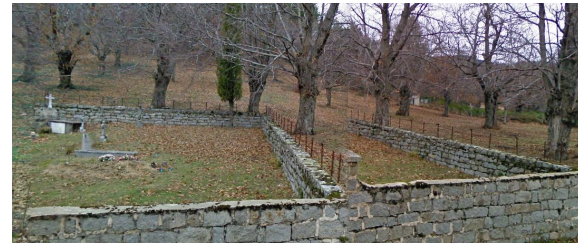


c. Petits éléments paysagers

Les murets le long de voies et en partage des propriétés



Les tombes et tombeaux qui ponctuent des châtaigneraies ou champs



Les petites constructions : séchoirs, caseddu, fours, fontaine

Lavoir de Ghjuvaccia



Four de Ghjuvaccia



Fontaine

Enjeux paysagers

- la reconquête des espaces périphériques des lieux de vie par les activités agricoles pour rouvrir le paysage.
- Poursuivre les actions de requalifications des traversées routières et des entrées des villages
- Conserver le patrimoine vernaculaire (murets, caseddu...) qui participe à la construction de l'identité rurale, et ses ambiances.
- Veiller à la qualité architecturale des nouvelles constructions pour conserver l'équilibre au sein des unités bâties et leur singularité dans le paysage. Porter une attention aux travaux de rénovation de la même manière.

- traiter le délaissé de route et l'entrée du lotissement pour créer une cohérence d'ensemble et apporter de la qualité paysagère à cet espace routier.
- matérialiser l'entrée du village avec un espace accueillant

8.4 Projets avec un impact paysager en cours ou à prévoir

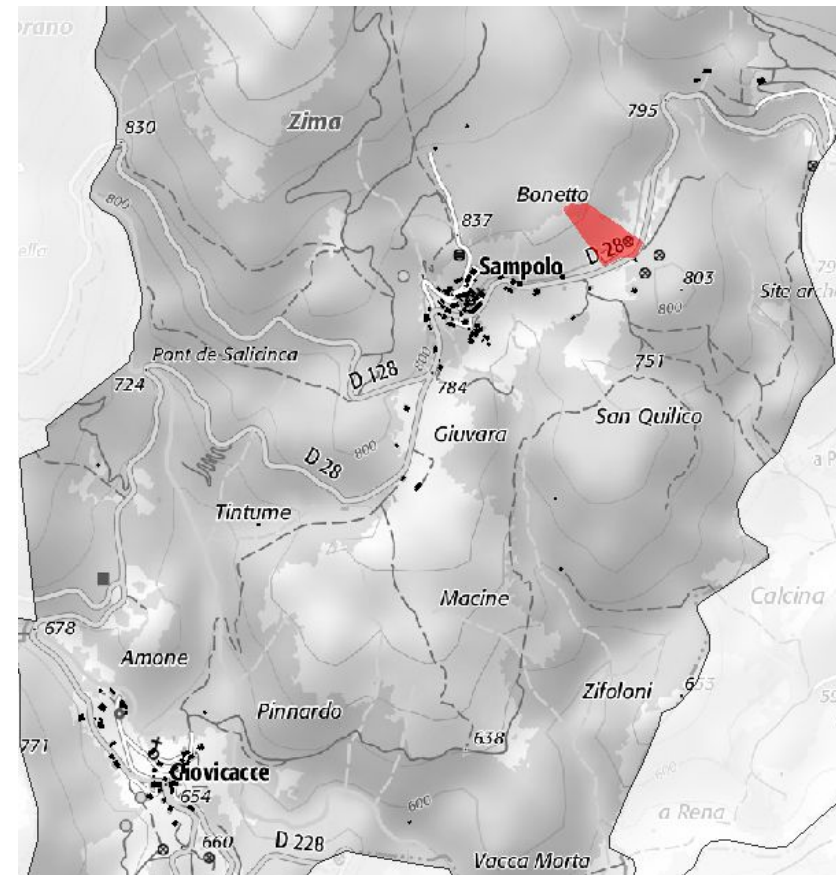
a. Le lotissement communal

Ce projet en cours de réalisation au moment de la prescription de la carte communale mérite une attention particulière du point de vue paysager à plusieurs égards :

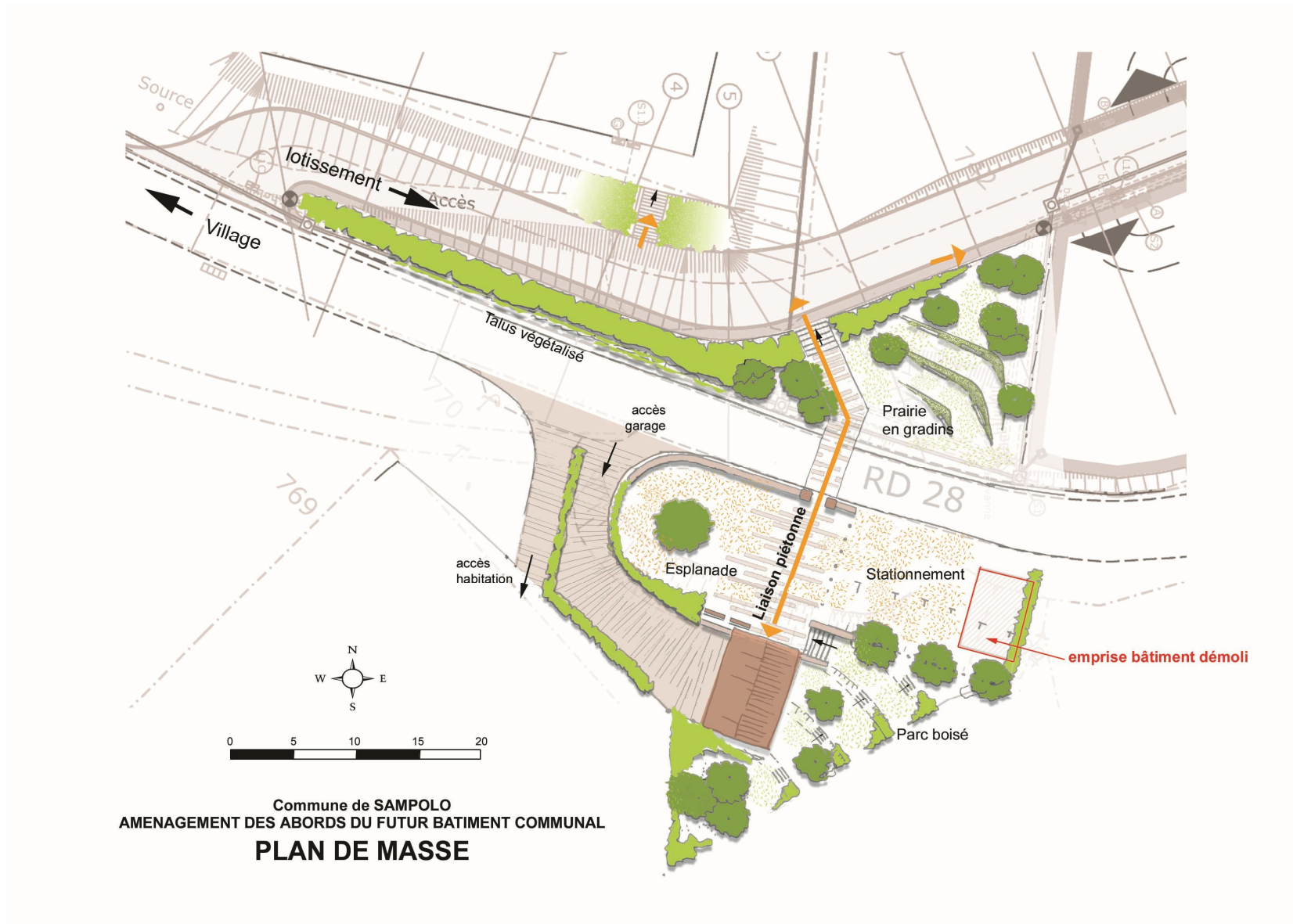
- il est implanté aux abords de la RD
- il va matérialiser l'entrée est du village de Sampolu
- il est implanté pour partie dans une châtaigneraie et un espace boisé

La commune ayant également engagé une réfection d'un bâtiment communal en mauvais état aux abords de cette RD et en face du projet de lotissement, la réflexion suivante a été menée :

Localisation du projet communal



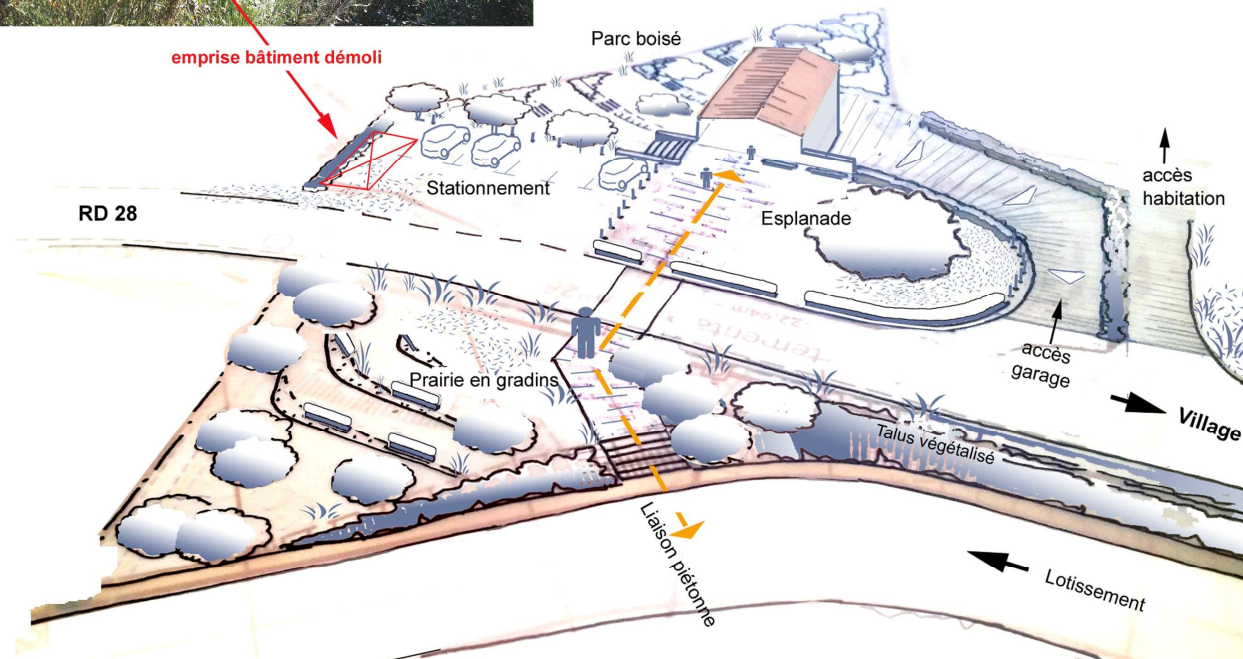






emprise bâtiment démol

Commune de SAMPOLU
AMENAGEMENT DES ABORDS DU FUTUR BATIMENT COMMUNAL
VISUALISATION DU PROJET



b. Le stade

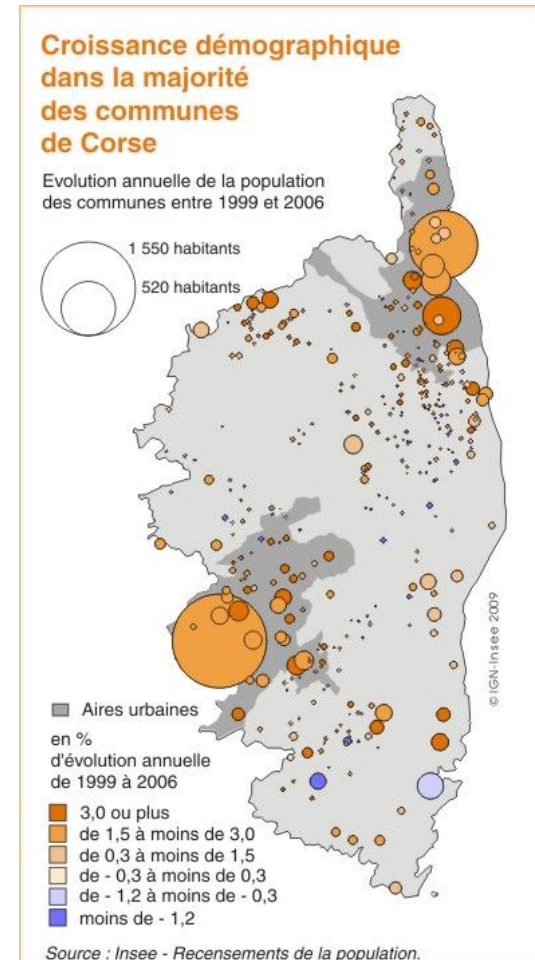
Cet espace clos est délaissé. Aux abords du futur lotissement cet espace mérite un traitement dans le cadre d'un changement de destination prévue par la commune mais non encore décidé.



1- Contexte régional

La région compte au dernier recensement de 2011, 299 000 habitants ; 294 118 en 2006. La croissance démographique reste soutenue et la plus

forte parmi l'ensemble des régions : ainsi la croissance s'établit en 2006 à 1,8 % par an depuis 1999, contre 0,7 % au niveau national. Si elle touche principalement les pôles urbains, les espaces ruraux sont désormais concernés comme le montre la carte INSEE ci-contre. Les aires urbaines rattachées à Ajaccio et Bastia absorbent la moitié de la croissance démographique de la région. Le regain démographique des communes rurales de bonne accessibilité est principalement alimenté par des déplacements de population des zones urbaines.



III- POPULATION ET DEMOGRAPHIE

La Corse trois fois moins densément peuplée que la province

Densité de population en 2006 par type d'espace (en habitants par km²)

Type d'espace	Corse	France de province
Pôle urbain - Ville centre	1 058	1 013
Pôle urbain - Banlieue	258	450
Périurbain	35	71
Total espace urbain	104	183
Total espace rural	16	35
Tous espaces	34	94

Source : Insee - Recensement de la population.

Le rythme de croissance observé permet de faire quelques projections 2007-2040 : l'INSEE estime qu'en suivant une tendance moyenne annuelle de +0,5%, la région pourrait **compter 350000 habitants en 2040, soit 50000 habitants de plus sur les 25-30 prochaines années. Ce n'est pas sans incidences, entre autres, sur les questions**

d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, d'ici 2040, **la population des plus de 65 ans va quasiment doubler absorbant à elle seule la totalité de la croissance démographique régionale.** Les catégories les plus jeunes seront inférieures en nombre par rapport aux catégories plus âgées : **ainsi, un insulaire sur huit aura moins de 15 ans.**

Ce vieillissement est une réalité qui aura des incidences sociales et démographiques principalement dans les zones rurales.

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015
Population	154	136	82	49	52	57	66
Densité moyenne (hab/km ²)	21,6	19,0	11,5	6,9	7,3	8,0	9,2

source : extrait Insee corse Flash – avril 2014)

2- Contexte local

2.1 Population totale

La commune de Sampolu est la plus faiblement peuplée parmi les 19 communes regroupées dans la CC du Taravu avec **66 habitants au dernier recensement (Insee 2015)**, ce qui représente 1,5% de la population totale de la CC. De plus, bien que non décomptées par l'INSEE, il est important de noter qu'**une vingtaine de personnes résident au moins 6 mois de l'année** soit de manière discontinue soit de manière continue généralement entre avril/mai et septembre/octobre. **La population totale pourrait donc être estimée à environ 80 habitants en 2017.**

L'évolution de la population communale s'établit en 2 phases, on observe d'abord une diminution conséquente de la population entre 1968 et 1990 avec une perte de plus de 100 habitants (-68,2%), puis un léger regain entre 1990 et aujourd'hui avec une dizaine d'habitants en plus (+20,4%). Cette tendance est assez caractéristique des communes de l'intérieur de la Corse qui connaissent un **phénomène de désertification** notamment dû à l'attractivité des pôles urbains (Ajaccio en particulier) et de leurs communes périphériques sur la façade littorale. En effet, ces derniers, forment les principaux bassins d'emploi de la région, regroupent les principales activités et services et offrent ainsi différentes perspectives d'épanouissement attirant donc de nouveaux habitants.

La densité moyenne a quant à elle, varié de la même manière que la population ; elle atteint **aujourd'hui 8,3 habitants au km²**, valeur similaire à celle de la communauté de commune de la Pieve d'Ornanu (Insee 2013).

La variation du nombre moyen d'habitants dans le temps peut être due soit au solde naturel, apport d'habitants par des naissances ou perte par décès, soit au solde apparent des entrées-sorties, gain de population venant d'autres communes ou départ vers d'autres communes. En ce qui concerne Sampolu, **le taux de mortalité est nettement plus élevé que le taux de natalité** depuis 1968 malgré une réduction significative de l'écart

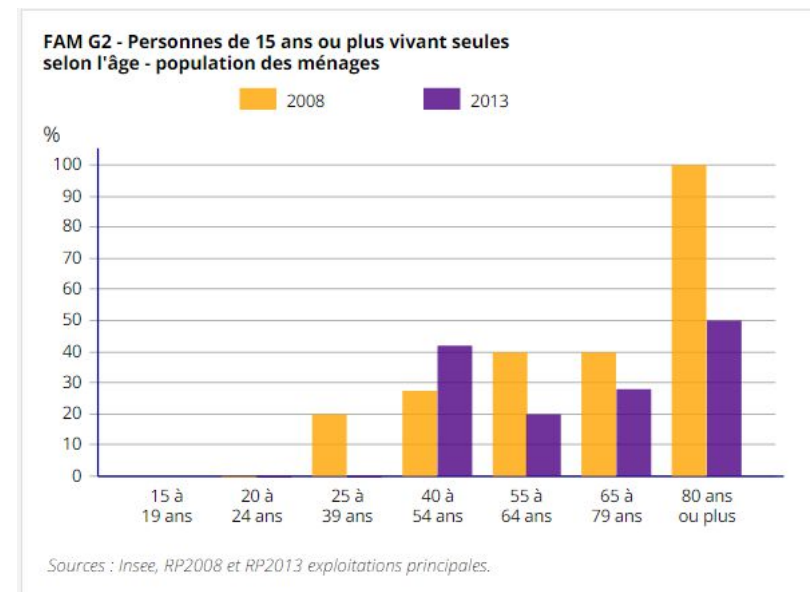
au cours de ces dernières années. Le gain de population depuis 1990 est uniquement dû à l'installation de **nouveaux habitants venant d'autres communes, autrement dit par solde migratoire.**

En Corse, entre 2008 et 2013, on observe les taux d'évolution les plus élevés dans les catégories d'âge 60 à 74 ans (+1%) et chez les 75 ans ou plus (+0,4%) alors que les autres catégories d'âge ont un taux d'évolution négatif.

Pour la commune de Sampolu, la dynamique est globalement identique (sauf pour la tranche d'âge 60 à 74) ans avec des taux d'évolution plus importants pour les catégories 45 à 59 ans et les 75 ans ou plus. Les statistiques montrent clairement que la population de Sampolu est plutôt âgée (plus de 40% de la population a plus de 60 ans) et tend à le devenir d'avantage au fil des années (+3,3% des 75 ans ou plus entre 2008 et 2013). **Il faut toutefois nuancer car ce recensement n'a pas pu intégrer les dernières arrivées de population dont le profil est plutôt jeune.** Il s'agit en effet de jeunes couples avec enfants ou en âges d'en avoir installés pour la plupart dans les logements communaux en location.

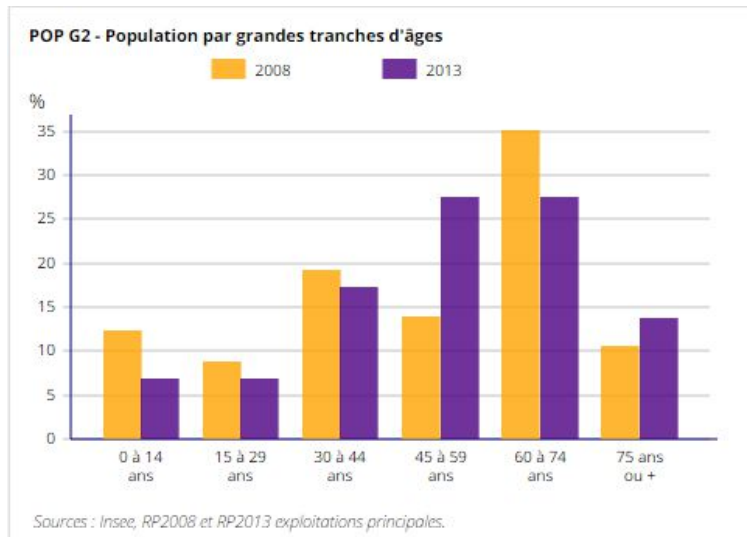
En été, la population est multipliée par 3 avec un pic au mois d'août. De ce fait, la population estivale peut atteindre 250 habitants environs.

	Pop. Permanente	Population saisonnière	Total
Sampolu	40	120	160
Ghjuvicaccia	23	69	92
Total	63	189	252



Ces fluctuations saisonnières ne sont pas sans incidences sur les besoins en équipements et leur fonctionnement.

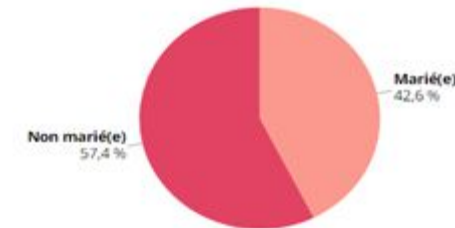
La population se répartit pour 2/3 à Sampolu et 1/3 à Ghjuvicaccia.



Cette tendance corrèle avec l'augmentation du nombre de couple dans cette même période et peut s'expliquer par l'arrivée de nouveaux couples dans la commune ou bien par le changement de situation des personnes vivant seules en 2008.

La tranche d'âge des 40 à 54 ans voit son nombre de personne vivant seul augmenter (presque +15%) et par corrélation elle voit son nombre de personne déclarant vivre en couple diminuer (presque 6%). Cette évolution peut être la conséquence de divorces ou de décès.

FAM G4 - Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2013

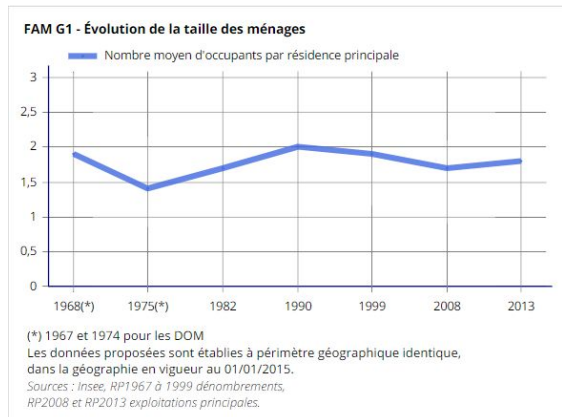


2.2 Les ménages

En 2013, la commune comptait **34 ménages**, 1 de plus par rapport à 2008 et dont près de la moitié (16 ménages) étaient des ménages composés d'une seule personne.

La situation de ces ménages se traduit par :

- Diminution de personnes âgées de 80 ans ou plus vivants seules entre 2008 et 2013. En 2008, 100% des personnes (2 habitants) de 80 ans ou plus vivaient seuls alors qu'en 2013 il n'y en a plus qu'une se trouvant dans cette situation. La présence d'un membre de la famille ou d'un auxiliaire de vie au domicile peut expliquer cette évolution car aucun couple n'est répertorié depuis 2008 pour cette catégorie d'âge.
- Baisse du nombre de personnes vivants seules pour les tranches d'âges 55 à 64 (-20%) ans et 65 à 79 ans (-14%) entre 2008 et 2013.



Les statistiques sur le statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus nous montre que 57,4% n'est pas marié et que 42,6% des habitants le sont en 2013.

La taille des ménages est analysée par le nombre moyen d'occupants par

résidence principale. Depuis 1990, le nombre moyen d'occupants a diminué, passant de 2 occupants à 1,7 en 2008 mais on observe une légère augmentation **en 2013 avec 1,8 occupants en moyenne**. La tendance de la commune de Sampolu est assez semblable aux tendances observées dans la Communauté de Communes de la Pieve d'Ornanu et à l'échelle de la Corse.

2.3 Perspectives

D'un point de vu prospectif, si on suit la dynamique d'évolution de la population depuis 1999, **le nombre d'habitant sur la commune pourrait atteindre 65-70 à l'horizon 2030 en suivant un scénario tendanciel classique**.

	Population	Ménages
2013	59	34
2014	59	34
2015	60	34
2016	60	35
2017	61	35
2018	61	35
2019	62	35
2020	62	36
2021	62	36
2022	63	36
2023	63	36
2024	64	37
2025	64	37
2026	65	37
2027	65	37

Taux de variation moyenne/an (2008-2013)	0,70%
Evolution population 2018-2027	3,96
Evolution moyenne population /an (2018-2027)	0,40
Évolution du nombre de ménages/an (2018-2027)	0,23

	2018	2027	Evolution	%
ménages	35	37	2	6,48%
occupants/ménage	1,74			

	2018	2027
surface km ²	714	714
densité hab/km ²	8,56	9,11

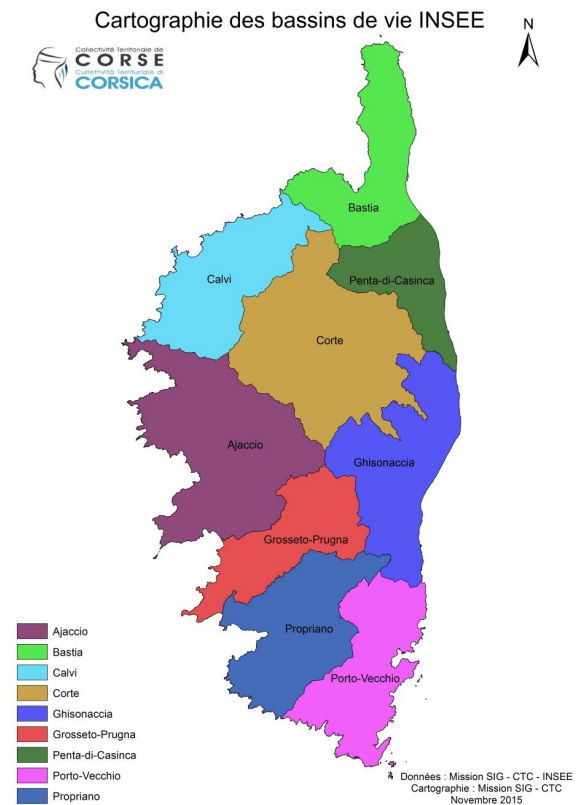
La population, aussi bien au niveau régional que communal, est en augmentation avec une légère tendance au rajeunissement sur la commune.

L'enjeu du monde rural réside dans l'attrait des populations plus dynamiques capables d'investir le territoire par des projets novateurs ou porteurs d'emplois.

La commune peut fixer un objectif de +20 habitants sur les 10 prochaines années tenant compte des projets en cours, d'un regain d'intérêt pour les zones rurales de certaines populations et la mise en place de la carte communale.

1- Contexte régional

A l'échelle régionale, neuf bassins de vie structurent le territoire Corse pour l'accès des habitants aux commerces et services. Le relief et le réseau routier de la région font que les temps d'accès aux équipements sont globalement supérieurs à ceux du continent. En Corse, seul deux bassins de vie sont urbains, Ajaccio et Bastia. Les sept autres sont qualifiés de ruraux, ils connaissent une gamme d'équipements accessibles moins variée et des temps d'accès plus élevés.



IV-MARCHE DU TRAVAIL ET ECONOMIE

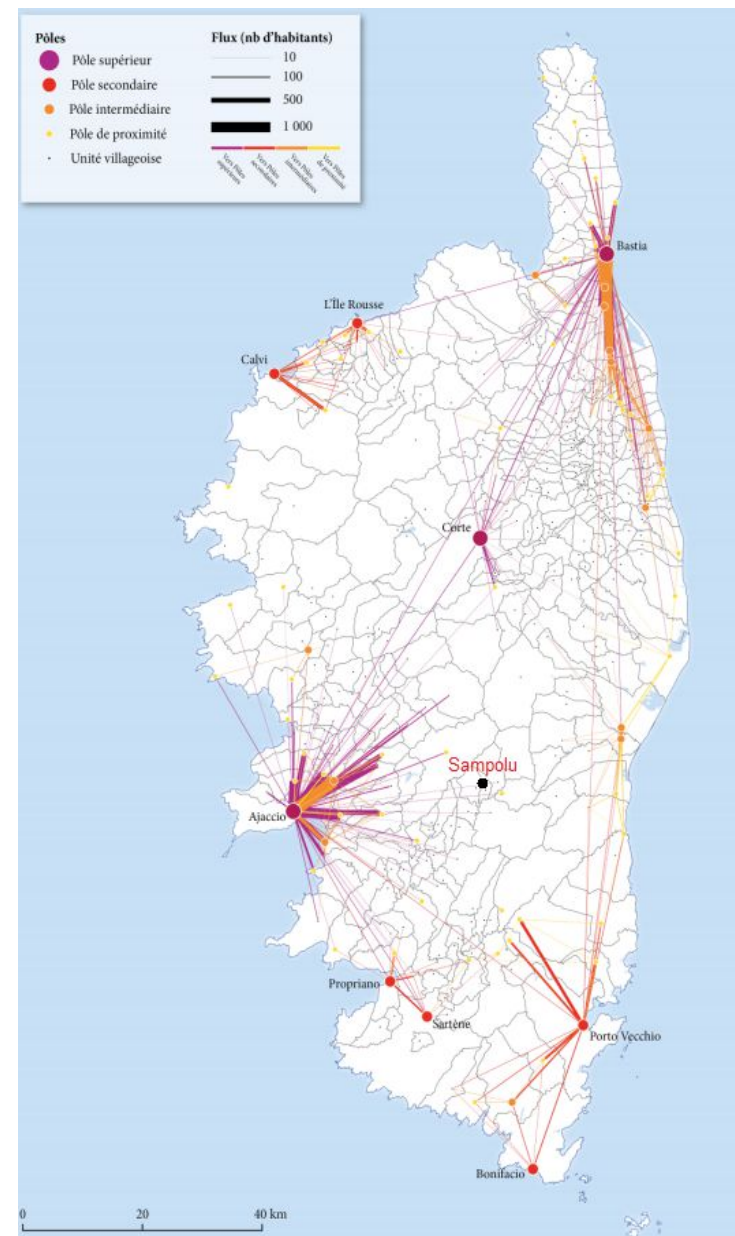
Trois d'entre eux se démarquent de par la population de leur pôle de service ou la proximité des bassins urbains : Porto-Vecchio, Grosseto-Prugna et Penta-di-Casinca.

Les bassins de vie de l'île les plus ruraux, sont assez autonomes car ils disposent des équipements les plus courants.

Le bassin de vie de Grosseto-Prugna regroupe l'ensemble des communes intégrées à l'intercommunalité de la Piève de l'Ornano. Au regard du PADDUC ce bassin de vie regroupe **un pôle de services intermédiaires (de niveau 3), Grosseto-Prugna**.

A savoir que le pôle intermédiaire « *compte parmi les 31 équipements identifiés par l'INSEE au moins 20 types d'équipements dont les services de base décrits au sein du pôle de proximité auxquels s'ajoutent au moins : un magasin d'alimentation de type supermarché, un service public de sécurité de type gendarmerie ou police, un service public aux personnes et administrations de type trésorerie ou banque, un service de santé de type dentiste ou laboratoire d'analyses médicales, un service d'éducation de type collège ou lycée, un service de transport de type taxi* ».

Le reste des communes du bassin de vie de Grosseto-Prugna, dont Sampolu sont identifiées en **tant qu'unité villageoise** (support de ressources patrimoniales et de logements).



2- Tissu économique local

2.3 Contexte général

Sampolu est une commune de montagne qui a développé une économie fondée sur des **activités artisanales et de pastoralisme**, particulièrement autour **de l'exploitation du châtaignier**. En effet, le châtaignier y trouve toutes les conditions idéales pour se développer sur la commune (à partir de 700 mètres d'altitude).

Au 31 Décembre 2014, la commune de Sampolu **regroupait 18 établissements tous secteurs confondus**.

La grande majorité du service économique ne comprend pas de salarié, seulement 11,1% des 18 établissements regroupent des employés (entre 1 et 9). **La sphère productive regroupe 10 de ces établissements contre 8 pour la sphère présentielle.**

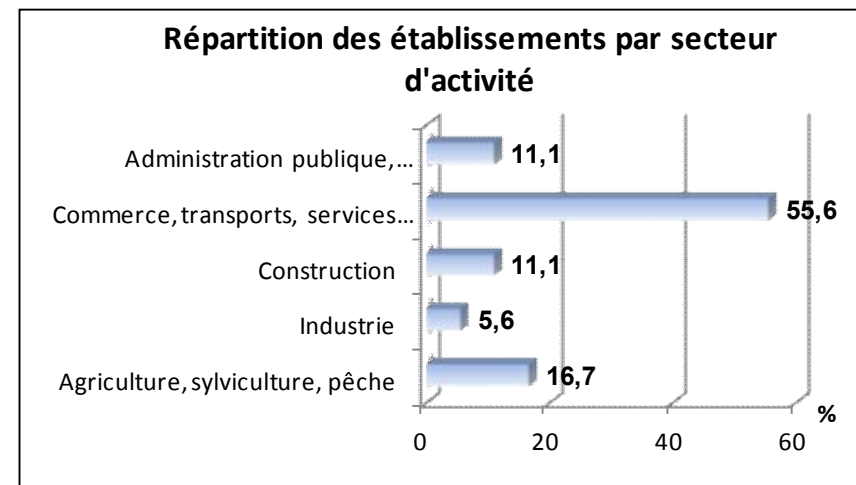
Depuis 2009, l'évolution en termes de création d'entreprises est assez constante :

- 2 en 2009 et 2010,
- 1 en 2011, 2012 et 2013,
- 5 en 2014 et aucune en 2015
- 0 en 2016
- 1 au 30/05/2017

Globalement, c'est un tissu économique **qui reste stable et équilibré** proportionnellement à la faible population communale. **Les nouvelles populations ont été porteuses de dynamique de ce point de vue.**

Le rattachement à l'intercommunalité de Grosseto-Prugna devrait pouvoir bénéficier de choix stratégiques de développement autour du tourisme, du patrimoine et de l'agriculture de Sampolu.

Secteurs	Nombre	Part en %
Ensemble	18	100
Agriculture, sylviculture, pêche	3	16,7
Industrie	1	5,6
Construction	2	11,1
Commerce, transports, services divers	10	55,6
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2	11,1



2.4 Différents secteurs

a. Agriculture

- **Contexte régional**

Les données régionales montrent une prépondérance des exploitations de taille moyenne et grande à hauteur de 60% des exploitations.

De manière générale, ces dernières années, les données affichent un recul du nombre d'exploitations mais une hausse de +3% de celles de grande taille, tendance inverse à celle du continent.

Si en Haute-Corse, la SAU est stable, dans le département de Corse-du-Sud, ces dix dernières années, elle a fortement progressé +20%

La surface moyenne augmente

La surface agricole utile moyenne des exploitations est actuellement de 60 ha.

Le total de 168 000 ha de SAU est ainsi réparti :

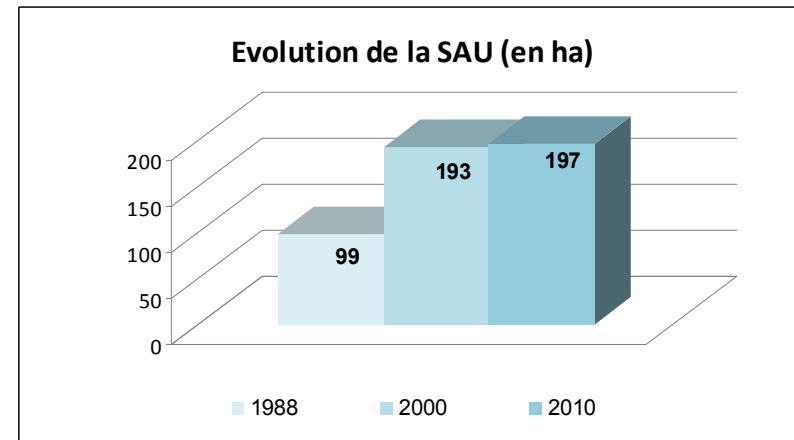
Catégories économiques	SAU (ha)	SAU moyenne
Petites	41 909	33
Moyennes	101 425	87
Grandes	24 562	66
Total	167 896	60

(+10500 ha) tout en étant inférieure de moitié.

►► **Répartition des exploitations selon la taille et l'orientation technico-économique (OTEX)**

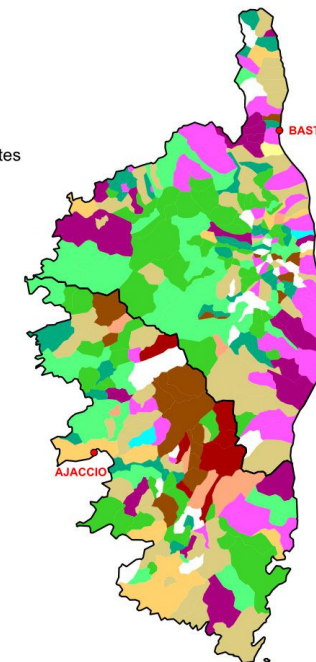


Source : Agreste - Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2013



Orientation technico-économique de la commune

- Céréales et oléoprotéagineux
- Autres grandes cultures
- Légumes et champignons
- Fleurs et horticulture diverse
- Viticulture
- Fruits et autres cultures permanentes
- Bovins lait
- Bovins viande
- Bovins mixtes
- Ovins, caprins
- Polyélevage d'herbivores
- Porcins
- Aviculture
- Autre polyélevage
- Polyculture dominante
- Polyélevage dominant
- Polyculture et polyélevage
- Exploitations non classées
- Sans exploitation



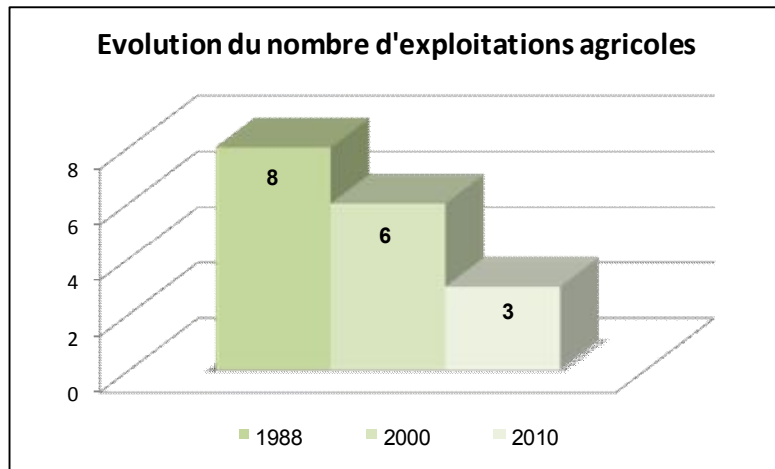
Source : Agreste - Recensement agricole 2010
GEOFLA® Copyright « IGN - Paris - 2010 » Reproduction interdite

- **Caractéristiques des exploitations et exploitants**

A l'échelle nationale, la loi du 27 juillet 2010 portant sur la modernisation de l'agriculture et de la pêche ainsi que la loi d'avenir agricole du 11 septembre 2014, confortent la protection des terres agricoles en réduisant leur consommation dans une optique de développement durable.

La lutte contre le « gaspillage » des espaces agricoles est un enjeu majeur et il s'agit également de renforcer le poids des agriculteurs face aux industries agro-alimentaire tout en faisant la promotion de l'agro-écologie et de l'agriculture biologique.

Au niveau de Sampolu, compte tenu de la taille de la commune, la majeure partie des données sont soumises au secret statistique. L'orientation technico-économique qui prédomine **est la polyculture et le poly-élevage répartis sur 3 exploitations en 2010, 4 en 2017.**

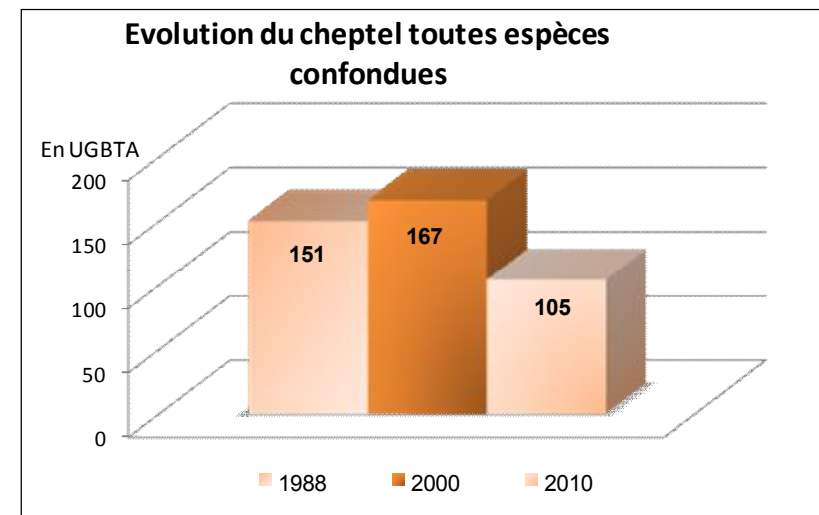


Au cours des 20 dernières années, le nombre d'exploitation a diminué progressivement avec une baisse de plus de 50%, depuis 1988, soit 5 exploitations en moins. Inversement à ça, **les surfaces agricoles utiles (SAU) croissent avec une légère augmentation de 4 hectares entre 2000 et 2010, montrant une stabilisation du secteur.** L'urbanisation croissante des communes reste le facteur le plus important de la réduction des terres agricoles aux échelles nationale et régionale.

Dans les secteurs ruraux, c'est la déprise qui a conduit à la fermeture des milieux et donc à la perte de valeur agricole des terres.

L'évolution bâtie de Sampolu ponctuelle ne remet pas en question le potentiel de développement du secteur agricole.

Le dernier recensement agricole de 2010 ne fournit pas de données précises concernant l'élevage et ne donne pas d'informations chiffrées sur le type d'élevage présent sur la commune. La seule information traitée de l'évolution du cheptel général toutes espèces confondues calculé en Unité de gros bétail tous aliments (UGBTA) entre 1988 et 2010. Cependant, la vallée se caractérise par une présence dominante d'élevages porcins et ovins.



Le cheptel général a connu une légère hausse entre 1988 et 2000 (16 UGBTA), puis une baisse assez importante entre 2000 et 2010 égale à 62 UGBTA. Cette tendance corrèle avec la baisse du nombre d'exploitant (divisée par 2), pour la majorité avancée en âge et n'ayant pas de successeur. **Un jeune agriculteur est installé depuis peu avec**

l'intention de conforter son exploitation au fur à mesure autour du maraîchage, les vergers et la production de foin.

Selon le registre parcellaire graphique (RPG) de 2017, **les espaces agricoles actuels (déclarés) représentent 263,3 hectares, soit environ 36% de la superficie communale.**

Il est à noter que ce chiffre est assez éloigné de la SAU de 2010 qui indique **197 hectares.**



Jardins au cœur du village



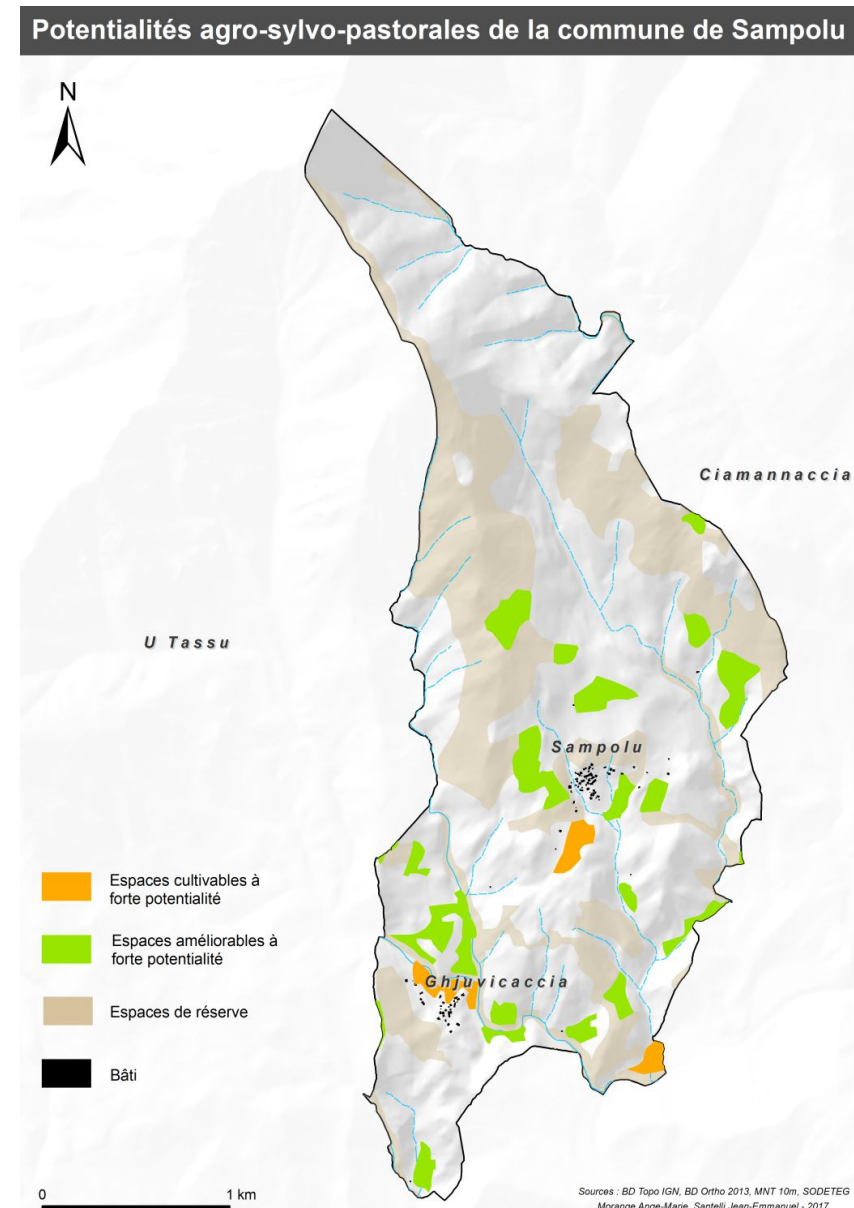
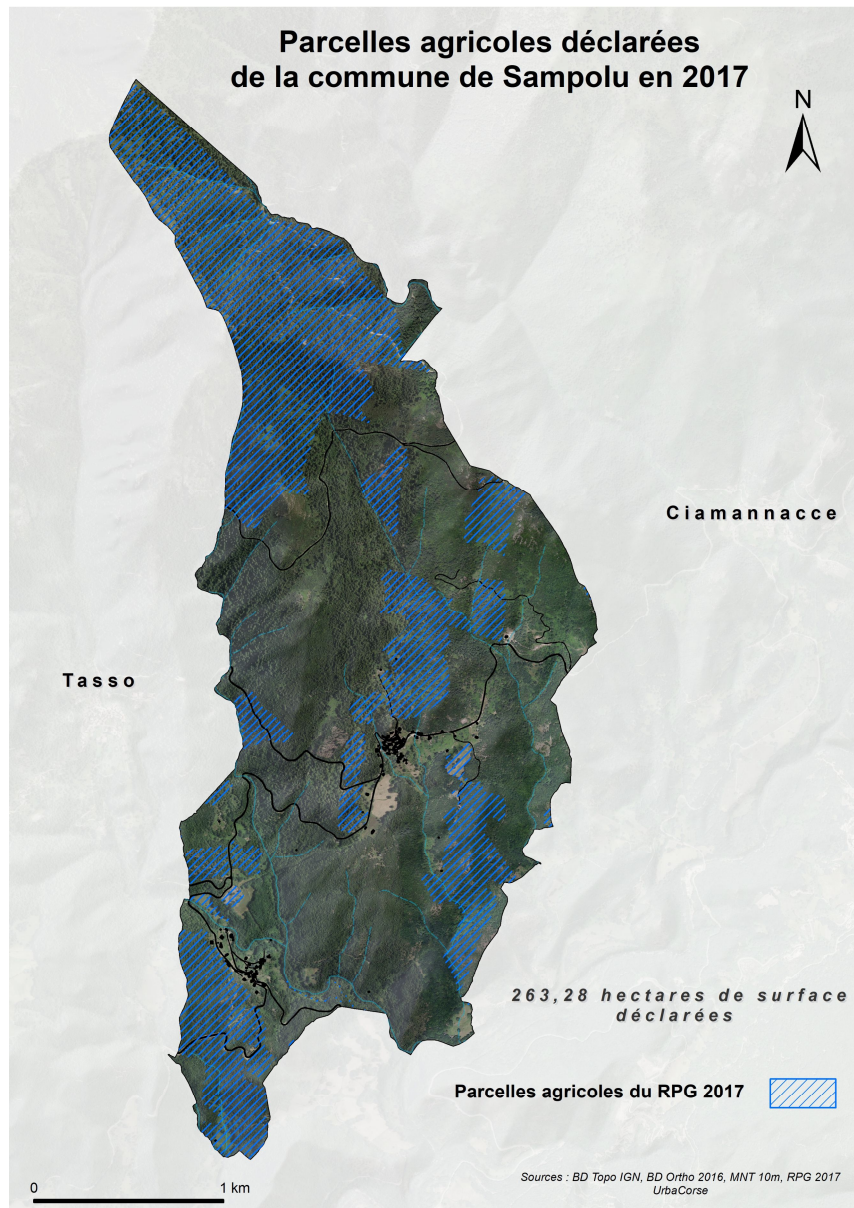
Châtaigneraie

• ***La potentialité des sols et ESA du PADDUC***

Afin d'exposer les potentialités agro-sylvo-pastorales sur la commune, le zonage établi par la SODETEG entre 1978 et 1982 est encore aujourd'hui la seule base de données fiable. L'ensemble des espaces agricoles sont répertoriés et spatialisés.

Sont identifiés sur la commune de Sampolu :

- Les espaces agricoles actuels (1982) ;
- Les espaces cultivables de moyenne et forte potentialité, ainsi que les espaces améliorables à forte potentialité ;
- Les peuplements forestiers ;
- Les espaces non-végétaux (minéraux et urbanisation).
- Les espaces de réserve ;



La SODETEG identifie plusieurs potentialités agricoles. Sur la commune de Sampolu elles sont nombreuses et se distinguent par un niveau de potentialité plus ou moins fort, à travers plusieurs critères (pourcentage des pentes, qualité des sols). Des potentialités reprises et adaptées pour déterminer les espaces stratégiques agricoles (ESA) du PADDUC, afin de préserver les terres agricoles de plus en plus convoitées par l'extension de l'urbanisation mais aussi de relancer l'activité en perte de vitesse.

La géographie locale accidentée offre des espaces pentus peu propices au développement agricole. Ces espaces sont favorables à un développement d'élevage extensif.

Par ailleurs, dans les vallons, les terres à potentiel agricole couvrent une superficie d'environ 54 hectares et se divisent en 2 catégories distinctes :

- **Les espaces cultivables à forte potentialité** : ces espaces englobent une superficie de 46,25 hectares et se concentrent principalement au Nord de Ghjuvicaccia et au Sud de Sampolu. Ce sont des sols propices à l'activité agricole de par leur substrat où les pentes sont inférieures à 15% et donc mécanisable pour les exploitations.

- **Les espaces améliorables à forte potentialité** : ils représentent un peu moins de 8 hectares sur l'ensemble du territoire communal. Il s'agit parfois de jardins de polycultures appartenant à des particuliers et présentent des pentes supérieures à 15%, ne constituant pas d'obstacle au pastoralisme caprin, par exemple



Pâturages

Par ailleurs, les Espaces stratégiques agricoles (ESA) du PADDUC ont été créés dans le but de préserver les espaces agricoles et sylvicoles, déterminé à partir des données de la SODETEG, **dans l'optique de pouvoir doubler la production agricole et sylvicole du territoire Corse à 30 ans. Ces ESA sont régis par un principe général d'inconstructibilité.** Seules les constructions et installations nécessaires aux exploitations agricoles y sont autorisées. Tous documents d'urbanisme (carte communale, plan local d'urbanisme) doivent être en conformité avec ces espaces.

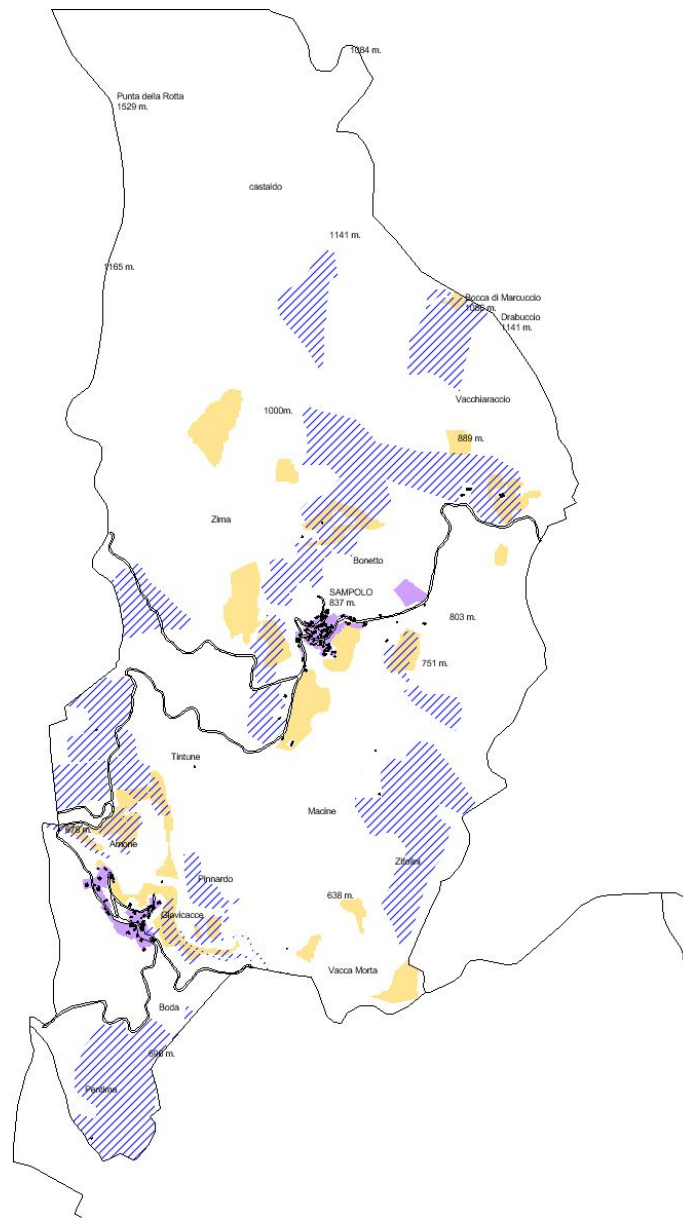
Cette approche régionale représentée au 1/50 000ème sur les plans du PADDUC, apporte une visualisation générale. Elle est à retranscrire à l'échelle communale suivant les critères méthodologiques du PADDUC :

- **Les ESA à l'échelle communale**

Le PADDUC a répertorié **15 hectares d'espaces stratégiques agricoles sur le territoire communal.**

La cartographie des ESA retranscra à l'échelle de Sampolu environ **une vingtaine d'hectares d'ESA.** Un chiffre plus important de ce qui est indiqué dans le PADDUC et qui se justifie par un travail local depuis le traitement de données plus précises (prise en compte des pentes à 10m de résolution du modèle numérique de terrain et travail plus précis sur l'artificialisation des sols).

L'appréciation plus fine des espaces stratégiques agricoles permet donc à la carte communale de Sampolu de s'appuyer sur ces 19 hectares d'ESA justifiés, contrairement aux 15 hectares annoncés par le PADDUC.



• **Perspectives et enjeux**

Le secteur agricole est confronté aux difficultés suivantes :

- le vieillissement des exploitants
- l'absence de repreneur
- les blocages fonciers : difficultés d'accès à la propriété, absence de baux,
- morcellement des terres exploitées,
- manque d'irrigation
- éloignement des bassins marchands

Les principales opportunités à faire-valoir :

- la valeur ajoutée de la châtaigne tant à travers la farine que la charcuterie
- les débouchés des produits de terroir
- les surfaces inexploitées
- les outils fonciers comme les AFP
- l'agri-tourisme
- le nouveau contexte intercommunal.

Les projets recensés sur le territoire :

- extension d'une exploitation récente (2017) autour du maraîchage, plantation de vergers et production de foin.

b. Secteur tertiaire

La commune de Sampolu éloignée des centres de commerces et de services a réussi le pari de rouvrir quelques commerces de proximité malgré sa faible population.

On trouve sur place :

- un bar
- un camion pizza
- une épicerie

Les habitants sont également desservis par **les commerces ambulants**, garants aussi de la vie des villages.

Les services médicaux les plus proches sont situés à Cozzano.

La commune de **Cozzano, pôle rural**, propose à une dizaine de kilomètres les services suivants :

- 3 restaurants et bars ;
- 2 gîtes et auberges ;
- Une épicerie ;
- Une école primaire et une crèche ;
- Des infrastructures sportives comprenant, un aménagement pour jeux d'enfants, d'un city-stade et d'une salle de sport omnisport couverte ;
- Une salle polyvalente couverte (multi-activités) ;
- Une médiathèque ;
- Une agence postale ;
- Une station-service ;
- un abattoir ;
- une boucherie- des charcuteries ;
- Un centre de secours et sapeurs-pompiers
- Une pharmacie
- Un médecin

- 2 groupes d'infirmières.

Le secteur touristique est peu développé. Il offre cependant des opportunités notamment comme activités d'un conjoint ou encore en complémentarité pour les actifs agricoles. Le territoire est traversé par le sentier du PNRC le **Mare a Mare Centre** qui relie Ghisonaccia à Porticcio. Ce tronçon traverse le village de Sampolu dans la 4^e étape du parcours qui relie Cozzano à Guitera en 5h30 de marche.

La promotion du territoire par la découverte de la nature peut constituer un des atouts : la diversification des produits éco-touristiques au-delà de l'hébergement pour stimuler le marché de l'emploi.

Il y a sur la commune un projet de réalisation de gîtes dans le nouveau lotissement communal, adjacents à la résidence principale du porteur de projet.

De manière générale, on peut s'interroger sur les moyens disponibles pour accueillir des porteurs de projets économiques face à la pénurie de foncier disponible, mais aussi de locaux en vente ou en location. A l'heure, où la montagne corse souhaite se renouveler et que des dispositifs fiscaux nouveaux sont là, il ne faut pas négliger ce facteur essentiel pour ne pas faiblir le dispositif et les bonnes volontés.

2.5 Equipements publics et vie sociale

La commune est dotée:

- d'un terrain de football délaissé. La mairie réfléchit à sa transformation.

La commune compte pour animer la vie locale :

A Sampulinca (2011) : *association culturelle pour rassembler les hommes et les femmes qui souhaitent participer à l'animation de Sampolu, organiser des rencontres festives, des recherches historiques...*

L'Onda (2014) : association culturelle dont le but est d'organiser différentes manifestations (soirées musicales, rencontres sportives) avec ente de repas et boissons en vue d'animer le village.

3- Emploi communal

En 2013, on dénombre **26 actifs au sein de la population des 15 à 64 ans (35 individus au total) soit un taux d'activité de 76,5%** dans la commune de Sampolu. **Parmi ces actifs, 21 ont un emploi (61,8%) et 5 sont au chômage (14,7%).**

Sur la population totale des 15-64 ans, 23,5% sont inactifs : 8,8% sont retraités ou préretraités et 14,7% sont « autres inactifs ».

Entre 2008 et 2013, le taux d'actifs dans la population totale des 15-64 ans a augmenté de quasiment 13%, de même que les actifs ayant un emploi avec une hausse de plus de 13%.

Le nombre de chômeurs reste inchangé entre 2008 et 2013, ils sont au

	2013	2008
Nombre de chômeurs	5	5
Taux de chômage en %	19,2	23,8
Taux de chômage des hommes en %	18,2	25,0
Taux de chômage des femmes en %	20,0	22,2
Part des femmes parmi les chômeurs en %	60,0	40,0

nombre de **5 parmi les actifs recensés**. Le taux de chômage a baissé de 4,6%, ce qui est dû à l'augmentation du nombre d'actifs ayant un emploi durant les 5 années.

	2013	%	2008	%
Ensemble	22	100	16	100
Travaillent :				
dans la commune de résidence	6	27,3	8	50,0
dans une commune autre que la commune de résidence	16	72,7	8	50,0

En 2013, 22 individus appartenant à la tranche d'âge des 15 ans ou plus ont un emploi : **15 salariés (13 titulaire de la fonction publique et CDI et 2 en CDD) et 7 non-salariés (4 indépendants et 3 employeurs).**

Sur les 22 actifs de 15 ans ou plus, seulement **6 travaillent dans la commune** alors que les 16 autres travaillent dans une autre commune.

En 2008, il y avait moins d'actifs sur la commune (16) mais la répartition était équilibrée avec 8 actifs travaillant sur la commune et les 8 autres à l'extérieur.

L'offre d'emploi est en régression dans la commune de Sampolu et l'indicateur de concentration d'emploi sur la commune a donc baissé de plus de 23% entre 2008 et 2013.

La commune de Sampolu est un lieu de résidence à défaut d'une offre d'emplois sur place. La création d'emploi est essentielle pour renforcer son attractivité. Le télé-travail, le renouveau agricole en zone rurale, le tourisme vert, l'aide aux personnes...sont autant de secteurs qui peuvent créer des emplois.

1- Formes urbaines

1.1 Identification et analyses des formes urbaines

a. Sampolu

Sampolu composé d'un habitat traditionnel groupé et organisé par des espaces publics, occupé à l'année par plus de trente habitants peut-être qualifié comme **village** au sens de la loi montagne et des critères du PADDUC.

Cet espace de vie se décompose en deux entités depuis peu compte tenu de la réalisation en cours d'un petit lotissement communal de 6 lots destinés à des logements individuels privés, à la réalisation d'un gîte rural et peut-être du logement communal si la commune conserve expressément un des lots. **Ce lotissement** peut être considéré par sa taille et le caractère groupé des futures parcelles commun **petit groupement de constructions**.

Les futurs aménagements aux abords de la route marqueront l'entrée de l'espace villageois malgré la discontinuité du bâti. (cf. & Paysages)

A Sampolu, la vie locale est animée par la présence de commerces permanents et ambulants, par des associations et des festivités diverses.

L'habitat se caractérise par des logements individuels de taille variable selon leur position géographique dans cette entité. La zone la plus dense comporte des maisons mitoyennes de petite et moyenne dimension. Elles sont plus importantes en taille en périphérie. Les densités élevées sont possibles grâce à la présence de l'assainissement collectif.



quartier aval



centre



sortie Est

Les constructions les plus récentes sont généralement implantées le long de la RD parfois en alignement.

Les densités sont ici élevées dans la partie la plus ancienne et se réduisent de part et d'autre de celle-ci : entre **50-60 logt/ha** et **12 logt/ha**

	Bâtiments publics ou symbolique	Patrimoine public	Vie locale	Observations
Sampolu	Eglise mairie Ancienne école	Placettes Fontaine Lavoir	Evénements religieux Animations	-

• **Analyses urbaines et foncières**



Morphologie bâtie à Sampolu





Emprise des espaces publics

Les espaces publics sont ici très présents : la traversée principale (RD) en est le principal valorisé par la présence des services publics et commerces. Les ruelles et voies communales jalonnent le versant sur lequel se déploie un habitat dense. L'aménagement des placettes aux abords de la mairie, de l'église ponctuent de manière qualitative ces espaces.



Morphologie foncière à Sampolu

Le découpage parcelles retrace l'implantation des maisons sur les pentes et l'emprise des jardins. On retrouve des découpages plus géométriques suivant les partages familiaux. Les parcelles sont de petites tailles au cœur du village et s'agrandissent dans les zones boisées ou pâturées environnantes. L'indivision mais aussi la rétention foncière caractérisent le contexte foncier local comme dans la plupart des zones rurales.



Maisonnette abandonnée



Morphologie bâti et éléments de fonctionnement du village de Sampolu

Site	Forme urbaine dominante	Forme urbaine secondaire
<u>Sampolu</u>	village	Groupement de construction

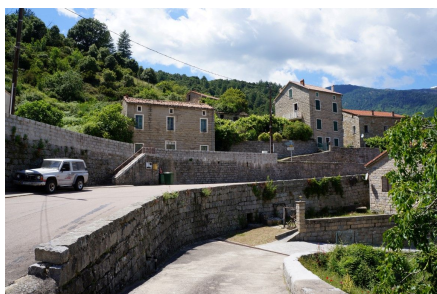
b. Ghjuvicaccia

Ghjuvicaccia se présente sous la forme d'un bâti groupé sous la RD et de part et d'autre de celle-ci. Cet habitat ancien composé de bâtisses traditionnelles plus ou moins groupées, parfois mitoyennes se présentent sur plusieurs niveaux et disposent généralement d'un espace de jardins.

Les constructions plus récentes à la sortie nord et le long de la RD sont plus importantes en dimensions et de styles d'époques diverses.



Habitat mitoyen – centre

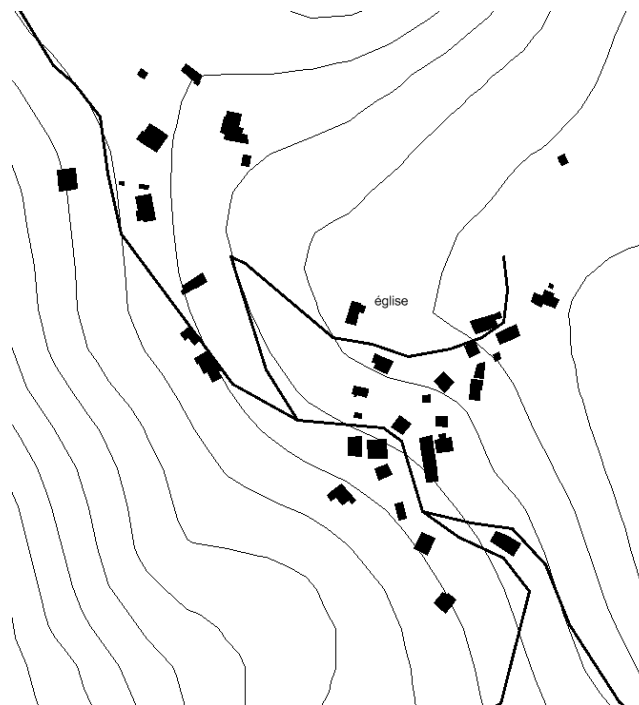


bâtisses familiales bord de RD

Les densités sont ici plus faibles car le tissu urbain est plus aéré avec un relief plus favorable qu'à Sampolu. **Les densités varient entre 25 logt/ha et 12 logt/ha.**

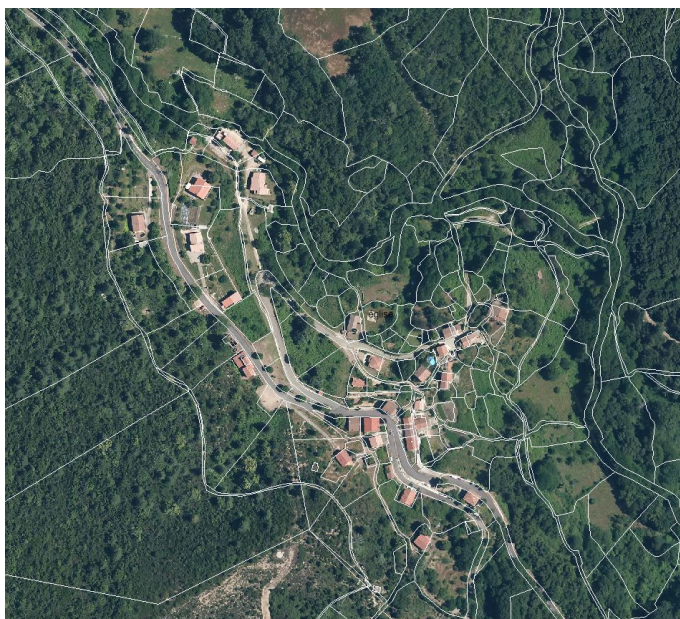
Les espaces publics sont moins marqués avec l'église qui est excentrée et elle-même entourée d'un espace vert et non d'un parvis. Ce sont les voies de desserte qui constituent l'essentiel de l'espace de vie. C'est ainsi que malgré un positionnement légèrement excentré du centre ancien, le quartier plus récent au Nord est fonctionnellement relié. La présence du lavoir et de la fontaine, l'usage piéton de la chaussée créent le lien.

Morphologie bâtie à Ghjuvicaccia



	Bâtiments publics ou symbolique	Patrimoine public	Vie locale	Observations
Ghjuvicaccia	Eglise	Lavoir	Evénements religieux Animations	-

On observe la même trame foncière qu'à Sampolu : des parcelles de petites tailles dans les emprises bâties et des parcelles plus importantes en périphérie. L'apparition de constructions nouvelles en dehors des périmètres anciens, raccordées à des dispositifs d'assainissement autonome s'accompagne d'un morcellement foncier plus régulier avec des parcelles d'environ 2000-2500 m².



Morphologie foncière à Ghjuvicaccia



Surfaces résiduelles à Ghjuvicaccia

Enjeux

- conserver une trame de jardins autour du bâti
- le projet d'extension doit se faire en respectant la morphologie urbaine du village en proposant des alignements à la voie, des volumes adaptés >> renforcer les liens avec le quartier nord



Morphologie bâtie et éléments de fonctionnement du village de Ghjuvicaccia

1.2 Autres réseaux techniques

Réseau de télécommunication

TDF dispose d'une parcelle à Ghjuvicaccia aux abords de la route. Il s'agit de la parcelle 436.

Réseaux électriques EDF

Le territoire communal de Sampolu est doté de 4 postes électriques dont une ligne à haute tension aérienne (HTA) qui permet de couvrir les espaces urbanisés, et d'un réseau basse tension (BT) torsadé à Ghjuvicaccia, Guivara (entrée sud de Sampolu), Sampolu village et Scaglione.

L'ensemble des postes électriques ont des charges comprises entre 0 et 90% :

- de 0 à 50% de la capacité d'exploitation des postes à Scaglione et Guivara ;
- de 50 à 90% pour Sampolu village et Ghjuvicaccia.

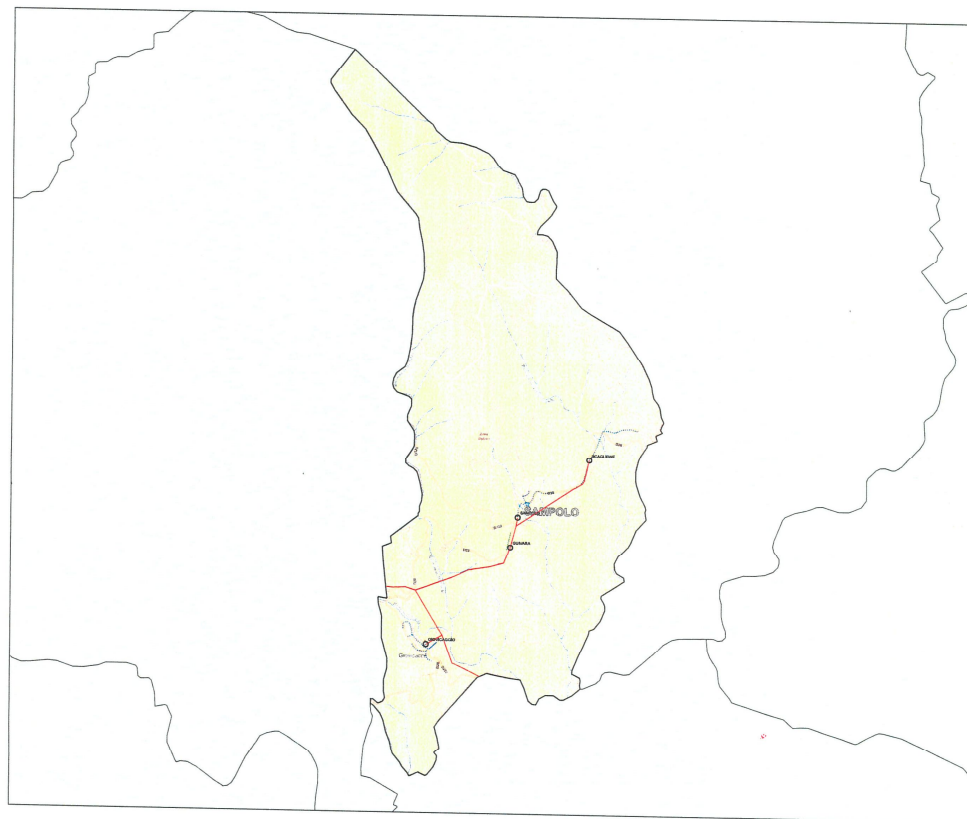
La commune est donc dotée d'une bonne capacité d'accueil pour le raccordement électrique.


Centre : Corse
Commune : SAMPOLO
Date impression : 18/07/2016
Propriété © EDF - Edition graphique issue d'un plan informatique schéma informatisé qui peut être modifié sans préavis.
Elle ne peut être ni reproduite ni communiquée à des tiers, ni utilisée à des fins commerciales sans autorisation spécifique.
© IGN PARIS 2004
Ce plan ne dispense pas l'utilisateur des procédures DT DICT.

Légende

- Commune Concernée
- Autre Commune
- Poste Electrique
- Lignes HTB
 - Aérien
 - Souterrain
- Réseaux HTA
 - Aérien
 - Souterrain
- Réseaux BT
 - Aérien
 - Torsadé
 - Souterrain

1:11 000



1.3 Les surfaces résiduelles

Surfaces résiduelles à Sampolu

Les surfaces résiduelles au cœur du village sont rares du fait de parcelles non exploitables par la présence de pente, de roches affleurantes ou encore par leur configuration étroite, particulièrement en amont du village.

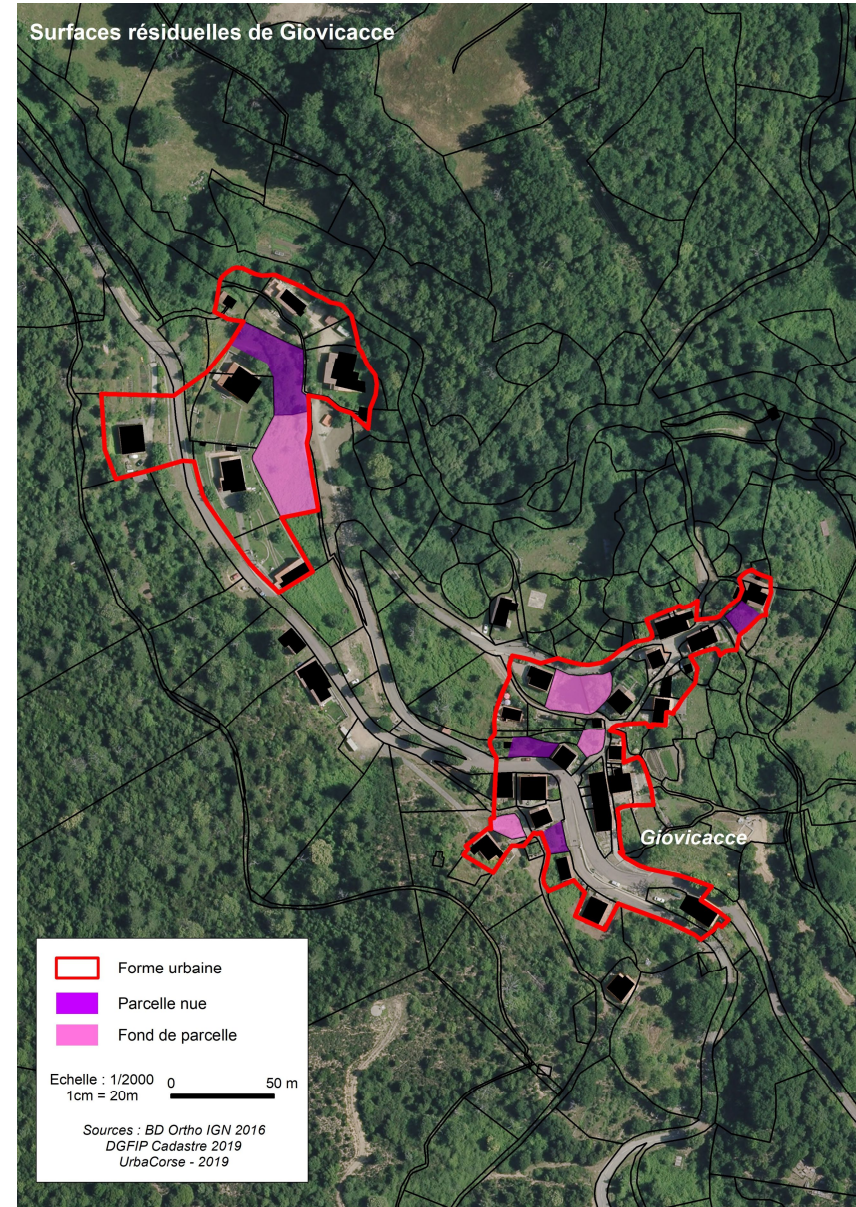
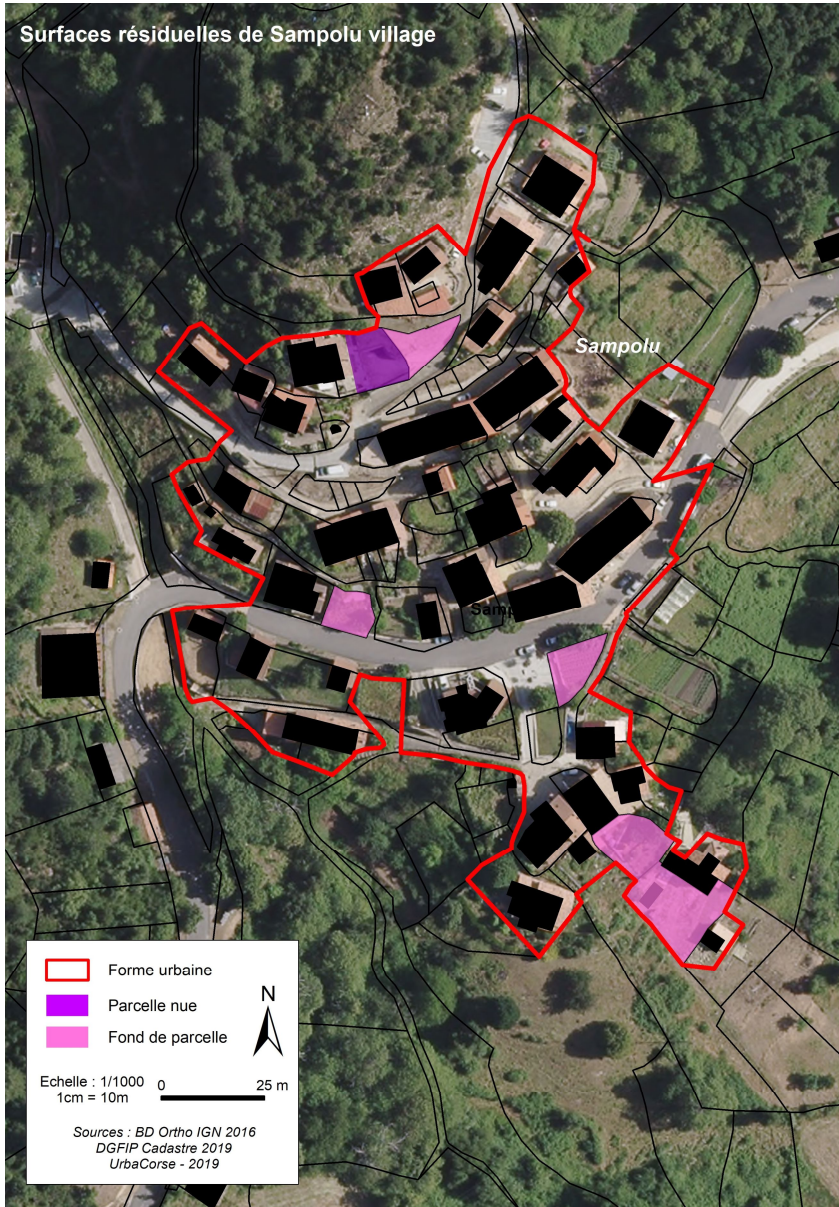
La surface moyenne est en dessous des 200 m². Elles sont attenantes à des constructions existantes parfois sont des jardins parfois des parcelles libres.

L'absence d'accès sur un certain nombre d'entre elles constituent également un frein.

Surfaces résiduelles à Ghjuvicaccia

Les surfaces résiduelles correspondent à des espaces de jardins ou parcelles de petites tailles au sein de la partie la plus dense. Ici la surface moyenne des parcelles est de l'ordre de 280 m². Ces parcelles sont accessibles mais par leur configuration ne permet pas toujours une exploitation optimale.

	Surface de la forme urbaine	Surface résiduelle	Nombre de parcelles	Durété foncière / rétention foncière 50%	Potentiels logt 1/parcelle	Potentiels Logt ppal Contexte actuel : 28%	Potentiels Logt ppal Objectif : 35%	commentaires
Sampolu Village	2,81 ha	1195 m ²	10	5	5	2	3	800 m ² d'espaces verts non comptabilisés dans les espaces résiduels
Lotissement communal – futur groupement de construction	0,62 ha	-	6	0	0	?		Nombre de lots vendus à déterminer
Ghjuvicaccia Hameau – groupement de constructions	2,10 ha	2840 m ²	12	5	5	2	3	
Total	5,53 ha	4035 m²	24	10	10	6	6	



1.4 Conclusions et enjeux

Les surfaces résiduelles sont (hormis à Ghjuvicaccia à cause des difficultés d'assainissement) potentiellement urbanisables dans le cadre du RNU. On observe l'absence de dynamique foncière et immobilière sur ces parcelles. Le taux de dureté et de rétention foncière est ici estimé à 50% découlant :

- des indivisions,
- de la conservation du patrimoine
- de l'usage de la parcelle à effet de jardin pour une construction voisine.
- De la configuration de l'espace résiduel

Compte tenu du contexte rural (sociologique, économique), la méthode proposée retient l'hypothèse d'un logement par parcelle disponible. La répartition actuelle est de 31,4% de résidences secondaires ; nous considérerons également l'objectif communal d'atteindre 35% avec la réalisation du lotissement communal, l'acquisition d'une bâtisse pour mise en location et la stimulation apportée par l'ouverture de commerces locaux.

Ainsi, dans le cadre du RNU, les surfaces résiduelles pourrait permettre la réalisation de 17 constructions, pour une production de **6 logements permanents** soit un potentiel de **12 habitants supplémentaires**.

En absence de travaux à court terme à Ghjuvicaccia pour réaliser la STEP, le potentiel tombe 6 habitants supplémentaires.

Comptant les 66 habitants actuels, l'accroissement de population permettrait d'atteindre 72 habitants, seuil en-dessous des objectifs et tendances observées et décrites précédemment.

Enjeux

- la densification du bâti doit conserver l'esprit des lieux par le choix des volumes, matériaux et implantation
- conserver une trame de jardins à l'aval du village
- le projet d'extension doit se faire en respectant la morphologie urbaine du village en proposant des alignements à la voie, des volumes adaptés

2- Parc immobilier

2.1 Caractéristiques générales

Au dernier recensement de 2013, on comptait au total 118 logements sur la commune de Sampolu dont la quasi-totalité est de type maison individuelle (117).

Le nombre de **résidences principales** est de **37 soit 31,4% du parc** alors que l'on compte 64 résidences secondaires soit 53,7% du parc. La part de résidences secondaires est plus faible que le taux observé à l'échelle de l'intercommunalité (58,2%) ainsi que les taux des communes voisines comme U Tassu (60,3%) ou bien Palneca (60%).

L'évolution du nombre de logements s'est effectuée progressivement depuis 1990 jusqu'à 2013 avec **20 logements supplémentaires**.

Logement	Sampolu (ZA268)	Tasso (ZA322)	Palneca (ZA200)	Clamannacce (ZA089)	CC de la Pieve de l'Ornano (200038958)
Nombre total de logements en 2013	118	147	240	137	8 775
Part des résidences principales en 2013, en %	28,4	31,4	35,4	48,1	38,9
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2013, en %	53,7	60,3	60,0	47,5	58,2
Part des logements vacants en 2013, en %	17,9	8,3	4,6	4,4	2,9
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2013, en %	69,7	80,8	71,4	92,3	72,3

Source : Insee, RP2013 exploitation principale en géographie au 01/01/2015

Le nombre de résidences principales a été divisé par plus de 2,5 depuis 1975 alors que l'on dénombre des résidences secondaires dans la commune à partir de 1982. Ce nombre de résidences secondaires n'a que peu varié dans le temps. **Le nombre de logements vacants dont le taux est très élevé, est stable entre 2008 et 2013.** Il n'y a pas de ruines mais quelques maisons fermées en permanence.

	2013	%	2008	%
Ensemble	118	100,0	111	100,0
Résidences principales	34	28,4	33	29,8
Résidences secondaires et logements occasionnels	64	53,7	57	51,0
Logements vacants	21	17,9	21	19,1
Maisons	117	99,1	110	99,1
Appartements	1	0,9	1	0,9

A taux d'évolution constant, on observe la tendance suivante :

	Parc total de Logements	Résidences principales	Résidences secondaires
2013	118	34	63
2014	119	34	64
2015	121	34	65
2016	123	35	66
2017	124	35	67
2018	126	36	67
2019	127	36	68
2020	129	37	69
2021	130	37	70
2022	132	38	71
2023	134	38	72
2024	135	38	73
2025	137	39	74
2026	139	39	75
2027	141	40	76

Le parc de logement pourrait progresser de 23 logements dont 6 serait des résidences principales. Avec le projet communal, cette part est donc à rehausser au moins à 10 logements permanents.

Les résidences principales sont majoritairement des logements de grande taille, 27,3% sont des 4 pièces et 33,3% sont des 5 pièces ou plus, correspondant d'un part aux maisons familiales et aux nouvelles résidences individuelles.



2.2 Caractéristiques des occupants

Avec 70% de propriétaires de leur résidence principale, la place du marché locatif est très faible avec une part de locataire sur la commune de 12%. La commune dispose de 5 logements en location dont 1 à vocation touristique. Elle aménage un lotissement communal à l'entrée est du village pour faire face à une demande croissante autant en accès à la propriété qu'en locatif. Le marché privé ne met que rarement des biens en vente du fait d'un attachement fort aux biens familiaux ou encore pour des raisons d'indivision, limitant donc les mouvements de population.

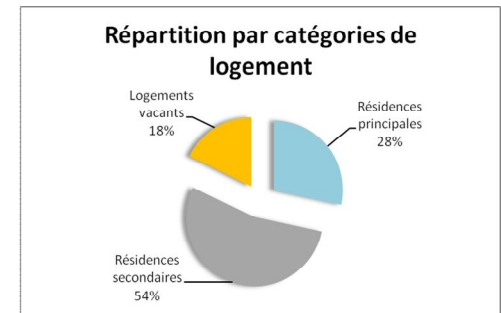
2.3 Caractéristiques des logements

La grande taille des logements en résidences principales montre une certaine sous-occupation. En effet, la taille moyenne des ménages en 2013 est d'1,8 occupant alors que la taille moyenne des pièces est de 4,4

pièces. Globalement la taille des logements n'est pas adaptée à la taille moyenne des ménages, ces derniers sont de petite taille et certaines personnes vivent encore seules notamment les individus les plus âgés.

L'héritage de ces logements en résidence principale est problématique, ceux-ci deviennent soit des résidences secondaires soit des logements vacants si le logement est vétuste ou en indivision. La part de logements vacants sur la commune de Sampolu est nettement supérieure à celles des communes voisines et de la Communauté de Commune de la Pieve d'Ornanu.

	2013	%	2008	%
Ensemble	34	100,0	33	100,0
1 pièce	0	0,0	1	3,0
2 pièces	5	15,2	6	18,2
3 pièces	8	24,2	11	33,3
4 pièces	9	27,3	6	18,2
5 pièces ou plus	11	33,3	9	27,3



Si elles sont désignées comme des résidences secondaires, un certain nombre d'entre elles sont occupées régulièrement par leurs propriétaires actifs ou retraités vivant à Ajaccio ou sur le littoral. De ce fait, leur mise sur le marché locatif n'est pas envisageable. L'attachement affectif ou encore les indivisions limitent souvent la mise en vente des maisons sous-occupées.

Les logements de petites tailles sont rares en zone rurale. On peut s'interroger sur l'opportunité que présente ces logements notamment pour le parc locatif pour maintenir des personnes âgées au village ou des jeunes actifs avec peu de moyens.

La vie en zone rurale est attractive par un rapport plus direct à l'espace : espace de jardin, de détente, ... la réalisation d'appartement doit être adaptée dans sa conception.

De plus, le contraste entre la saison estivale et le reste de l'année est marqué par ce déséquilibre et peut perturber la cohésion de la population villageoise ou encore le fonctionnement de certains équipements.

La commune de Sampolu, **unité villageoise** de la **Haute vallée du Taravo** au regard du PADDUC et désormais inscrite dans la nouvelle intercommunalité de la Pieve de l'Ornano, doit anticiper les changements et les tendances qui s'opéreront dans ce territoire et faire-valoir avec les communes très rurales, la nécessité d'un développement complémentaire et équilibré entre les espaces montagne/littoral, urbain/rural.

Elle se situe entre Santa Maria è Sicchè et Cuzzà, tous deux pôles de proximité ruraux tout en ayant un cadre naturel remarquable dont des sites singuliers comme les thermes de Guitera-les-bains.

Pour les territoires ruraux de montagne comme Sampolu il est primordial d'atteindre des seuils de populations qui permettent de stabiliser la vie de village, d'assurer les liens sociaux et de maintenir ou de créer des activités nouvelles.

- **Favoriser l'installation de nouveaux ménages**
 - >> favoriser l'accès à la propriété
 - >> soutenir l'émergence d'un marché locatif
- **Soutenir une offre de services et de commerces de proximités** au sein de la commune (au cœur du village)
- **Pérenniser les liens intergénérationnels**
 - >> Se donner les moyens de garder les personnes âgées au village
- **Intégrer le projet de lotissement communal dans le fonctionnement du village :**
 - >> Nouvelle entrée du village : aménagement routier paysagers adaptés
 - >> lien piéton à conserver
 - >> extension urbaine vers l'est
- **Développer les espaces publics**
 - >> affirmer une centralité à Ghjuvicaccia par exemple autour de l'église
 - >> créer une aire d'accueil à l'entrée du village avec stationnement

VI- CONCLUSIONS DE L'ETAT INITIAL ET ENJEUX

- **Veiller à la préservation de l'unité architecturale et paysagère des villages.**
 - >> faire des choix spatiaux de la zone constructible adaptés
 - >> sensibiliser les habitants à ces questions

- **Enjeux agricoles et environnementaux**
 - >> reconquérir les espaces agro-sylvo-pastoraux autour des unités rurales ;
 - >> Favoriser le maintien agricole en développant une activité d'agro-tourisme (rendre accessible les châtaigneraies, exposition des savoir-faire) ;
 - >> La réouverture et le nettoyage de la végétation arborée (maquis et chênaies) aux abords de Sampolu et de Ghjuvicaccia réhabilitant certains jardins et vergers permettrait de mettre en valeur certains espaces bâtis en les dégageant de la couverture végétale environnante ;
 - >> sensibiliser aux pollutions liées à l'habitat et la présence humaine à l'égard des espèces présentes notamment dans le périmètre de la ZNIEFF. (Pollution par la bruit, pollution lumineuse)
 - >> réduire le cloisonnement de l'espace par des choix de clôtures adaptées...



PARTIE 2

Justifications des choix

1- Consolider la reprise démographique et économique

Avec une progression positive de la population et de surcroît alimentée par l'arrivée de population jeune et active, la commune de Sampolu sort d'une longue déprise. La carte communale est appréhendée comme un des outils de développement et donc de consolidation d'une tendance.

Alors que la commune a lancé le chantier d'un lotissement communal dont les lots intéressent des habitants extérieurs, elle souhaite encadrer le périmètre constructible pour :

- Encourager les propriétaires à construire ou vendre pour dynamiser encore les installations
- Permettre une délimitation claire vis-à-vis des terrains à vocation agricole pour réduire l'attentisme et faciliter les baux agricoles ou les ventes de terrains à des agriculteurs
- Permettre à la commune d'appliquer un droit de préemption urbain dans le périmètre de la carte communale
- Offrir un cadre sécurisé pour les demandes d'urbanisme notamment pour les projets économiques qui pourraient survenir.

I. LES OBJECTIFS DE LA CARTE COMMUNALE

2- Les objectifs fixés dans le cadre de la carte communale

La commune se fixe pour les 10 prochaines années un objectif de :

- faire progresser la population de + 10-15 habitants
- voir s'installer d'autres activités économiques
- entreprendre les travaux sur les équipements structurants (STEP)
- poursuivre l'amélioration du cadre de vie.

II. JUSTIFICATIONS DES CHOIX DU ZONAGE

1- Le périmètre

La carte communale de Sampolu est soumise aux dispositions de la loi montagne. De ce fait, les zones constructibles comprenant la forme urbaine et leur extension sont établies sur la base des villages, hameaux et groupement de constructions.

Le diagnostic fait la démonstration par le croisement de divers indicateurs géographiques, urbains, fonctionnels et socio-historiques, que Sampolu et Ghjuvicaccia sont des lieux de vie qualifiés de village. Ainsi, ils peuvent faire l'objet d'une extension de l'urbanisation.

La zone constructible de Sampolu a été établie en amont suivant l'accessibilité des parcelles. En effet, le relief contraignant ne permet pas le déploiement de nouveaux accès. A l'aval, l'accessibilité est également limitée et offre peu de possibilité à la carte communale.

De ce fait, la zone constructible épouse les terrains accessibles le long de la RD. Cependant pour affirmer la trame urbaine traditionnelle, qui joue sur des alignements de bâtis et des accès directs depuis la RD, la zone constructible a pu se limiter à la partie la plus proche de la voie. Le projet exclut de la zone constructible des parcelles dédiées à des espaces publics ou rendues inconstructibles par leur configuration.

La zone constructible de Ghjuvicaccia englobe le village historique et crée une extension qui ancre ses limites dans les pourtours immédiats des constructions plus diffuses situées le long de la RD et vers le lavoir. Plus récentes, elles présentent une densité moindre mais sont toutefois regroupées. L'entreprise d'huiles essentielles présente le long de la RD demande un espace pour

réaliser un bâtiment professionnel sur la parcelle 309. Ces projets d'importance pour ce village rural justifient la prise en compte de la demande qui se fait en continuité du bâti. Le relief pentu le long de la RD justifie que la parcelle 294 soit constructible dans sa partie haute le long de la route en amont sans qu'on puisse inclure les parcelles 433 et 293 trop étroites et proche de la RD.

Ainsi, le périmètre détoure la partie dense ancienne au sud, limitée par l'absence d'accès. Entre l'église et le cœur ancien, ne sont intégrées que les parcelles accessibles dont une communale et/ou ayant un projet en cours ; la proximité de la rivière limite toutefois d'autres possibilités de tracé.

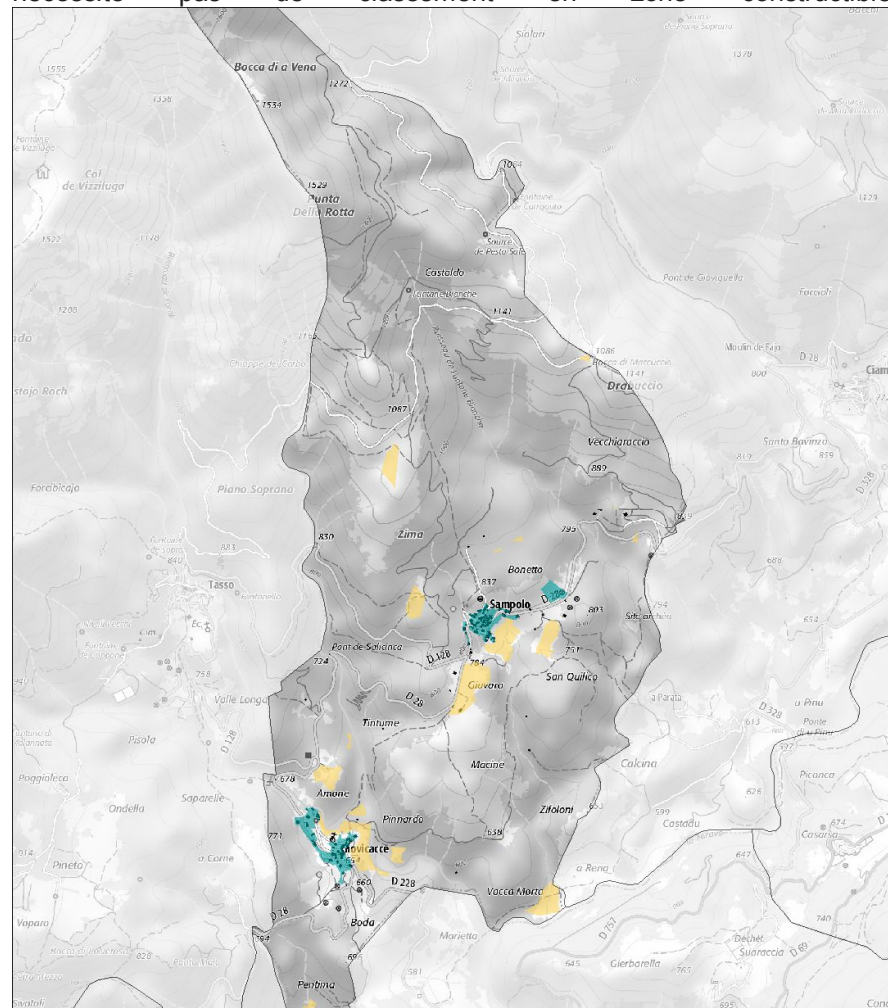
La présence des ESA, la pente des terrains poussent les limites du périmètre constructible plutôt vers la RD. La carte communale a intégré les parcelles bâties et leur environnement immédiat mais a limité au bas de la parcelle celles qui présentent une pente forte en amont de la RD. Cette délimitation recherche également à créer un front bâti régulier pour affirmer cette traversée villageoise.

La commune de Sampolu par délibération motivée antérieure à la carte communale avait obtenu un avis favorable pour un permis d'aménagé ayant pour objet **la réalisation d'un lotissement communal, un nouveau quartier.**

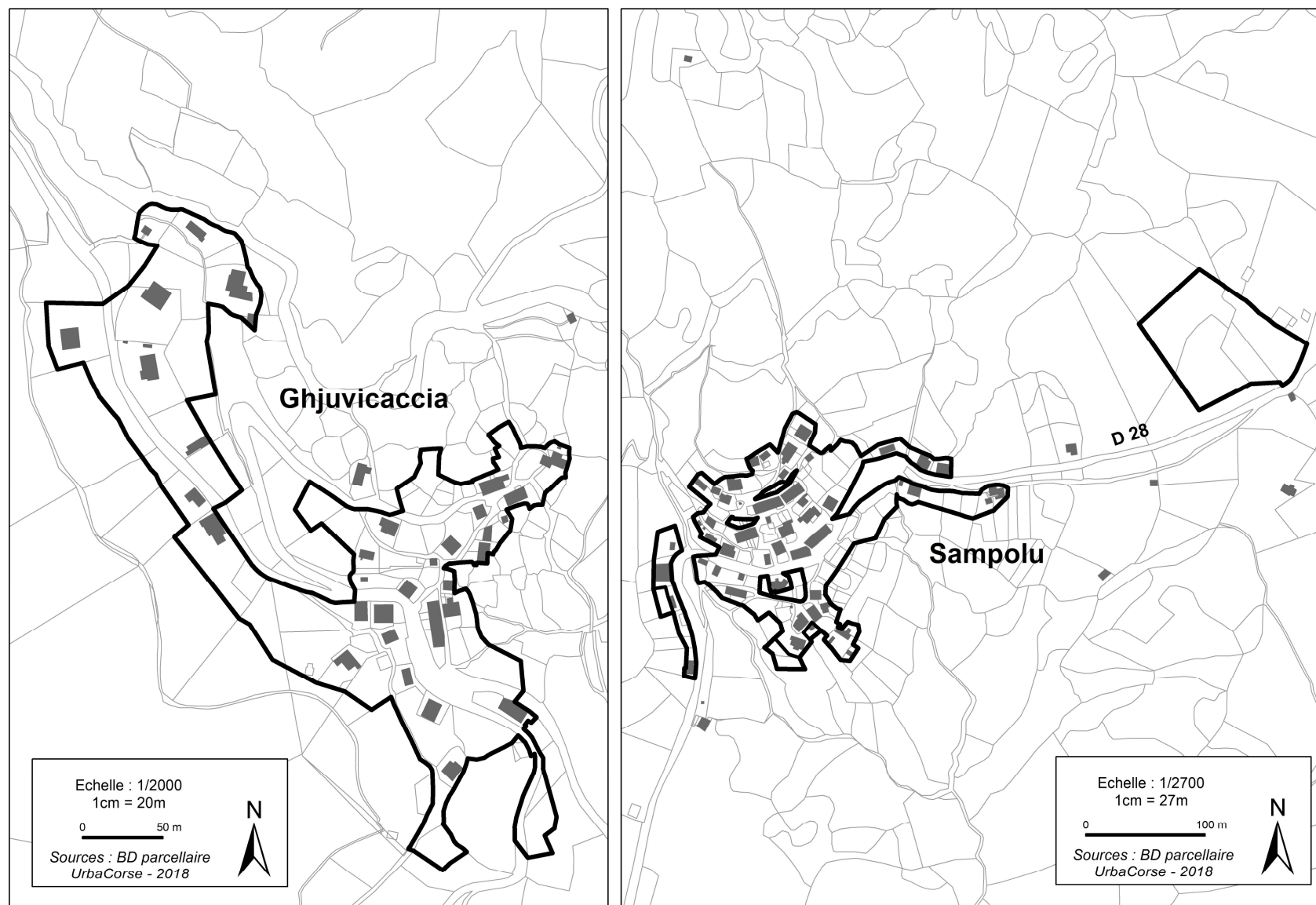
Celui-ci se situe sur un terrain communal voisin du stade et situé à l'entrée est du village, en discontinuité de celui-ci. Le chantier ayant été lancé durant l'année 2017-2018, la commune a classé le périmètre du projet dans une zone constructible incluant le stade qui pourrait faire l'objet d'amélioration diverse ou encore d'un projet dans le temps d'intérêt général. La limite de cette zone est fixée suivant l'autorisation d'urbanisme et en exclue une extrémité nord d'une parcelle pour préserver le boisement et éviter des modifications importantes du terrain liées à la forte pente. La limite basse coïncide avec l'emprise de la RD qui longe le terrain.

Le conseil des sites a émis en juillet 2018 un avis favorable sur ce zonage destiné au lotissement communal.

De l'autre côté de la RD un aménagement paysager est prévu (cf. cahier de recommandations et Rapport de présentation) mais celui-ci ne nécessite pas de classement en zone constructible.



Les périmètres constructibles à Sampolu et Ghjuvicaccia



Les choix du zonage sont en cohérence avec les objectifs démographiques fixés par la commune et avec ses projets économiques. En effet, compte tenu de la dureté et de la rétention foncière, compte tenu du marché foncier et immobilier dans ses zones rurales, compte tenu de la typologie de l'habitat recherchée par les nouveaux arrivants, et enfin compte tenu des projets connus à travers la concertation publique, le zonage est en mesure de soutenir l'accueil de nouveaux ménages en préservant les autres équilibres. La CTPENAF par son avis positif en date de septembre 2018 a confirmé la cohérence du projet.

Le dossier CTPENAF joint permet de visualiser les impacts sur les zones naturelles et agricoles.

Les périmètres de la carte communale approuvée couvrent une surface de 6,95 ha.

Le gisement foncier est de 2,2 ha

Le potentiel de logements est de 14 en résidence permanente.

2- Le gisement

En zone contrainte et rurale, où :

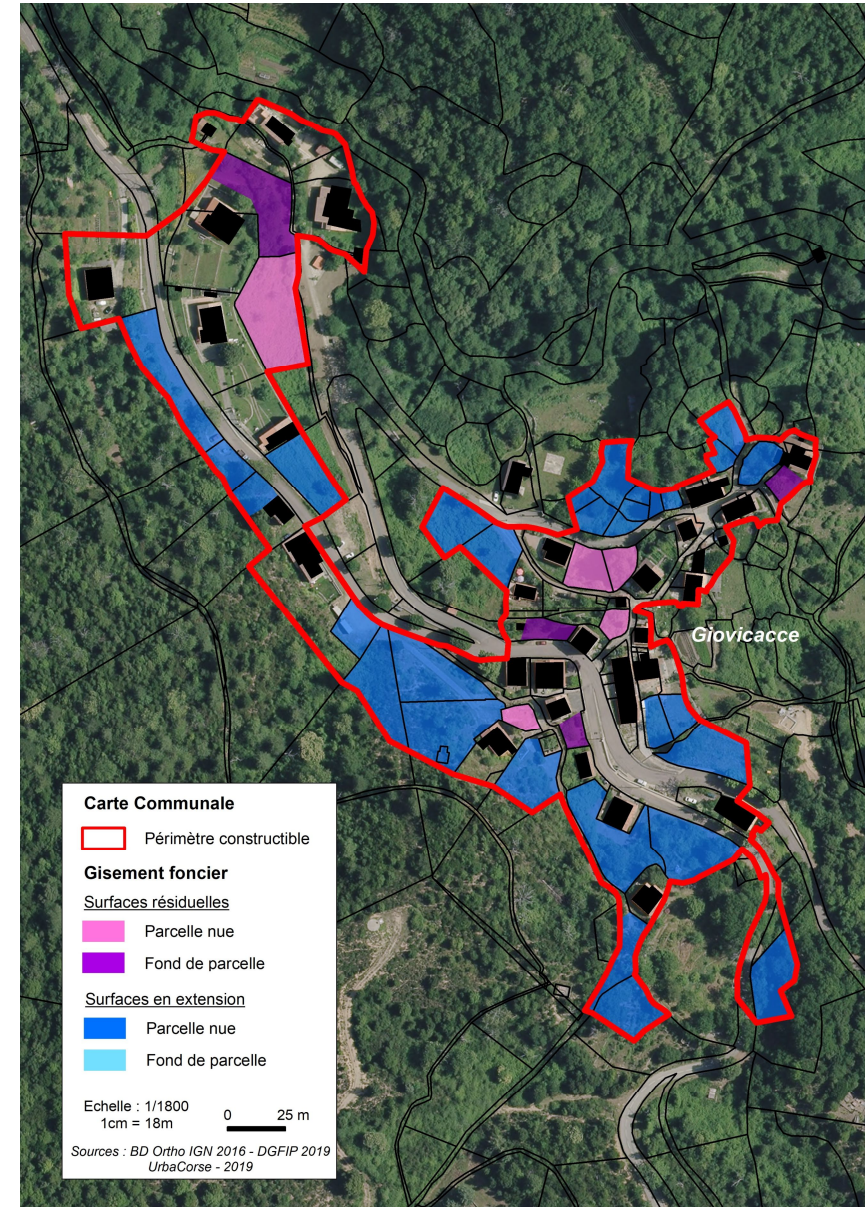
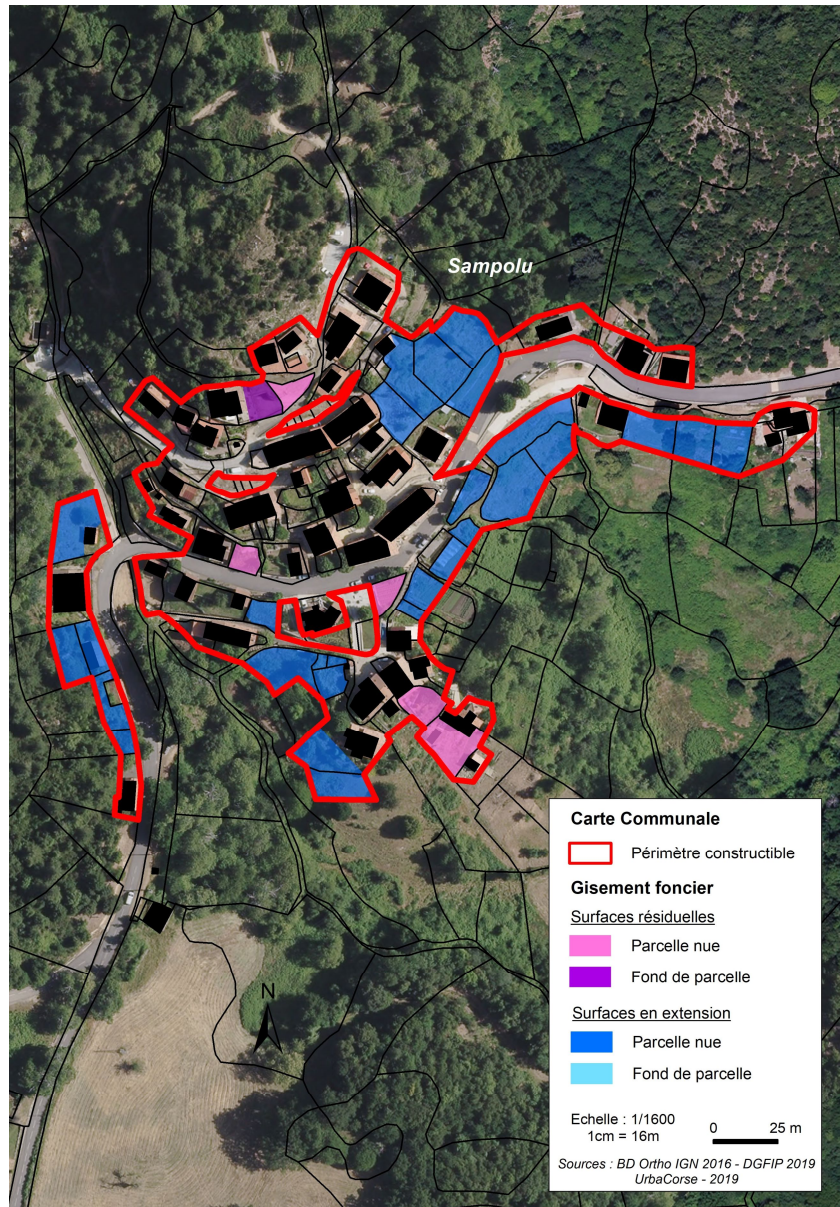
- la pression foncière est faible,
- les projets d'installation sont étroitement liés à la « vie à la campagne » c'est-à-dire un modèle permettant de bénéficier d'un jardin, de profiter de la « nature »,
- la conservation du patrimoine familial est forte (rétention foncière)

L'étude du potentiel logement sera calculé par rapport au nombre de parcelle et non sur la surface du gisement foncier pour être au plus près de la réalité.

Au village de Sampolu, sur une surface de 2,27 ha, le gisement foncier est de 6400 m² soit une moyenne de 168 m² par parcelle avec cependant des fortes disparités entre le centre et la périphérie du village.

Le lotissement communal couvre quant à lui 9000m², incluant l'emprise du stade. Les 6 lots sont tous vendus et en cours de constructions.

A Ghjuvicaccia, sur une surface de presque 3,57 ha, les espaces disponibles incluant les parcelles résiduelles et les surfaces en extension représentent 1,48 ha sur 40 parcelles. La taille moyenne des parcelles est de 3330 m² mais il y a de fortes disparités. Elles sont plus importantes le long de la RD qu'au centre du village. En périphérie, il y a de l'espace disponible au sein des parcelles déjà bâties.



III. IMPACT SUR L'EVOLUTION SOCIO- DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

1- Incidences sur le parc de logements

Méthode :

Sur l'ensemble des espaces résiduels, la possibilité de constructions nouvelles reste très faible et de ce fait ne sera pas considérée dans le décompte total de nouveaux logements. En effet, dans le cadre du RNU ces parcelles n'ont pas fait l'objet de projet, leur localisation est généralement très contraignante tout comme leur surface. Sont donc considérées, les parcelles en extension. 35% sont retenues pour des projets de logements permanents avec un taux de dureté et de rétention foncière nulle ; cependant pour les 65% restant, ce taux est évalué à au moins 50% pour les raisons évoquées précédemment.

A Sampolu, compte tenu de la présence des services et commerces, des projets communaux, compte tenu du marché foncier et immobilier des zones très rurales, du profil de la population résidente ou

pouvant y résider, le projet de carte communale offre un potentiel de logements permanents de :

- 9 logements permanents sur 35% des parcelles non bâties
- 8 logements potentiels en résidences secondaires

A Sampolu, la carte communale pourrait permettre la création de 9 constructions permanentes pour 30 parcelles disponibles.

A Ghjuvicaccia, compte tenu du profil social des habitants de communes très rurales, de la faible pression foncière et de l'état du marché immobilier, l'utilisation des « fonds de jardins » pour une deuxième construction reste anecdotique.

De ce fait, le potentiel de constructions permanentes est essentiellement localisé sur les parcelles libres sur lesquelles la commune connaît les projets concrets. Tenant compte de la dureté et de la rétention foncière, des projets évoqués lors de la concertation publique, le nombre de résidences permanentes envisagé peut être **estimé à 35% des parcelles libres soit 4-5.**

A Ghjuvicaccia, la carte communale pourrait permettre la création de 6-7 constructions permanentes.

En conclusion, la carte communale offre un potentiel global entre 13 et 14 logements permanents et environ 22 résidences secondaires (55% du parc)

2- Incidences sur la démographie

Avec une production potentielle de 13-14 logements permanents, la population peut croître de **23 habitants maximum**, sachant que la moyenne par ménage est de 1,8 habitants.

Cette perspective suppose donc l'installation d'un ménage par an en moyenne.

Ainsi, si les hypothèses de la carte communale sont atteintes, la population locale atteindra **+23 habitants soit au total de 86 habitants**. Cette estimation ne tient pas en compte les départs des populations déjà présentes et les décès. De ce fait, sachant que le taux de décès est élevé et qu'il y a aussi des mouvements de départs, on peut estimer que cette évolution répond aux objectifs de la commune d'atteindre 70 habitants.

Le renforcement d'une entreprise à Ghjuvicaccia permet de maintenir ces populations et peut-être à terme de faire venir des employés sur site.

IV. LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX ET LA COMPATIBILITE DE LA CARTE

1- Compatibilité avec le PADDUC

Le PADDUC a identifié le village historique et son hameau (Ghjuvicaccia). La commune a identifié les formes urbaines de son territoire afin de proposer un développement conforme à la loi montagne et aux dispositions du PADDUC. La carte communale n'évolue pas sur des espaces agricoles stratégiques et que très peu sur les espaces pastoraux identifiés par le PADDUC et représentés par une donnée SIG mise à disposition dans le PAC. Notons que cette cartographie est initialement établie au 1/50000^e.

Le PADDUC exige un quota **de 15 ha classés en ESA**. Dans le périmètre de la carte, la mise à jour des ESA permet de corriger 4,75 ha de surfaces artificialisées. La retranscription des ESA à l'échelle communale selon la méthode présentée en partie agricole du diagnostic, permet de témoigner d'un chiffre égal à **19 ha** d'espaces stratégiques agricoles pour le territoire communal.

De ce fait la carte communale **n'impacte pas les ESA retranscrits à l'échelle communale**.

Malgré la consommation provoquée par la carte communale en cours d'élaboration, la commune assure **la protection de ces surfaces en ayant identifié quelques hectares d'ESA à continuité de vastes ensembles agricoles tout particulièrement en contre bas du village avec deux grandes unités de 2 et 3 ha chacune, ainsi que sur la partie Est de Ghjuvicaccia (3ha)**. De ce fait, la carte communale ne compromet pas cet objectif et accompagne par ailleurs le développement agricole par la mise en valeur de ces surfaces potentielles.

La carte communale conserve le paysage traditionnel grâce aux effets des pentes et au rôle intégrateur de la végétation. Une vigilance est à conserver quant aux choix architecturaux et au mode d'implantation des constructions nouvelles ; l'instauration **d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères** fait office d'un premier outil et est annexé au présent document.

Le renforcement des équipements publics et de la population permanente en zone rurale est un des objectifs du PADDUC au niveau de **la redynamisation des espaces ruraux et du redéploiement d'un maillage d'équipements et d'infrastructures**. Ainsi, grâce à la carte communale en vigueur, la commune retrouve de la population plus jeune et envisage de développer un commerce de proximité et de voir l'arrivée de nouveaux exploitants agricoles. La vente de six nouveaux lots gérée par la commune, sur l'ancien stade, permet en grande partie de répondre à ces objectifs.

La commune ne connaît pas une pression urbaine assimilable à celle des zones périurbaines ou littorales.

Ainsi, son projet de zonage permet d'équilibrer les investissements publics et privés pour répondre aux besoins en logements, de rajeunir la population locale, de préserver les équilibres entre les sols agricoles, naturels et urbains, avec une volonté désormais d'agir sur les aspects qualitatifs, à travers un équilibre social et de développement maîtrisé pour le bon fonctionnement de Sampolu.

Dans le contexte juridique actuel qui concerne le PADDUC et notamment le risque d'annulation des ESA dans leur méthode, n'influence pas le périmètre de la carte communale qui se doit de préserver au titre de la loi Montagne les terres agricoles et de justifier le cas échéant leur consommation. La représentation des ESA figurera dans ce cas uniquement à titre indicatif.

2- Compatibilité avec le SDAGE

La commune engagée auprès de l'intercommunalité en matière de traitement des eaux usées prévoit des travaux de modernisation de la STEP du village de Sampolu et la création d'une nouvelle STEP à Ghjuvicaccia. Elle dispose d'un schéma d'eaux usées validée et d'un zonage. Ces projets confortent la politique d'amélioration de traitement des eaux usées et des milieux récepteurs. C'est un enjeu d'autant plus fort que l'affluent récepteur, se déverse dans le Taravo qui souffre d'une pollution chronique. Toute construction nouvelle sera soumise à une étude hydro-géologique en attente du raccordement à la STEP pour la mise en place d'un assainissement autonome. Le lotissement a été raccordé.

Par ailleurs, la commune de Sampolu a un taux d'imperméabilisation des sols qui est très faible. Les

écoulements des eaux pluviales sont assurés dans les zones bâties denses et dirigées naturellement vers les talwegs proches. L'absence d'activités polluantes limite le risque de pollution accidentelle.

L'ouverture à l'urbanisation va faire évoluer l'emprise bâtie mais l'habitat rural favorise les espaces verts ce qui facilite l'infiltration des eaux de ruissellement. Par ailleurs, souvent en amont direct de la RD, elles seront évacuées par les dispositifs existants. Tels a été le cas du lotissement communal.

En dernier lieu, la commune souhaite optimiser la gestion des ressources en eau potable dans les deux villages. Hormis le périmètre de protection de la ressource qui est en place par arrêté préfectoral, elle a sollicité un audit à l'office de l'environnement dans ce sens.

Elle compte mettre en place les compteurs d'eau en 2020.

L'eau brute est prélevée dans la rivière pour l'arrosage, limitant ainsi l'usage d'eau potable comme dans de nombreux villages.

Le cahier des charges préconisent pour optimiser l'utilisation de la ressource :

- la récupération des eaux de pluie
- le maintien de la végétation locale adaptée au climat

L'ensemble de ces dispositions contribuent à :

- améliorer la gestion de la ressource
- améliorer l'impact sur le milieu naturel.

De ce fait répond aux objectifs du SDAGE pour cette catégorie de commune rurale.

3- Compatibilité avec les autres plans

Il n'y a pas d'incompatibilités connues avec les autres plans et programmes.

V. PRISE EN COMPTE DES SERVITUDES

Le dossier de carte communale est accompagné des servitudes d'urbanismes :

- Figurent ainsi l'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection de la ressource en eau : ce périmètre est excentré des zones constructibles et des zones de circulation ; la servitude est respectée.
- La servitude relative aux zones grevées de servitudes

2017	Pop. Permanente	Population saisonnière	Total m3
Sampolu	40	120	160
Ghjuvicaccia	23	69	92
Total	63	189	252

aéronautiques de dégagement. Elle concerne toutes les communes de Corse. Aucun projet en contradiction avec cette servitude n'est en cours ou serait envisagé au moment l'approbation.

Toute nouvelle servitude fera l'objet d'une mise à jour du document.

VI. IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

1- Impacts sur les ressources en eau

Partant de l'hypothèse d'évolution de +23 habitants et donc d'un surplus de +69 habitants en période de pointe sur la base d'une population x3 en été, la consommation en eau se verrait augmenter de :

	Hab.	Consommation Moyenne	Consommation supplémentaires	Consommation totale
Population permanente 2017	63	200l/j/hab	12,6 m3/j soit 4562 m3/an	50,4 m3/jour soit 6830 m3/an
Population estivale 2017	189		37,8 m3/j soit 2268m3/an	
Population permanente supplémentaire 2030	23		4,6 m3/jour soit 1679 m3/an supplémentaire	+ 18,4 m3/jour + 6241 m3/an
Population estivale supplémentaire 2030	69		13,8 m3 soit 829 m3/an (2 mois) supplémentaires	

La commune est alimentée par la source de Funtana Bianche située plus haut, à 1200m d'altitude. Elle permet d'alimenter le réservoir de Sampolu et de basculer lorsqu'il est plein, vers le réservoir de Ghjuvicaccia (capacité de 120m3).

Selon les sources communales et les calculs hypothétiques effectués, la commune aura besoin de 4,6m³ supplémentaires par jour en 2030, soit

1679 m³ par an pour la population permanente et de 13,8 m³/an pendant 2 mois pour la population estivale supplémentaire.

Compte tenu de l'évolution programmée de la population permanente les besoins par jour vont augmenter entre 4 et 5 m³/j.

En 2025, en période estivale, la commune atteindra sa capacité maximale de ressource.

La consommation en eau actuelle répond aux besoins de la population actuelle, cependant un renforcement de la capacité de stockage et de prélèvement est nécessaire pour subvenir aux nouveaux besoins renforcés par l'accroissement de la population future due à la mise en place de la carte communale. **La commune a sollicité en 2017 un audit auprès de l'office de l'environnement relatif à l'eau sur son territoire afin de gérer durablement cette ressource.**

2- Impacts sur la consommation des terres agricoles

2.1 Incidences sur les ESA

L'application de la méthode du PADDUC permet d'identifier des ESA au-delà des surfaces minimales proposées par le PADDUC. Ainsi, la commune identifie les ESA sur plusieurs sites du territoire dont les conditions de surfaces, d'accessibilité et de moindre morcellement foncier offrent des conditions favorables au développement de l'agriculture. La carte communale délimite donc ainsi 19 ha d'ESA, soit 4ha supplémentaires qu'au PADDUC. La commune a fait le choix de garder des grandes unités agricoles pour la retranscription des espaces stratégiques agricoles.

De ce fait, la carte communale **n'impacte pas les ESA retranscrits à l'échelle communale.**

2.2 Incidences sur les ERPAT

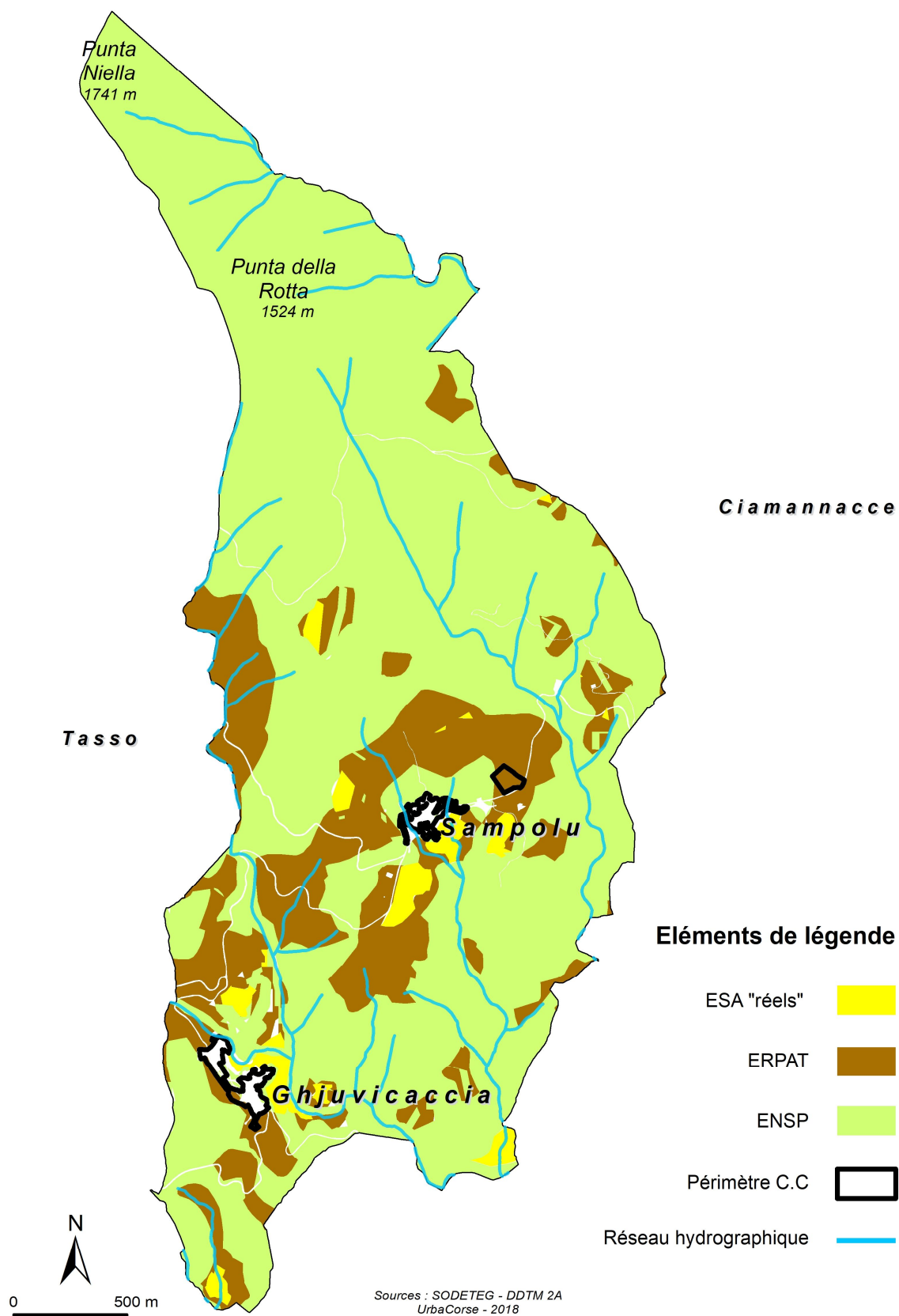
Le périmètre de la carte communale très proche des zones urbanisées a peu d'incidences sur les espaces pastoraux. En effet, la carte communale impacte **uniquement 1,45 ha de ces espaces**. Ce qui représente qu'une très faible proportion à hauteur de **1% des ERPAT** de Sampolu.

De plus la consommation la plus importante s'effectue au niveau du secteur de lotissement, en impactant la châtaigneraie. Cependant, cette consommation est seulement spatiale (superposition cartographique entre le zonage CC et les ERPAT), car elle sera réellement conservée par les futures constructions. La châtaigneraie est donc sauvegardée, car les personnes conservent les arbres au sein des parcelles, dans une conscience de valorisation et de préservation du châtaignier (symbole de richesse agricole et de productivité pour les communes montagneuses occupées par ces espèces arborescentes).

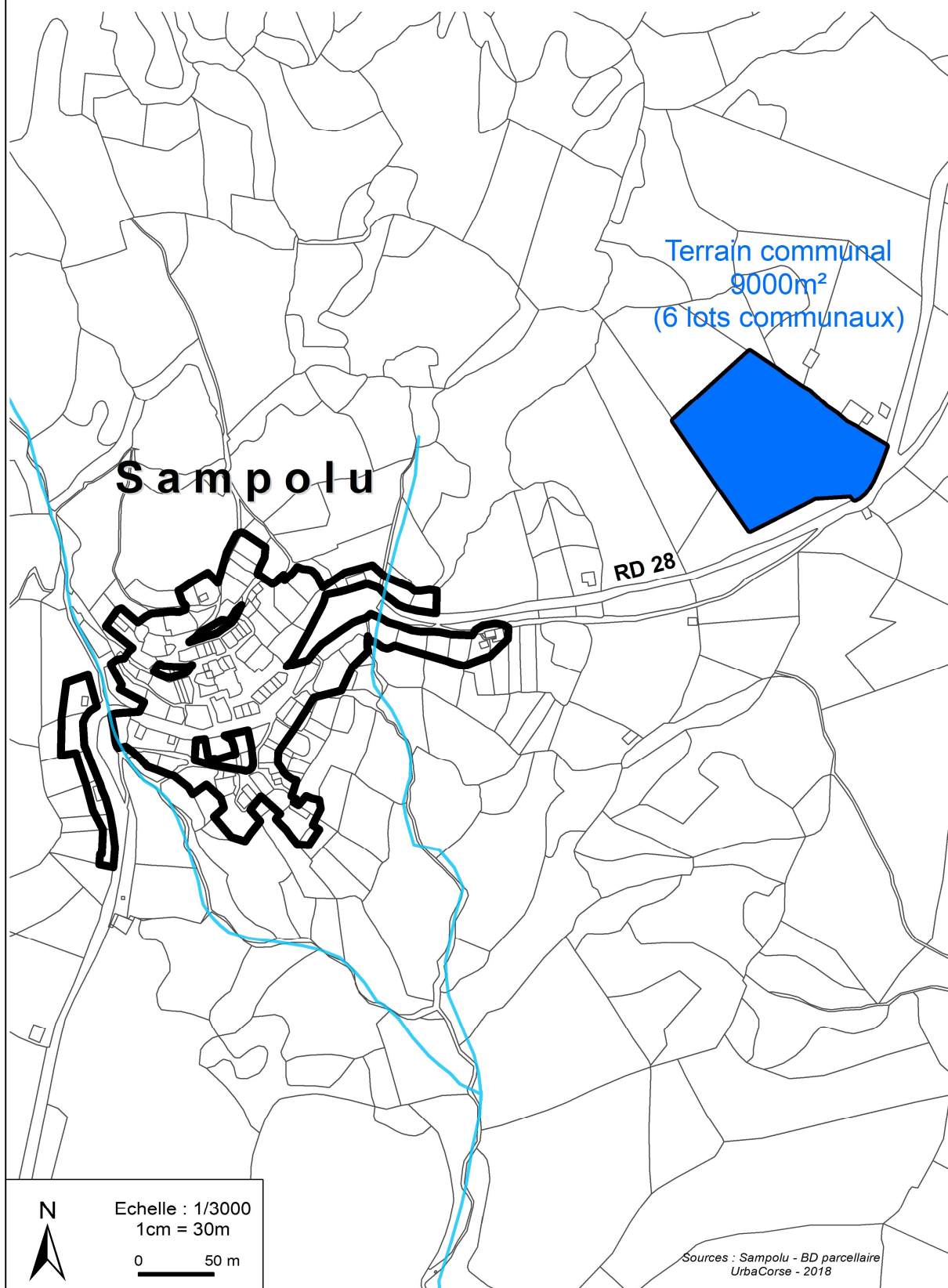
2.3 Incidences sur les ENSP et autres espaces naturels sensibles

Le périmètre de carte communale empiète faiblement sur les espaces naturels qui sont en périphérie des zones agricoles et cela très précisément à Sampolu. A Ghjuvicaccia, les extensions en amont du hameau affectent effectivement des zones naturelles issues de la reconquête de la nature sur d'anciens jardins (vue la taille du parcellaire). Cette atteinte est très ponctuelle est sans effets sur le fonctionnement des zones naturelles. Cette consommation est encore plus dérisoire que celle des ERPAT : **0,35 ha, soit 0,06%** d'espaces naturels et autres espaces pastoraux qui sont consommés sur le territoire communal de Sampolu.

>>> voir détail Dossier CTPENAF



Localisation du projet communal



3- Impacts sur les espaces naturels

3.1 Les ZNIEFF

Cette partie de la commune étant entièrement concernée par les ZNIEFF Maquis pré-forestier du Taravo moyen n° 940004163 et ZNIEFF I - Châtaigneraies et chênaies du haut Taravo - n° 940004159, le périmètre de la carte communale empiète sur celui de la ZNIEFF. Compte tenu du recouvrement total de la ZNIEFF sur les zones urbaines l'impact est donc inévitable. Toutefois, ce périmètre étant relativement restreint aux abords de l'habitat existant et des voies, **l'impact sur les espèces est non significatif** car les parcelles concernées sont :

- Partiellement bâties
- Proches du bâti et des réseaux routiers et de leurs nuisances
- Ponctuellement cultivées
- Le gisement foncier réduit au regard des surfaces ZNIEFF et surface naturelle.

Ainsi, les espèces présentes (oiseaux, amphibiens, angiospermes) bénéficient de vastes zones de chasse, de nidification sur l'ensemble du territoire ; les espaces agricoles et les abords des ruisseaux préservés garantissent le maintien des habitats. De plus il n'y a aucun conflit dans l'utilisation des sols entre la population communale et celles des oiseaux situés dans le périmètre de protection.

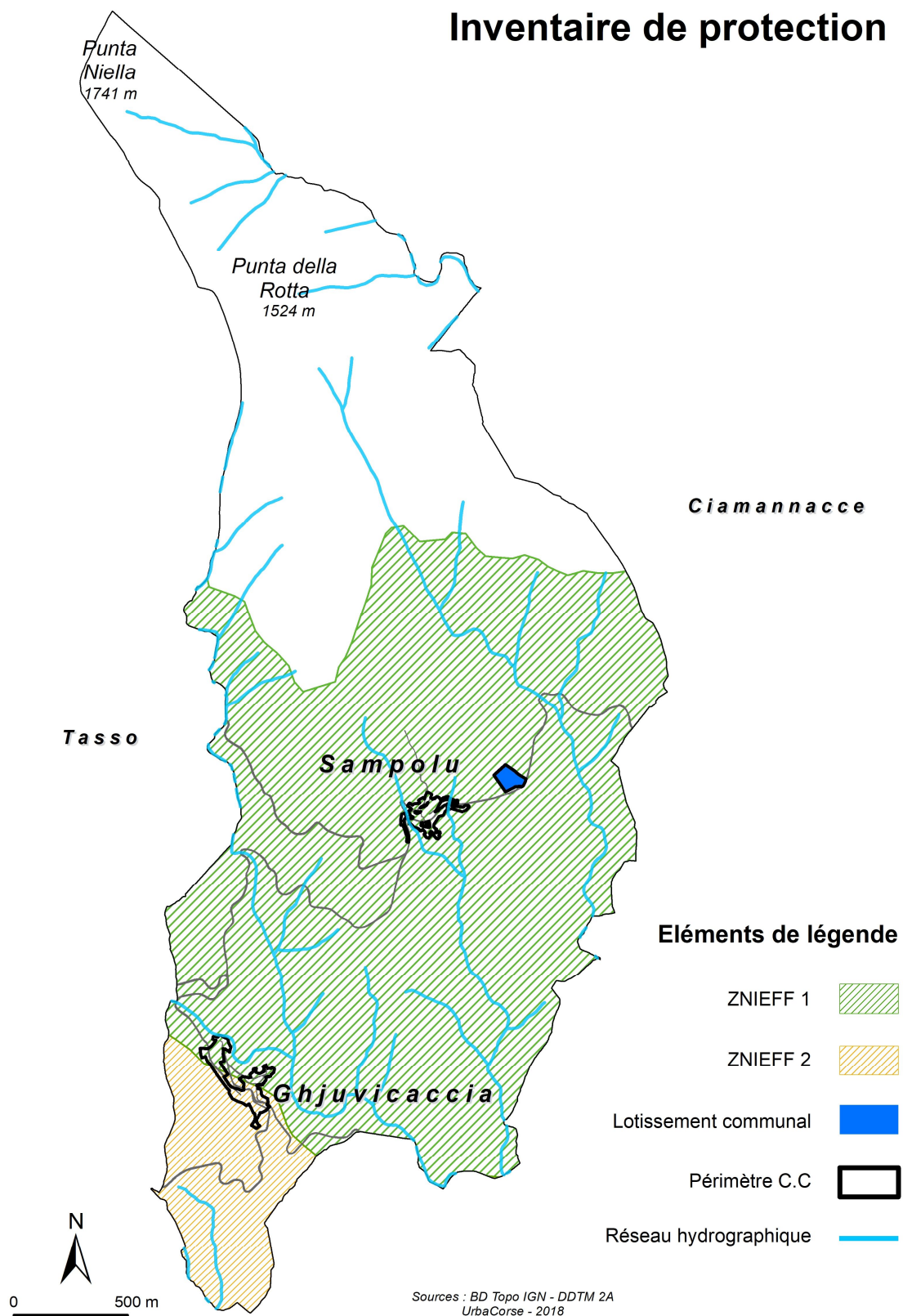
Les nuisances issues des zones habitées (lumière, bruit, artificialisation) restent concentrées dans l'espace. Le projet de lotissement communal acté antérieurement à la carte communale à créer un nouvel espace artificialisé sur une châtaigneraie qui a été majoritairement conservé dans le cadre des autorisations d'urbanisme. L'extension sur le « stade » communal ne porte pas atteinte à la végétation ni aux espèces animal compte tenu du caractère dénudé de la parcelle. Sa possible urbanisation sera compacte et positionnée aux abords de la route, sous les limites du lotissement, les nuisances ne seront pas aggravées sur ce secteur.

3.2 Les couloirs écologiques et réservoirs de biodiversité

Le périmètre de la carte communale ne met pas en question la qualité des réservoirs de biodiversité ni les couloirs écologiques pour les raisons évoquées ci-dessus pour les ZNIEFF.

Après consultation de l'autorité environnementale dans le cadre de la procédure, celle-ci a fait savoir par courrier en date du que l'évaluation environnementale n'était pas nécessaire.

Inventaire de protection



3.3 Les incidences sur les risques naturels

Le périmètre de la carte communale se situe en dehors des zones inondables et n'est pas traversé par des ruisseaux.

La commune n'est pas concernée par les risques éboulis et mouvements de terrains.

Le périmètre ne produit pas une dispersion du bâti. Il n'y a donc pas de facteur aggravant du risque. Soulignons cependant l'obligation du débroussaillage légale au cœur du périmètre et la possibilité pour la commune d'accroître par délibération la distance des 50 m. Cette disposition pourrait être judicieuse en lisière du lotissement communal au regard de la densité végétale de type arborescent de surcroît.

De manière générale, le taux d'imperméabilisation du territoire de Sampolu est très faible au regard de l'emprise des espaces artificialisés. Le réseau de collecte des eaux pluviales est suffisant à cet égard. Le lotissement communal a pris en compte cet aspect en canalisant les eaux de surfaces vers le récepteur situé sur la RD.

- Risque incendie :

Sur les 10 dernières années, la base de données prométhée, indique un total de 7 incendies ayant affectés 7200 m². Malgré ce bilan très positif, la biomasse disponible est très importante et les conditions climatiques de plus en plus sensibles avec les déficits pluvieux récurrents ces dernières années. Bien que la vallée soit fraîche et humide, le risque est réel.

Forêt	11/03/2007	2A	Sampolu	0,0500	-
Forêt	12/02/2008	2A	Sampolu	0,1200	Involontaire (particulier)
Forêt	07/09/2008	2A	Sampolu	0,0010	Malveillance
Forêt	18/03/2010	2A	Sampolu	0,0050	Involontaire (particulier)
Forêt	12/03/2015	2A	Sampolu	0,0350	Travaux (Particuliers)
Forêt	14/04/2016	2A	Sampolu	0,5000	Travaux (Particuliers)
Forêt	17/10/2016	2A	Sampolu	0,0050	-

La commune de Sampolu n'est pas dotée d'une carte d'aléa feux de forêt. Cependant au dépend des essences naturelles retrouvées dans la forêt communale (110 hectares), particulièrement sur la partie nord du territoire, telles que les pins laricio, une pression incendiaire élevée a été observée au début des années 2000 (essentiellement d'origine pastorale).

Le périmètre de la carte communale se situe donc en dehors du risque incendie, du moins des essences naturelles favorisant le contexte de feu de forêt et donc vulnérable à ce risque pour les zones urbanisés.

4- Impacts sur les déplacements

Le périmètre de la carte communale est occupé par une voirie interne suffisante aux constructions existantes. Les constructions nouvelles n'engendreront pas la création de voiries supplémentaires, à l'exception de quelques petits tronçons qui seront directement raccordés au réseau existant.

C'est uniquement la nouvelle zone d'urbanisation du lotissement communal qui dispose d'une nouvelle voirie interne directement connectée à la RD 28.

Compte tenu des prévisions futures en matière de nouveaux arrivants et donc de nouveaux logements supplémentaires prévus d'ici 2030, qui restent minimes, de manière générale, les mobilités quotidiennes ne seront en rien modifiées ou perturbées.

5- Impacts sur le paysage et le patrimoine

A Sampolu, le périmètre de la carte communale a pris en compte les effets de relief en amont du village et cale la zone constructible au droit des dernières bâtisses. Elle englobe des parcelles libres le long de la voie soit en continuité ou face à du bâti existant, soit entre des parcelles bâties. Le périmètre tient compte de la pente et recherche à produire un alignement de façade ou de construction ; le cahier de recommandation veille à apporter un éclairage à ce propos. Celui-ci introduit également des recommandations pour la volumétrie et les toitures sur le village afin de conserver une unité visuelle.

Les points de vue aux bords de la route doit être conservé. Il est donc recommandé d'implanter le faitage du bâti en contrebas du mur. Ce point de vue est signalé dans la partie I du présent rapport.

Le projet communal a prévu le réaménagement d'une bâtisse en parpaing à l'entrée est du village face au nouveau lotissement communal. Suivant les conseils pour qualifier l'arrivée sur Sampolu par la RD, la paysagiste a produit un aménagement de principe pour traiter le délaissé, l'entrée du lotissement et les abords du garage communal. La requalification du paysage routier est ici une action concrète qui aura des effets positifs.

A Ghjuvicaccia, le périmètre ne s'engage pas dans des ouvertures démesurées et suit de près les constructions existantes. Comme à Sampolu, l'intention observée le long de la route et de créer des alignements de constructions. Les jardins en terrasses sont préservés et les abords de l'église et lavoir aussi. Ils constituent un repère et un espace commun de qualité. L'entrée dans Ghjuvicaccia est soignée. Les constructions plus récentes sont regroupées au nord ce qui permet de créer deux unités distinctes. On conseillera pour le hameau de maintenir des volumétries, teintes et matériaux similaires à ceux utilisés afin de conserver une unité.

Un cahier de recommandations architecturales et paysagères accompagne la carte communale afin de sensibiliser les habitants, élu et porteurs de projets à la compréhension du site, du paysage et des impacts d'un projet particulier sur le bien commun, qu'est le patrimoine et le paysage. Il rappelle également que ces acteurs ont la possibilité de se diriger vers des organismes de conseil public ou privé comme le CAUE, la DRAC, la DDTM et les paysagistes et les architectes.

6- Impacts sur la production des déchets

L'augmentation de population permanente et surtout saisonnière s'accompagne de fait d'une augmentation de la production des déchets et des eaux usées.

6.1 Déchets ménagers

Selon les différentes sources nationales (*ADEME, planetoscope, le gouvernement*), la production moyenne de déchets nationale par habitant et par an est d'environ 570 à 590 kilos d'ordures ménagères contre 687 kilos/hab en Corse en 2017 selon le SYVADEC.

Le territoire communal de Sampolu produit en 2017 environ **43 tonnes de déchets ménagers par an**. (cf. Déchets) A cela s'ajoute les encombrants. L'augmentation de 23 habitants supplémentaires va générer une augmentation de :

Population permanente : $23 \times 415 \text{ kg/hab/an} = 9,55 \text{ tonnes}$

Population saisonnière : $69 \times 70 \text{ kg/hab/an} = 4,83 \text{ tonnes}$

Soit un surplus de +14,35 tonnes soit un totale de 47 tonnes/an en déchets ménagers.

En prenant part de la prospective de population supplémentaire, la production moyenne future de déchets ménagers sera de 47 tonnes par an d'ici 2030. Cette collecte est assurée par l'intercommunalité.

6.2 Eaux usées

La commune est dotée d'un schéma d'assainissement. Il est joint aux annexes. Elle envisage avec la participation de l'intercommunalité des améliorations sur la STEP du village de Sampolu et la création d'un ouvrage nouveau à Ghjuvicaccia. Le dossier est en cours d'élaboration auprès de l'intercommunalité. Avec l'accord de la Police de l'eau,

l'assainissement individuel est autorisé de manière transitoire dans le secteur non desservi par la STEP ; dans les zones plus denses, le raccordement au réseau est autorisé, les volumes supplémentaires correspondront à court terme à 1 ou 2 logements de manière saisonnière. L'incidence est considérée comme minimale en l'état.

Sampolu	Habitants	Productions d'effluents / hab/jour	Production d'effluent	Capacité de la station	Marge restante
Population permanente et saisonnière 2017	40	0,075 m ³ /j	3m ³ /j hors saison	140 EH – 21 m ³ /j	1,4 m ³ /j en période de pointe
	120		16m ³ /j été		
Population permanente et saisonnière supplémentaire 2030	16		1,2 m ³ /j		
	48		3,6 m ³ /j		

Ghjuvicaccia	Habitants	Productions d'effluents / hab/jour	Production d'effluent	Capacité de la station	Marge restante
Population permanente et saisonnière 2017	23	0,130 m3/j	3m3/j	A définir	-
	69		11 m3/j		
Population permanente et saisonnière supplémentaire 2030	7		0,91m3/j		-
	21		2,70 m3/j		

Les rejets de la station d'épuration existante induit des impacts directs sur la qualité de l'eau du milieu récepteur, affluent du Taravu. Les travaux envisagés permettront de répondre aux objectifs du plan rivière du Taravu. Cet effet indirect se situe également au niveau de l'embouchure du fleuve et sur le site Natura 2000.

Ainsi, les impacts environnementaux sur la gestion des eaux usées seront réduits avec la réalisation des travaux qui deviennent prioritaire avec la réalisation de la carte communale et les projections de populations nouvelles.

TABLE DES MATIERES

Partie I – Etat des lieux

I.	CONTEXTE GENERAL	2
1-	Situation et site.....	2
2-	Les documents supra-communaux	7
II.	ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	16
1-	Géologie et géomorphologie	16
2-	Hydrographie et ressource.....	19
3-	Climat local.....	23
4-	Couverture végétale	24
5-	Espaces protégés et inventaires	25
6-	Risques Naturels	32
7-	Gestion des déchets	43
8-	Paysages	53
III-	POPULATION ET DEMOGRAPHIE.....	65
1-	Contexte régional	65
2-	Contexte local.....	66
IV-	MARCHE DU TRAVAIL ET ECONOMIE.....	70
1-	Contexte régional	70
2-	Tissu économique local	72
3-	Emploi communal	80
V-	ESPACE URBAIN ET PARC IMMOBILIER.....	81
1-	Formes urbaines.....	81
2-	Parc immobilier.....	93
VI-	CONCLUSIONS DE L'ETAT INITIAL ET ENJEUX.....	95

Partie I – Justifications des choix

I.	LES OBJECTIFS DE LA CARTE COMMUNALE.....	98
1-	Consolider la reprise démographique et économique.....	98
2-	Les objectifs fixés dans le cadre de la carte communale	99
II.	JUSTIFICATIONS DES CHOIX DU ZONAGE.....	99
1-	Le périmètre	99
2-	Le gisement.....	102
III.	IMPACT SUR L'EVOLUTION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE DU TERRITOIRE	104
1-	Incidences sur le parc de logements.....	104
2-	Incidences sur la démographie	104
IV.	LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX ET LA COMPATIBILITE DE LA CARTE.....	105
1-	Compatibilité avec le PADDUC.....	105
2-	Compatibilité avec le SDAGE	106
V.	PRISE EN COMPTE DES SERVITUDES	107
VI.	IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT	107
1-	Impacts sur les ressources en eau.....	107
2-	Impacts sur la consommation des terres agricoles	108
3-	Impacts sur les espaces naturels	111
4-	Impacts sur les déplacements.....	113
5-	Impacts sur le paysage et le patrimoine	114
6-	Impacts sur la production des déchets	115

CARTE COMMUNALE SAMPOLO



Cahier de recommandations architecturales et paysagères

PIECE N°5

APPROBATION

Ce cahier de recommandations est un outil simplifié qui permet de se questionner en amont d'un projet. Il n'est pas suffisant pour établir une approche définitive du projet.

Nombreux ouvrages développent ces questions et les professionnels comme les services de l'Etat et de la région sont à votre disposition pour vous orienter, vous conseiller.

SOMMAIRE

POURQUOI UN CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES ?

FICHE 1

VOTRE PROJET ET LES DIFFERENTES ECHELLES DE PERCEPTIONS LES PLUS SENSIBLES

FICHE 2

VOTRE PROJET SUR LES SITES EN PENTE

FICHE 3

VOTRE PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT BATI

FICHE 4

LE TRAITEMENT DES INTERFACES « ESPACE PRIVE / ESPACE PUBLIC »

FICHE 5

RENOVER ET CONSERVER LE PETIT PATRIMOINE BATI

FICHE 6

UN PROJET HAUT EN COULEUR

FICHE 7

LES DETAILS QUI COMPTENT !

**POURQUOI UN
CAHIER DE
RECOMMANDATIONS
ARCHITECTURALES
ET PAYSAGERES ?**

Je suis acteur du paysage.

*J'observe mon environnement,
j'adapte le projet*

*Je n'hésite pas faire appel à
des spécialistes (urbaniste,
architecte ou paysagiste), aux
services instructeurs ou à la
mairie en cas de doutes ou de
questions et afin d'adapter au
mieux mes goûts et envies au
projet définitif !*

*Cette approche est aussi
valable pour les bâtiments
agricoles.*

La carte communale définit la zone constructible dans laquelle s'appliquent les règles nationales d'urbanisme (RNU). L'ouverture à l'urbanisation suppose des changements importants du paysage tant à l'échelle de votre parcelle qu'à celle de la rue, du village ou du versant.

Face à la **banalisation de nos paysages ruraux**, il est important de prendre conscience que **chaque projet de constructions** et de ses abords, du plus petit au plus grand **contribue à cette mutation**, qu'il faut rendre qualitative.

Ce cahier de recommandations apporte avant tout une méthode plus que des réponses face à la multiplicité des contextes qui se présentent sur un territoire.

Aussi, c'est avant tout le bon sens, le savoir-faire des professionnels de la construction et votre sensibilité qui permettront d'apporter la meilleure réponse.

Le paysage perçu et vécu, c'est votre cadre de vie, c'est un support de développement, c'est une identité sensible. Il est de la responsabilité de chacun de choisir un projet en cohérence avec l'environnement bâti et naturel dans lequel il s'inscrit.

En zone rurale, nous souhaitons attirer votre attention sur les points thèmes suivants :

- 1- Votre projet et les différentes échelles de perceptions les plus sensibles.**
- 2- Votre projet sur les sites en pente**
- 3- Votre projet dans l'environnement bâti**
- 4- Le traitement des interfaces espace privé/espace public**
- 5- Rénover et conserver le petit patrimoine**
- 6- Un projet haut en couleur**
- 7- Les détails qui comptent !**

FICHE 1

VOTRE PROJET ET LES DIFFERENTES ECHELLES DE PERCEPTION LES PLUS SENSIBLES.

Je cherche à comprendre mon environnement qui sera mon lieu de vie !

Je cherche à comprendre l'esprit des lieux c'est-à-dire son histoire, sa sociologie, son degré d'urbanité ou de ruralité, ses ambiances...pour assurer la cohérence de mon projet dans le site !

Vous abordez votre projet à l'échelle de votre parcelle alors que celle-ci s'inscrit dans un environnement plus large que celui d'une rue, un quartier, un village, un versant.

Rappelez-vous, vous percevez un paysage depuis votre parcelle, ET vous êtes perçu dans le paysage. Le paysage est d'intérêt collectif et celui doit toujours prévaloir sur l'intérêt individuel.

Avant de concevoir ce projet, il est donc nécessaire d'appréhender les échelles dans lesquelles votre projet s'inscrit. Selon celles-ci, un ou plusieurs éléments doivent être traités avec une attention particulière :

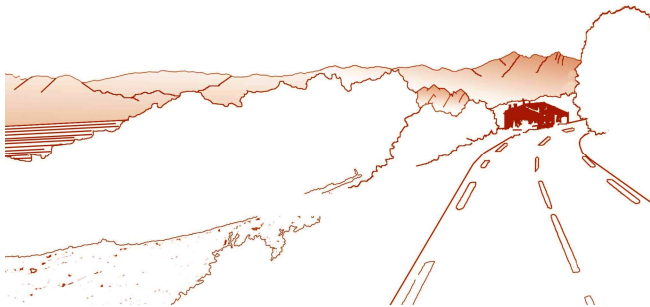
Contexte	Principaux éléments qui construisent le paysage	Recommandations
Je suis en plaine	Clôtures (caractéristiques) Aménagements et constructions proches des espaces publics	Voir fiche 1 – 4 - 6
Je suis sur un site en pente	Mur de soutènement Traitement des accès Mouvements de terrain – front de déblais et remblais	Voir fiche 2 – 6 – 7
Je suis dans le village	Volumétrie Caractéristiques des ouvertures Matériaux Teintes Alignements Clôtures	Voir fiches 3 – 4 – 5 – 7

FICHE 1

LES ECHELLES DE PERCEPTION

« Si on voit, on est vu »

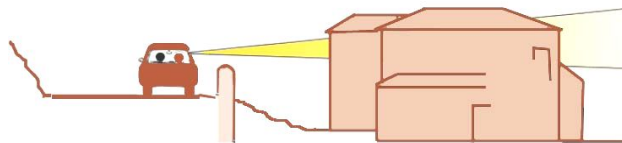
✗ MAUVAISE DEMARCHE



Planter sa maison sans tenir compte de son impact sur le grand paysage :

Certains jouissent d'un beau panorama mais peuvent gâcher la vue de nombreuses personnes en occupant une perspective majeure.

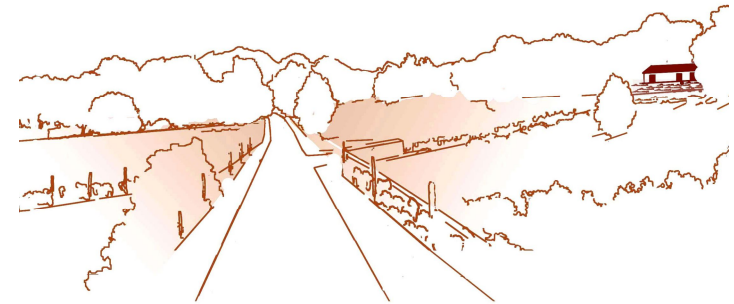
Ex. Construction dans l'axe d'une route, au point de découverte d'un grand paysage.



Planter sa maison en créant des obstacles visuels :

Ex. Une maison en premier plan peut occulter les vues sur le lointain. La lisibilité du grand paysage est alors interrompue : perte de caractère de la région.

✓ BONNE DEMARCHE



Respecter les cônes de vue et le caractère dominant du paysage

Ex. Construction en fond de parcelle, adossée au boisement, préservant la lisibilité du paysage agricole de premier plan ; abords de la maison reprenant le caractère agricole du site.



Rechercher des points de vue, prendre du recul pour mieux s'intégrer:

Ex. Les habitations deviennent d'autant plus visibles qu'elles sont haut-perchées
> Préfigurer l'impact de la construction depuis des points de vue lointains pour assurer son intégration sous tous ses angles.

FICHE 1

LES ECHELLES DE PERCEPTION
SAMPOLO

Village discret de la vallée, les points de vue donnant sur celui-ci sont rares car la végétation est dense et les vues lointaines entrecoupées par les reliefs.

Sampolo et Giovicacce se découvre par la route en y pénétrant. Ce sont donc les co-visibilités proches entre différents quartiers qui jouent et qu'il convient de soigner.

- *Sampolo : un profil depuis la RD à soigner notamment avec les nouvelles constructions en amont et à l'aval de la voie*
- *préserver les points de vue depuis le village*

Giovicacce : une attention particulière vis-à-vis des vues plongeantes de la RD sur le village ancien.

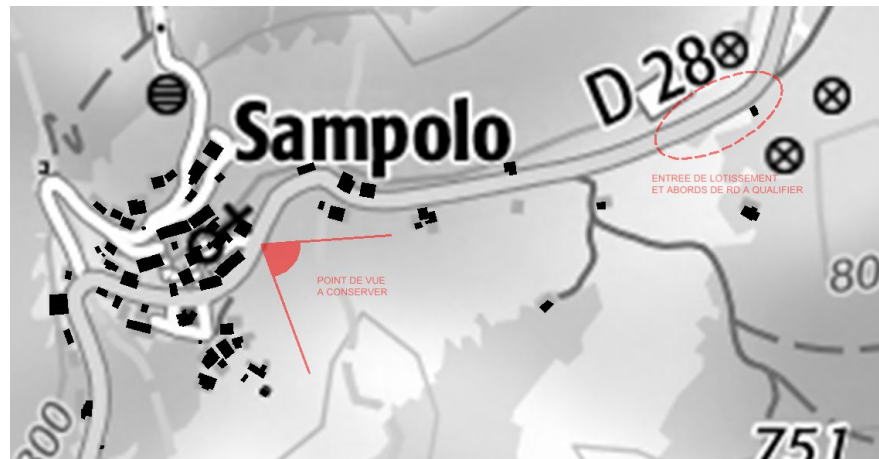


FICHE 1

LES ECHELLES DE PERCEPTION
SAMPOLO

*Extension du village de
Sampolo :*

- *les ambiances de la traversée sont importantes dans l'identité du village*
- *les points de vue depuis la RD*



- *volume simple*
- *façades sobres*
- *toiture une ou deux pentes*
- *accès direct à la construction*
- *clôtures à éviter ou sobres*
- *tons neutres pour les façades (argiles griset les menuiseries (marrons, verts-gris, bois naturels - traitement au lin)*



>> point de vue à conserver par des choix de hauteurs de constructions adaptées ou d'implantations.

FICHE 2

VOTRE PROJET SUR LES SITES EN PENTE

J'adapte le projet au site et non l'inverse !

Si j'ai un projet bien précis, je choisis le terrain avec une topographie adaptée !

Je fais des choix adaptés au site qui seront plus économiques !

En choisissant un terrain en pente, je dois avoir conscience que le mode constructif sera plus complexe que sur un terrain de plaine. Il demandera plus de technicité et parfois des moyens supplémentaires pour certains types d'aménagements.

Il faut que mon projet s'adapte au terrain et non l'inverse afin de garantir :

- la qualité du projet
- la bonne insertion dans le site en réduisant les mouvements de terrains
- la réduction des surcoûts

Même si je n'envisage pas dans un premier temps les travaux suivants, j'implante mon projet en prévoyant :

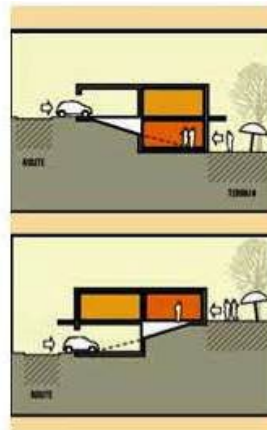
- le futur emplacement de la piscine
- le futur emplacement du jardin (pour éviter les murs de soutènement béton de 2m)
- le futur emplacement d'une extension
- le futur emplacement d'un volume annexe

● **Se positionner par rapport aux voies**

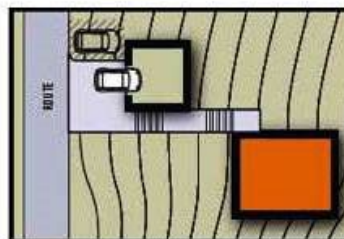
! Positionner le stationnement au plus près des voies d'accès pour limiter les coûts

! Eviter les accès en lacets à fort impact visuel et coûteux.

! Les constructions sur pilotis réduisent les mouvements de terrain mais ce mode d'implantation n'est pas adapté à tous les paysages et à tous les styles de constructions, selon la hauteur des pilotis.



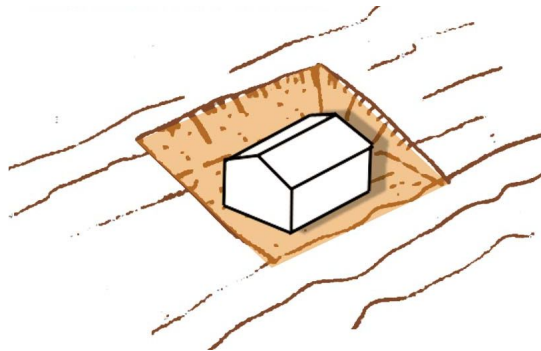
Source des schémas : Fiches méthodes - PNR du Vercors et des Bauges / CAUE26-38-73



FICHE 2

ADAPTER LE PROJET AU TERRAIN ET NON L'INVERSE

✘ MAUVAISE DEMARCHE



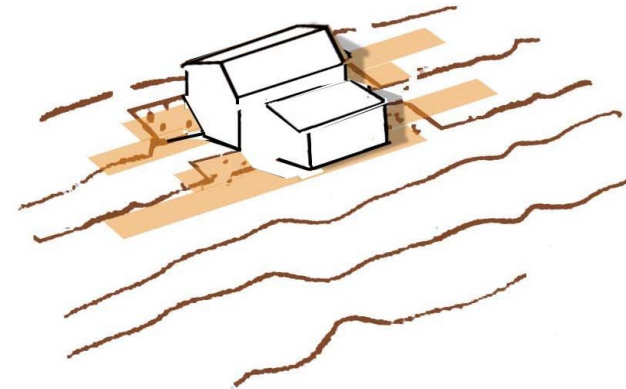
Implanter sa maison sans tenir compte de son impact sur le grand paysage :

Plateforme nécessitant de hauts talus ou des murs de soutènement. Maison encaissée.



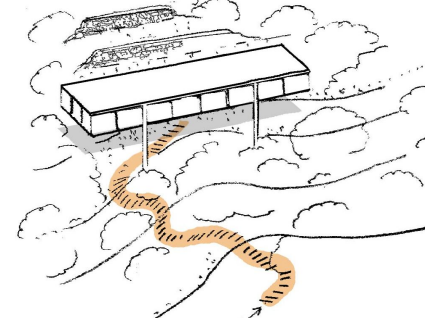
Construire sur pilotis : Mauvaise intégration architecturale, locaux sous dalle peu exploitables, accès couteux, ...Mode opératoire qui nécessite un homme de l'art !

✔ BONNE DEMARCHE



Succession de niveaux ou demi-niveaux en accompagnement de la pente :

Valorisation architecturale avec demi-étages, plusieurs espaces de vie pouvant s'ouvrir latéralement sur des jardins en terrasses, mouvement de terrains réduits et mieux intégrés.



Implantation sur pilotis sans terrassements, respectant le terrain naturel, la végétation et les murets existants. Accès piéton épousant le relief. Pas d'accès voiture.

FICHE 2

ADAPTER LE PROJET AU TERRAIN ET NON
L'INVERSE
SAMPOLO

Soigner les implantations le long de la route avec une approche travaillée des alignements de façades, se caler à la pente.

● Gérer les déblais-remblais

Les déblais et remblais ne sont admis que emprise des parties bâties et des abords immédiats de la construction.
50/50 : ce qui est déblayé peut être évitant les enlèvements et les transports inutiles de terre.



dans la stricte l'aménagement On privilégie le réutilisé en

En fin de travaux, je peux :

- Restituer le profil naturel du terrain
- Créer des terrasses successives servant d'espace d'agrément

! En limitant la hauteur des déblais, la construction et la végétation de mon jardin assureront une meilleure insertion dans le paysage.

! Veiller à faire réaliser les murs de soutènement dans les règles de l'art.



! Je privilégie les techniques locales et si j'envisage des enrochements je choisis des blocs de petites tailles avec jointage avec une hauteur inférieure à 1,80 m.
J'utilise aussi la végétation pour habiller l'ouvrage.



FICHE 3

VOTRE PROJET
DANS
L'ENVIRONNEMENT
BATI

Je sais qu'il y a des solutions pour moderniser un habitat ancien en préservant son caractère traditionnel. Je cherche le bon interlocuteur !

! L'utilisation de la pierre ne garantit pas la réussite d'un projet ni sa bonne insertion.

Lutter contre la banalisation du paysage bâti, ne nous épargne pas de la nécessaire cohérence et l'harmonie visuelle de l'ensemble construit.

● Je suis dans un village

Je choisis des volumes sobres et je m'inspire des constructions traditionnelles

Je suis mitoyen :

- J'aligne ma toiture à une des constructions
- J'aligne les clôtures ;
- Je respecte le rythme général des ouvertures du front bâti ;
- J'utilise des matériaux présents dans le paysage bâti ;
- J'utilise des teintes identiques ou similaires aux teintes générales.

→ De manière générale, sur les maisons dites « traditionnelles » :

- j'évite l'ajout de volets roulants
- j'évite les nouvelles ouvertures ; sinon elles sont conçues dans le rythme des ouvertures existantes.
- je conserve les menuiseries d'origine ou les refaits de manière identique ou similaire
- j'évite les encadrements en ciments des ouvertures
- je recherche une unité de couleur pour l'ensemble du bâtiment, à défaut au moins par niveau.

! Entre des maisons de plusieurs niveaux, les maisons de plain pied sont à proscrire (voir fiche 4)

Je ne suis pas mitoyen :

- je prends comme référence la hauteur des constructions voisines
- je suis cohérent avec les teintes environnantes et les matériaux

→ **Même principe pour les projets d'extension.**

Cependant et notamment pour les constructions dites « traditionnelles » en pierres locales, une rupture de style peut apporter une meilleure réponse du point de vue de la réussite du projet. Il convient ici de s'adresser à des hommes de l'art.

FICHE 3

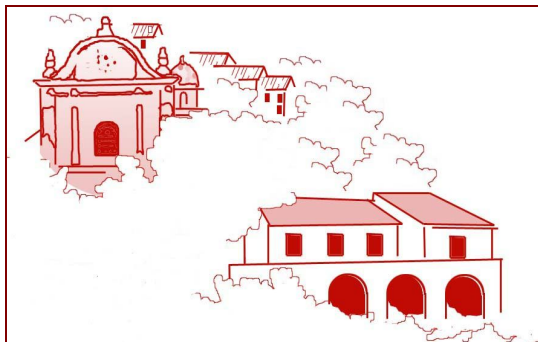
UNE SEULE CONSTRUCTION PEUT BRISER L'HARMONIE DU VILLAGE

X MAUVAISE DEMARCHE



Créer des contrastes, provoquer des ruptures d'unité :

Ex : volumes et proportions inattendus, style architectural importé (type pavillonnaire, chalet, ...), végétation exotique, matériaux contrastant (toiture rouge vif, enduit de couleur claire, balustrade en PVC ...), percements disproportionnés, ...



Créer des co-visibilités agressives :

Ex : construction neuve en premier plan d'un édifice remarquable dans son écrin de verdure. Point de découverte du village dénaturé.

✓ BONNE DEMARCHE

Etudier chaque cas dans son contexte



Implanter sa maison en cohérence avec la trame bâtie existante et la silhouette d'ensemble :

Ex. Trous à combler en priorité, respect des courbes de niveau, des orientations de faîtage, des proportions, de l'accompagnement végétal, ...

Opter pour des volumes simples, en référence à ceux qui existent :

Ex. volumes sobres, murs pleins (pas de piliers), proportion des ouvertures (plus de pleins que de vides)

Je trouve la meilleure solution entre mes envies et la préservation d'un paysage bâti traditionnel !

 MAUVAISE DEMARCHE



Surélévation d'un bâtiment traditionnel avec des matériaux différents ; annexes en bois clair brillant, enrochement, panneaux solaires trop visibles ; menuiseries PVC.



Maison à style très contemporain dans un ensemble bâti au style plus « traditionnel », contraste qui n'enrichit pas le paysage local.

FICHE 4

LE TRAITEMENT DES INTERFACES « ESPACE
PRIVE /ESPACE PUBLIC »

*Je veux un espace public de
qualité près de chez moi, je
soigne mes clôtures, mes
façades sur rue, mon
portail... !*

*La clôture n'est pas
obligatoire...et le portail non
plus !*

Je m'interroge sur la fonction de la clôture : est-elle indispensable ?

Je la choisis en fonction de l'environnement dans lequel je m'inscris et je suis **en cohérence avec les clôtures limitrophes.**

Je la soigne surtout côté espace public car elle participe à la qualité de cet espace et au paysage urbain.

En zone rurale, je privilégie les modèles sobres à caractère agricole.

Je conserve les murets anciens et je les consolide. Dans ce cas, je place la clôture (piquets et grillage) à l'arrière de celui-ci côté jardin.

Je sais que la végétation locale s'adapte facilement à la taille notamment pour le lentisque, l'arbousier arborescent. Je la conserve pour son adaptation aux conditions locales, à sa résistance au stress hydrique, parce qu'elle est déjà bien évoluée et préserver la petite faune.

J'évite les nouvelles plantations exotiques et les haies mono-espèces.



Je n'utilise pas des :

- paillons en plastique même lorsqu'ils imitent la végétation
- les panneaux rigides

Je privilégie **les portails sobres réalisés en fer ou bois.**

FICHE 4

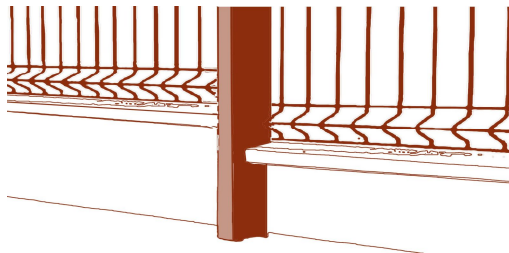
ETABLIR UN LIEN, NON DES FRONTIERES

✗ MAUVAISE LIAISON DEDANS/DEHORS



Rupture de l'alignement sur rue

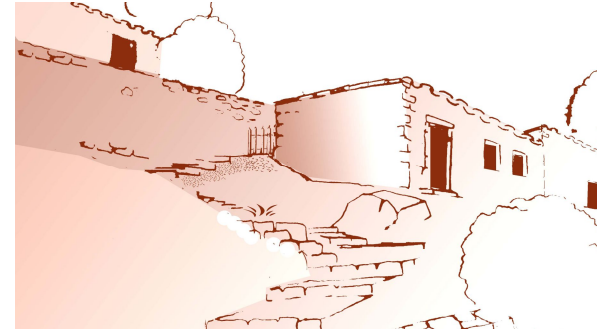
Implantation en retrait, éléments inattendus (clôture), rupture avec l'architecture traditionnelle, ... une seule construction suffit à rompre l'harmonie de la rue.



Clôture défensive en panneaux rigides :

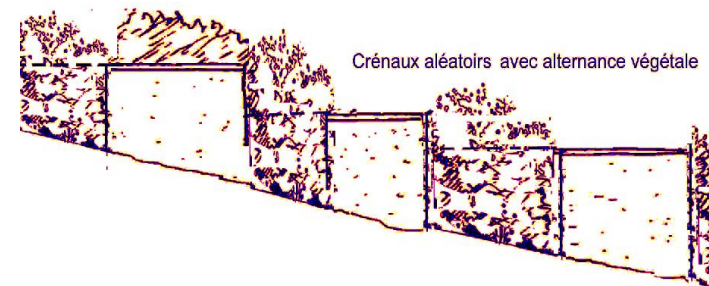
Effet d'isolement et d'enfermement, caractère industriel, mauvaise adaptation au terrain naturel.

✓ BONNE LIAISON DEDANS/DEHORS



Abords de la maison ayant conservé des éléments présents sur le site :

Arbres, rochers, maquis, murs en pierre, barrières en bois, ... « enracinent » la construction dans le sol et facilitent son intégration dans l'espace collectif.



Clôture mixte végétale/pans de mur, en créneaux aléatoires : suffisant pour se protéger des vues et des intrusions. Valorisation du cadre de vie.

 MAUVAISE LIAISON DEDANS/DEHORS



**Pluralité des styles de clôtures et de matériaux
Grille rigide devant une maison remarquable**

Une attention particulière dans le cœur de Sampolo et aux abords du lavoir et de l'église afin de conserver les ambiances du village « traditionnel » et ne pas dénaturer l'identité des lieux. Il faut éviter la normalisation des paysages routiers.



Enrochement démesuré qui ne se justifie pas au regard de la pente du site, aucun soin esthétique.



Clôture maçonnée et grillage avec toile : trop haut, créer un effet de couloir vis-à-vis de la route

✓ **BONNE LIAISON DEDANS/DEHORS**



Maintien du muret d'origine -



Clôture en bois – matérialise une limite sans cloisonner



Muret de soutènement en pierres sèches, insertion d'un rocher du site .



Balustrade et clôture en ferronnerie à la teinte adaptée

FICHE 5

RENOVER LE BATI
ET CONSERVER LE PETIT
PATRIMOINE BATI

Le bâti évolue comme par le passé, et les différentes étapes de transformation peuvent être des éléments d'intérêt architectural.

Les techniques et les besoins de la vie moderne ne permettent pas toujours de restaurer à l'identique, mais tout en restant au plus près de l'existant, des solutions de moindre impact sont à rechercher

(ex : plutôt que de remplacer des volets extérieur en bois par du PVC, mieux vaut opter pour des volets intérieurs)

● En façade

J'évite les nouvelles ouvertures qui déséquilibrent le rythme de la façade

Je maintiens les menuiseries d'origine ou les remplace à l'identique

Je conserve les ouvertures d'origine

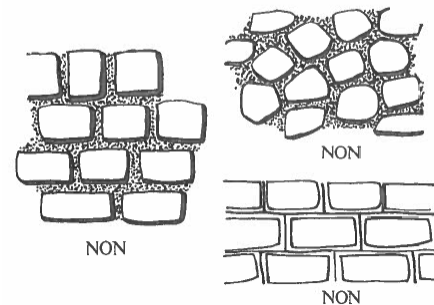
Je conserve la pierre ou en crépis avec des techniques adaptées (crépis à a chaux, ou crépis projetés-écrasés)

Je m'interdis les ajouts sous forme de volume accroché ou sur pilotis

✓ BONNE SOLUTION



✗ MAUVAISE SOLUTION



*Ici aussi, j'apprends
l'histoire du site, l'usage des
constructions, les
particularités architecturales*

FICHE 5

RENOVER LE BATI
ET CONSERVER LE PETIT
PATRIMOINE BATI

Je conserve la mémoire du territoire, en préservant ses traces, ses éléments singuliers et/ou remarquables

La DDTM travaille avec un architecte conseil et une paysagiste conseil. N'hésitez pas à les consulter en amont.

Le CAUE apporte des conseils

L'architecte des bâtiments de France peut être consulté par mail pour avis à l'adresse suivante sdap.corse-du-sud@culture.gouv.fr

L'Atlas des paysages de la Corse est disponible sur le site de la DREAL

● Etape 1

Je définis mon besoin

Je définis mes moyens financiers et techniques

J'évalue si mes moyens et mes besoins sont en mesure de préserver le bâtiment ou l'ouvrage

Je m'adresse éventuellement à un professionnel (architecte, paysagiste)

Je retiens des artisans ayant prouvé leur savoir-faire en matière de restauration d'ouvrage ancien, avec des exemples à l'appui.

● Etape 2

Je ne dénature pas l'ouvrage, je le conserve en état : vaut mieux ne pas le restaurer qu'une restauration qui le dénature.



Pour les « caseddu », les séchoirs,... j'évite les extensions.

FICHE 5

RENOVER ET CONSERVER LE PATRIMOINE BATTI

✘ MAUVAISE SOLUTION



Vouloir faire du faux pittoresque :

- joints en ciment marqués au fer (effet de grillage)
- tableaux de fenêtre en ciment lissé
- volets pleins « en Z » masquant la façade en pierres
- appuis de fenêtre en débordement
- garde-corps de forme compliquée (pas toujours nécessaires)

✔ BONNE SOLUTION



Rester au plus près de l'existant, faire au plus simple :

Ex : opter pour des volets intérieurs laissant voir l'encadrement en pierres sans occulter la façade. Bonne solution thermique et facilité de mise en œuvre.

Restaurer à l'identique lorsque possible

 MAUVAISE SOLUTION



**Volets pleins en PVC – encadrement
Ciment**



**Ajout inadapté sur façade
traditionnelle**



**Volets roulants sur ouvertures
traditionnelles**

FICHE 5

DES SOLUTIONS A TROUVER DANS L'ESPRIT DES LIEUX

✘ MAUVAISE SOLUTION



Vouloir se démarquer par la couleur :

Ex : Sans viser l'uniformité et la monotonie, l'usage de couleurs contrastantes pour les toits et les façades brise l'harmonie d'un ensemble bâti.

✔ BONNE SOLUTION



Conserver l'harmonie chromatique d'ensemble

Ex : Que ce soit celle de la pierre ou de l'enduit, la couleur de façade sera choisie dans le camaïeu des façades voisines.

A noter que les couleurs sombres limitent l'effet de réverbération.

FICHE 6

UN PROJET HAUT EN COULEUR !

Le choix des couleurs est essentiel dans l'intégration visuelle du projet dans l'environnement !

Le choix des couleurs est subjectif mais chaque couleur à aussi une place ou pas selon le contexte et la nature du projet !

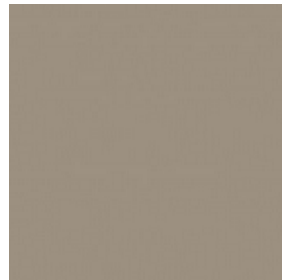
Les bonnes couleurs et tonalités sont généralement identifiables dans les murs des maisons en pierres locales et dans l'environnement naturel proche.

● Les teintes naturelles

Crépis de teintes proches de la roche locale ou des ocres :

Attention, localement le tuf peut présenter des tons beiges clairs qui se traduisent souvent par des crépis jaunes qui ne favorisent pas toujours une bonne intégration dans le paysage.

Les ocres oranges-rouges sont à éviter dans notre paysage local.



Ne pas hésiter à recourir à **des crépis plus neutres comme les argiles gris, les argiles beiges** qui rappellent aussi bien la pierre locale, que les teintes mates du maquis environnant.

C'est une alternative intéressante dans les villages où prédominent les constructions en granite avec l'avantage d'un coût adapté.

Je regarde les tonalités dominantes dans le paysage : je suis la tendance ou je choisis un ton neutre !

Maçonneries en « pierres locales » pour les façades et maçonneries :

Attention chaque vallée, site dispose **d'un granite de teinte différente**. Leurs teintes peuvent être totalement inadaptées au paysage local du village. L'imitation « pierres naturelles » pose la même question.

Le traitement des joints est aussi essentiel à la réussite de l'utilisation de la pierre.

Dans les villages, les toitures sont une cinquième façade : les choisir suivant les coloris présents et de préférence avec un effet vieilli.

FICHE 6

UN PROJET HAUT EN COULEUR !

Les couleurs rythment les façades notamment par des menuiseries colorées. A utiliser avec précaution. En cas de doute, les tons naturels sont des valeurs sûres et neutres dans le paysage. Elles correspondent aux usages locaux.

● Les couleurs non « naturelles »

Sur les menuiseries, elles révèlent parfois l'identité d'un lieu et cela peut devenir un vrai choix esthétique dans les villages tant par la polychromie que la monochromie.

Pour les façades, localement, il n'y a pas de traditions d'introduire des crépis colorés comme dans d'autres régions à l'exception des constructions génoises des citadelles.

A Sampolo on trouve sur les menuiseries plusieurs couleurs. Le choix peut se porter de préférence sur les coloris existants pour créer une unité visuelle sans effet de « monotonie ».



 CHOIX INADAPTES



Imitation granite gris : trop clair dans un environnement de granite beige
Contraste avec menuiserie trop brillante

● Le blanc

L'utilisation du blanc est délicate : elle est adaptée à des styles architecturaux résolument contemporains et sobres ; et dans des sites très végétalisés.

A éviter sur les façades en pierres locales même sur les menuiseries.

A éviter pour les encadrements de fenêtre et menuiseries !

A éviter pour les matériaux des clôtures et garde-corps !

FICHE 7

LES DETAILS QUI COMPTENT !

Parfois, des objets anodins impactent de manière inattendue la qualité de notre patrimoine paysager et bâti !

Je fais attention aux détails tels que :

- *la parabole*
- *les panneaux solaires*
- *les chauffe-eaux solaires*
- *les boîtes aux lettres*
- *les compteurs électriques*
- *les moteurs des climatiseurs.*



La multiplication des paraboles devient problématique sur la qualité du paysage bâti. Il existe aujourd'hui des modèles réduits ou de teintes foncées. Sur un même bâtiment, j'étudie la possibilité d'en mettre une seule, commune à l'ensemble des habitants.

Je peux poser au sol les panneaux solaires.

Je place discrètement ma boîte au mettre dans la clôture. Si nous sommes nombreux à avoir une boîte aux lettres en bout d chemin, je trouve une solution commune : un seul module sous abri par exemple.

Je préfère un compteur électrique encastré dans le mur avec des portes en fer, fonte, bois, si possible.

J'encastre les moteurs de climatiseurs et/ou les disposent sur une façade non visible des principaux points de perceptions.

FICHE 7

LE LOTISSEMENT COMMUNAL

Son aménagement est achevé et les constructions sont en cours.

De nouvelles constructions en discontinuité peuvent plus aisément traiter des architectures plus contemporaines. Cependant, pour que le projet trouve sa place dans le paysage local, dans l'identité de la commune, il faut éviter un espace bâti banalisé et standardisé.

Hormis les recommandations générales précédemment évoquées, **plusieurs suggestions pour le site :**

- prendre en compte la vue d'ensemble du lotissement depuis la RD
- considérer l'ambiance à créer le long de la voie d'accès

- conserver les châtaigniers
- éviter la plantation d'essences exotiques, non présentes dans l'environnement naturel
- interdire les plantations envahissantes (cf. liste jointes)
- préférer les arbres fruitiers et autres végétaux adaptés au climat local
- habiller les clôtures de végétation pour qu'elle disparaisse
- planter au pied de l'enrochement pour atténuer l'effet abrupt de celui-ci, ou choisir des plantes tombantes.

En ZNIEFF, cet espace accueille aussi des espèces protégées. Il faudrait :

- éviter de trop éclairer le site (limiter les heures, limiter les points lumineux tant sur le public que sur le domaine privé)
- laisser dans les clôtures des zones « perméables » pour le passage de la petite faune.

ANNEXES : PLANTES INVASIVES

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- 1- Paysages bâtis de Corse – J.Poncin – 1992
- 2- Fiches patrimoines du SDAP 2A
- 3- CREDEC Habiter le Sud – l'intégration architecturale « Habiter en Corse » -
- 4- CREDEC- L'architecture en Corse
- 5- CREDEC – Végétation et cadre bâti
- 6- Atlas des paysages de la Corse – DREAL